Quatre-vingt-troisième année. — N° 25. Le Numéro : 12 francs. Dimanche 28 Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1 750	2.100	1.600	800	450	12 500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 51-88 du 27 janvier 1951 portant application à la présidence du conseil (services administratifs) des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers (p. 954).

Décret du 27 janvier 1951 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil pendant l'absence de M. René Pleven (p. 955).

INFORMATION

Arrêté du 30 décembre 1950 concernant la levée de réquisition du centre émetteur de Rueil-Malmaison (p. 955).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret du 22 janvier 1951 portant dégagement des cadres d'un administrateur des services civils de l'Indochine (p. 955).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant prolongation d'activité et rectificatif (administration pénitentiaire et greffiers) (p. 955).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 51-89 du 26 janvier 1951 portant règlement d'administration publique et relatif aux attributions des inspecteurs généraux de l'administration au ministère de l'intérieur en mission extraordinaire (p. 955).

Décret du 27 janvier 1951 portant dégagement des cadres d'un préfet et l'admettant à faire valoir ses droits à la retraite (p. 956).

Décrets du 27 janvier 1951 portant nomination de sous-préfets (p. 956).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 24 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, modification de nomination et rectificatif (p. 956).

Décrets du 24 janvier 1951 portant concession de la médaille militaire et rectificatifs (p. 959).

Arrêtés des 30 novembre, 21 décembre 1950 et 16 janvier 1951 portant remises de débets (p. 966).

Arrêté du 23 janvier 1951 portant ouverture de crédit (legs et donations) (p. 967).

Arrêté portant création d'une régie d'avances (rectificatif) (p. 967).

Arrêté portant détachement (administration centrale du secrétariat d'Etat [marine]) (p. 967).

Liste des véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires (p. 967).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret relatif au régime provisoire des comptes spéciaux du Trésor (rectificatif) (p. 956).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission supérieure des monuments historiques (p. 967).

Arrêtés portant nominations, attributions de fonctions, détachement, renouvellement et fin de mission :

Architecture (p. 967).

Enseignement du second degré (p. 967).

Enseignement du premier degré (p. 967).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant suspension de fonctions d'un membre du conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens (p. 968).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 968).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant radiation des cadres (administration centrale) (p. 968).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant détachements (contrôle des lois sociales et répression des fraudes) (p. 968).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 51-90 du 10 janvier 1951 modifiant le décret du 20 juin 1945 relatif au statut du personnel de l'office de la recherche scientifique outre-mer (p. 968).

Arrêté du 20 janvier 1951 portant remise de débet (p. 969).

Arrêté du 22 janvier 1951 portant cessation de fonctions d'un membre du cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 969).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, classement, rétablissement de situation administrative, mises en position de mission et en disponibilité, acceptation de démissions, admission à la retraite et rectificatif:

Administrateurs (p. 969).
Administration générale (p. 969).
Agriculture (p. 969).
Eaux et forêts (p. 969).
Infirmières (p. 969).
Inspection de la chasse (p. 969).
Médecins africains (p. 969).
Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 968).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 25 janvier 1951 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 970).

Arrêté portant nomination (contrôle général de la sécurité sociale) (p. 970).

Naturalisations, réintégrations et retrait de naturalisation (p. 970).

Interdictions temporaires de fonctions (p. 978).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 978).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 979).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 979).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocation de commission (p. 980).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs et exportateurs bénéficiaires d'affaires de compensation privée avec l'Italie (réciprocités) (p. 980).

Avis aux importateurs de produits (corps gras) originaires et en provenance de la zone sterling (p. 980).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits (corps gras) originaires et en provenance de la zone sterling (p. 980).

Annonces (p. 981).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 4 (*pour l'édition complète*).

Sociétés étrangères d'assurances. — Liste des sociétés et assureurs étrangers qui, à la date du 31 décembre 1950, avaient fait agréer par l'administration de l'enregistrement un représentant responsable du payement des taxes d'assurances (pp. 47 à 62).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 51-88 du 27 janvier 1951 portant application à la présidence du conseil (services administratifs) des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret n° 49-753 du 8 juin 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers;

Vu l'article 67, 1er alinéa, de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier,

Décrète:

Art. 1er. — Sont réalisées, à compter du 1er janvier 1950, dans les services administratifs de la présidence du conseil, les suppressions et créations d'emplois ci-après:

Emplois supprimés.	Emplois créés.
3 huissiers du président du conseil.	1 huissier chef.
	3 huissiers de cabinet.
3 huissiers de direction.	4 huissiers de direction ou d'appartement.
1 gardien appariteur.	1 brigadier chef.
4 agents du cadre complémentaire de service.	2 brigadiers.
20 auxiliaires de service.	7 agents de service.
	4 hommes d'équipe de première catégorie.
	8 hommes d'équipe de deuxième catégorie.

Art. 2. — Il est créé, dans les services administratifs de la présidence du conseil, un corps d'hommes d'équipe comprenant deux catégories et dont l'effectif total est fixé à douze emplois répartis comme suit:

Quatre hommes d'équipe de première catégorie, huit hommes d'équipe de deuxième catégorie.

Art. 3. — Il est créé, dans les services administratifs de la présidence du conseil, un corps d'agents du service intérieur dont l'effectif total est fixé à onze emplois répartis ainsi qu'il suit:

Un chef surveillant, un brigadier chef, deux brigadiers, sept agents de service.

Art. 4. — Il est créé, dans les services administratifs de la présidence du conseil, un corps d'huissiers dont l'effectif total est fixé à neuf emplois répartis ainsi qu'il suit:

Deux huissiers chefs, trois huissiers de cabinet, quatre huissiers de direction ou d'appartement.

Art. 5. — Les équivalences entre les emplois actuels du service intérieur des services administratifs de la présidence du conseil et les emplois créés par application des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 sont fixées conformément au tableau suivant:

Emplois actuels.	Emplois nouveaux.
Huissier du président du conseil	Huissier de cabinet.
Gardien appariteur	Brigadier.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 27 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret du 27 janvier 1951 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil pendant l'absence de M. René Pleven.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'article 54 de la Constitution;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Pendant la durée du voyage à l'étranger de M. René Pleven, sont délégués à M. Henri Queuille, ministre de l'intérieur, les pouvoirs du président du conseil des ministres que celui-ci n'exercera pas en raison de son absence.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1951.

R. PLEVEN.

INFORMATION

Levée de réquisition du centre émetteur de Rueil-Malmaison.

Le ministre de l'information,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre;

Vu le décret du 28 novembre 1938 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 juillet 1938;

Vu le décret du 16 décembre 1938, réglementant le fonctionnement de la radiotélégraphie et de la radiotéléphonie en temps de guerre;

Vu le décret du 1er septembre 1939 modifiant la loi du 11 juillet 1938;

Vu le décret du 8 mars 1940 modifiant le décret du 28 novembre 1938;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944 relative à la radiodiffusion;

Vu l'arrêté du 20 novembre 1944 portant réquisition des locaux, installations et matériel des entreprises privées d'émissions radiophoniques sises sur le territoire de la métropole;

Vu l'ordonnance du 23 mars 1945 tendant au retrait des autorisations des entreprises privées de radiodiffusion;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1946 limitant les effets de l'arrêté du 20 novembre 1944;

Vu les arrêtés des 28 février 1946, 11 juillet 1946 et 24 mai 1948 levant certaines réquisitions faisant l'objet des arrêtés du 20 novembre 1944 et 18 janvier 1946;

Vu les lois nos 47-344 du 28 février 1947, 48-431 du 28 février 1948, 49-367 du 26 février 1949 et 50-244 du 28 février 1950 prorogeant les dispositions du titre II de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre,

Arrête:

Art. 1er. — La réquisition générale faisant l'objet de l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 1944 visant l'usage des locaux, installations et matériel des entreprises privées d'émissions radiophoniques sises sur le territoire de la métropole est levée, à la date du 1er janvier 1951, en ce qui touche le centre émetteur de Rueil-Malmaison dont le prestataire est la Compagnie moderne de radiodiffusion (Radio 37), siège social: 51, rue Pierre-Charron, à Paris.

Art. 2. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Art. 3. — Le directeur général de la radiodiffusion et télévision françaises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 1950.

ALBERT GAZIER.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 22 janvier 1951 portant dégagement des cadres, sur sa demande, d'un administrateur des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 22 janvier 1951, M. Philip (André-Pierre), administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947 relative au dégagement des cadres.

M. Philip a droit à une pension pour ancienneté de services.

Cette mesure de dégagement aura effet pour compter de l'expiration du congé de quatre mois accordé à ce fonctionnaire par application de l'article 6 de la loi susvisée du 3 septembre 1947. Le point de départ de ce congé spécial sera la date de la notification du présent décret à l'intéressé.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 janvier 1951: page 207, 2e colonne, 35, 36, 37 et 38e ligne, au lieu de: « est réintégrée, à compter du 1er février 1951, en qualité de surveillante dactylographe (3e classe) à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette, Mlle Gourdon (Alice), actuellement détachée au ministère des affaires étrangères », lire: « est réintégrée, à compter du 10 janvier 1951, en qualité de surveillante dactylographe (3e classe) à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette, Mlle Gourdon (Alice), actuellement détachée au ministère des affaires étrangères ».

Greffiers.

Par arrêté du 12 janvier 1951, M. Cure (Henri), greffier au tribunal de première instance d'Evreux (Eure), atteint par la limite d'âge le 10 mars 1951, bénéficie, à compter dudit jour, de la prolongation d'activité prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 51-89 du 26 janvier 1951 portant règlement d'administration publique et relatif aux attributions des inspecteurs généraux de l'administration au ministère de l'intérieur en mission extraordinaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII, ensemble les textes qui l'ont complétée ou modifiée;

Vu le décret n° 48-476 du 4 mars 1948 portant règlement d'administration publique relatif au statut de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur, et notamment ses articles 1er et 6;

Vu le décret n° 49-1139 du 2 août 1949 portant suppression de services et transformation d'emplois au ministère de l'intérieur, et notamment son article 2 instituant des centres administratifs et techniques interdépartementaux;

Vu le décret n° 49-1150 du 2 août 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des conditions d'intégration dans les cadres des préfectures des personnels administratifs des centres administratifs et techniques interdépartementaux du ministère de l'intérieur, et notamment son article 1er;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire, outre les attributions dont ils ont été investis à l'article 1er du décret du 4 mars 1948 susvisé sont chargés, sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, pour les départements de leur circonscription, de la gestion des personnels de la sûreté nationale, des transmissions et du matériel du ministère de l'intérieur ainsi que de la réunion, de la mise en œuvre et de la gestion des moyens matériels mis à la disposition de ces personnels.

Les matières dans lesquelles les inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire, seront habilités à prendre des décisions pour l'exercice des attributions définies ci-dessus, seront s'il y a lieu déterminées selon les cas, et compte tenu des pouvoirs des préfets, par des règlements d'administration publique ou des décrets pris sur le rapport du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Pour l'exercice des attributions dont ils sont investis aux termes des dispositions de l'article précédent, les inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire disposent des centres administratifs et techniques interdépartementaux institués dans leurs circonscriptions respectives, par le décret du 2 août 1949 susvisé.

Ils peuvent, par arrêté, déléguer leur signature aux secrétaires généraux de préfecture chargés des centres administratifs et techniques interdépartementaux en ce qui concerne tant les pouvoirs qu'ils exercent en qualité d'inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire que ceux qu'ils possèdent lorsqu'ils sont préfets du département chef-lieu de leur circonscription.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Décret du 27 janvier 1951 portant dégagement des cadres d'un préfet et l'admettant à faire valoir ses droits à la retraite.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi du 3 septembre 1947 modifiée relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, ensemble les textes pris pour son application;

Vu les lois des 31 décembre 1949, 1er février 1950 et 8 août 1950 prorogeant les délais d'application de la loi du 3 septembre 1947 susvisée;

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme des pensions civiles et militaires et les textes pris pour son application;

Vu la demande de l'intéressé;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Tournie (Emile), préfet de 3e classe, précédemment en service détaché, est dégagé des cadres, sur sa demande, à compter du 31 décembre 1950, et mis en congé dans les conditions prévues à l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947.

Art. 2. — M. Tournie (Emile), préfet de 3e classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er mai 1951.

Il bénéficiera de la bonification de service prévue à l'article 8 de la loi du 3 septembre 1947.

Art. 3. — M. Tournie (Emile) est nommé préfet honoraire.

Art. 4. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Décret du 27 janvier 1951 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 27 janvier 1951, M. Abel (Marcel), attaché de préfecture, chargé des fonctions de chef de cabinet du préfet de l'Isère, est nommé sous-préfet de la Tour-du-Pin (3e classe).

Décret du 27 janvier 1951 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 27 janvier 1951, M. Poujol (Robert), chef de cabinet du préfet de l'Hérault, est nommé sous-préfet de 3e classe et détaché à l'administration centrale dans un emploi d'administrateur civil.

M. Poujol (Robert) est titularisé dans le grade de sous-préfet.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret relatif au régime provisoire des comptes spéciaux du Trésor.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1951: page 752, état D (Comptes d'avances), 3e colonne, 10e ligne, au lieu de: « Services chargés de la recherche d'opérations illicites », lire: « Services chargés de la recherche d'opérations illicites (1) »; en renvoi au-dessous du tableau, ajouter: « (1) Crédits évaluatifs ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 24 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 24 janvier 1951, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

Arnal (Jean-Stanislas), colonel, commandant les forces du Laos. Cette promotion annule la citation à l'ordre n° 112 du 16 décembre 1950 et comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade d'officier.

Garrigues (Pierre-Emile), capitaine, 1er bataillon étranger parachutistes.

Guerin (Claude-Marie-André), chef de bataillon, groupe de tabors marocains d'extrême-Orient.

Leve (Henri-Antoine-Albert), colonel, état-major de la zone Delta Nord.

Thiers (Raymond-Jean), chef de bataillon, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade de chevalier.

Antonietti (Jean-Dominique-Antoine), lieutenant, 3/22e régiment d'infanterie coloniale. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 101 en date du 29 avril 1950.

Brelon (Fernand-André), lieutenant, 2/43e régiment d'infanterie coloniale. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 401 du 27 juillet 1950.

Chouanière (Max-Louis), lieutenant, 1er bataillon colonial de commandos parachutistes.

Denelle (Robert-Gustave), lieutenant, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

Dorignac (Jean-Albert-Bernard), lieutenant, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.

Emroiz-Lacote (Maurice-Jacques), lieutenant, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Magnenot (Joseph), lieutenant, 8e tabor marocain.

Mansuy (Maurice-Louis), lieutenant, 8e tabor marocain.

Marceau (Claude-Emile), lieutenant, 8e groupe de spahis algériens portés. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 33 en date du 21 juin 1950.

(Pour prendre rang à la date du 22 novembre 1950.)

Pascal (Louis-Xavier), lieutenant, 1er régiment de chasseurs.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Rageau (André-Noël-Etienne-François), lieutenant, 19e compagnie de marche du génie.

Teste (René-Marcel), lieutenant, 8e tabor marocain.

Tourret (Pierre-Max-André), capitaine, 2/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 120 du 21 avril 1950.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 19 novembre 1950.)

Lévêque (Maurice-Jean), lieutenant, bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Vincens (Henri-Lucien-André), capitaine, bataillon de marche du 8e régiment de tirailleurs marocains.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 24 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 janvier 1951, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

Cazaux (Paul-Jean-Marius), capitaine, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Chaigneau (Jean), chef de bataillon, zone delta Nord, infanterie coloniale.

Jeanpierre (Maurice-Georges-Hyppolite), chef de bataillon, 1/6e régiment de tirailleurs algériens. Cette promotion annule la citation à l'ordre de la division accordée par ordre général n° 579 du 13 juin 1950.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 19 novembre 1950.)

Labaume (Jean-François), capitaine, 3e régiment étranger d'infanterie.

Au grade de chevalier.

Ader (René-Henri), capitaine, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Aubouin (Robert-Maxime), lieutenant, groupement léger aéroporté, 1er bataillon étranger parachutistes.

Baulhamy (Roger-François), lieutenant, bataillon de marche indochinois.

Bedot (Pierre-Paul), capitaine, bataillon de marche du 151e régiment d'infanterie.

Betemps (Louis-François), capitaine, 13e régiment d'infanterie coloniale, 1er bataillon.

Beucler (Jean-Jacques), lieutenant, 5e tabor marocain.

Bouyssou (Gilbert), capitaine, groupement léger aéroporté, 1er bataillon étranger parachutistes. Cette nomination annule la citation à l'ordre accordée par décision en date du 3 août 1950.

Crignola (René), lieutenant, 30e R. M. T. S. Cette nomination annule la citation à l'ordre, ordre no 327 du 1er juin 1950.

Ducarme (Frédéric-Robert), lieutenant, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, no 26.

Du Cheyron de Beaumont d'Alzac de la Douze (Yves-Marie-Paul-Jean), lieutenant, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais no 28.

Giang Cong Dan dit Dinh, chef de bataillon, unités mobiles de défense des chrétientés. Cette nomination annule la citation à l'ordre de la division accordée par ordre général no 931 du 18 août 1950.

Heim (Robert-Joseph-Emile), lieutenant, 69e régiment d'artillerie. Cette nomination annule la citation à l'ordre no 53 en date du 26 septembre 1949.

Hochart (Xavier-Maurice), lieutenant, groupement léger aéroporté, 1er bataillon étranger parachutistes.

Horvath (Daniel), adjudant-chef, 3e régiment étranger d'infanterie. Cette nomination annule la citation à l'ordre no 323 du 11 août 1949.

De Jaureguiberry (Arnaud-Jean), médecin-lieutenant, 3le régiment de tirailleurs marocains.

Lauzier (Jean-Yves), sous-lieutenant, bataillon Muong.

Lavail (Gilbert-Adrien), lieutenant, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Le Bourgeois (Yves-Albert-Marie-Jean), capitaine, état-major du G. M. N. A.

Mangot (Georges-Julien-Pierre), lieutenant, 6e régiment de tirailleurs marocains.

Margueron (Jean), lieutenant, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Pina (François-Laurent), sergent, zone sud et des Plateaux, secteur autonome des Plateaux. Cette nomination annule la citation à l'ordre no 33 du 23 novembre 1950.

Quilghini (Jacques-Toussaint), capitaine, 3/4e régiment de tirailleurs marocains.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 7 novembre 1950.)

Sensfelder (Auguste-Frédéric), lieutenant, 13e demi-brigade de Légion étrangère.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1950.)

Carrière (André-Robert), lieutenant, 2e bataillon du 21e régiment d'infanterie coloniale.

Lassalle (Pierre-Adrien-Henri), lieutenant, groupement des contrôles radioélectriques.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la croix de guerre des théâtres extérieurs d'opérations avec palme.

Le Roy (Paul-Marie-Joseph), lieutenant, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Senez (Paul-Gustave), sous-lieutenant aumônier, F. A. E. O.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 24 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 janvier 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la nomination et promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous. Les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

A la dignité de grand officier.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Pourgoin (Pierre-Louis-Auguste), lieutenant-colonel d'infanterie de l'air, actuellement bataillons de parachutistes (guerre), classe 1927.

Pour officier.

(Pour prendre rang du 13 avril 1950.)

Wilms (Gaston-Henri-Paul), ancien lieutenant des Forces françaises de l'intérieur, classe 1924, mle 1561, recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 1 juillet 1950.)

Tenant de la Tour (Marie-Maurice-Charles-Philippe), ancien aspirant, sous-lieutenant des Forces françaises de l'intérieur, classe 1933, recrutement de la Seine (9e bureau).

(Pour prendre rang du 12 juillet 1950.)

Acoulon (Alfred-Marie-Joseph-Philippe), ancien sous-lieutenant du 24e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 1087, recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 13 juillet 1950.)

Henry (Louis-Paul), ancien lieutenant des Forces françaises de l'intérieur « Var », classe 1930.

Pour chevalier.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1947.)

Mazouz (Lounès), ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 1280, recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1947.)

Hechard (Gaston-Maurice), ancien soldat du 306e régiment d'artillerie, classe 1928, mle 1566, recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Freminet (Jean-Victor), ancien soldat à l'escadron divisionnaire de réparation de la 3e division légère de cavalerie, classe 1929, mle 3663, recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 18 septembre 1948.)

Danoux (Pierre), ancien soldat du 7e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 2632, recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1949.)

Dubly (Emile-Pierre-Théophile), ancien caporal du 16e régiment de tirailleurs, classe 1918, mle 4157, recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 10 juin 1949.)

Beauchet (Lucien-Georges), ancien brigadier du 50e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1923, mle 6244, recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 12 septembre 1949.)

Chevallier (Guy-André-Jean-Paul), ancien soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 17932, recrutement d'Auxerre.

(Pour prendre rang du 2 mars 1950.)

Gerla (Emile-Guillaume-Jean), ancien soldat du 230e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 446, recrutement de Montauban.

(Pour prendre rang du 23 mars 1950.)

Couvreur (Raymond-Georges-Fernand), ancien sergent-chef du 91e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 430, recrutement de Mézières.

(Pour prendre rang du 17 mai 1950.)

Chapuis (Maurice-Louis), ancien sergent du 134e régiment d'infanterie, classe 1950, mle 278, recrutement de Mâcon.

(Pour prendre rang du 31 mai 1950.)

Bellaoui Ahmed, ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1940, mle 353, recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 8 juin 1950.)

Boraud (Isabelle-Marie-Suzanne), ancienne A. F. A. T. de la 3e compagnie du 25e bataillon d'ambulancières, classe 1939.

(Pour prendre rang du 12 juin 1950.)

Roparlz (Roger-Eugène), ancien sergent-chef des Forces françaises de l'intérieur, classe 1944.

(Pour prendre rang du 26 juin 1950.)

Braidotti (Jean), ancien soldat du 12e régiment étranger d'infanterie, classe 1929, mle 126, recrutement de Montauban.

(Pour prendre rang du 26 juin 1950.)

Ducloux (Paul-Léon-Théodule), ancien soldat du 139e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1930, mle 272, recrutement de Châlons-sur-Marne.

Durand (Michel-Eugène-Emile-Marcel), ancien soldat du 1er régiment de marche de spahis marocains (2e D. B.), classe 1944, mle 17109, recrutement du Mans.

Gabanelle (Marcel-Edmond-Paul), ancien soldat du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle 192, recrutement d'Orléans.

Le Prun (Paul-Marcel-Armand), ancien brigadier du 104e régiment d'artillerie lourde, classe 1931, recrutement d'Auxerre, mle 1810

(Pour prendre rang du 4 juillet 1950.)

Bienvenu (Emile-Jean-Baptiste), ancien soldat du 6e régiment de dragons, classe 1925, mle 721, recrutement de Mayenne.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1950.)

Bethoule (Jean-Louis), ancien soldat du 13le régiment d'infanterie, classe 1937, mle 93, recrutement de Limoges.

Dupuich (Albert-Joseph), ancien sergent-chef du 3e régiment du génie, classe 1932, mle 2970, recrutement d'Arras.

Wellowicki (Pavolo), ancien soldat du 11e régiment étranger d'infanterie, classe 1928, mle 113, recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1950.)

Dau (Raymond-Bernard), ancien soldat du 23e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 4779, recrutement de Marseille.

Rousseau (Henri), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 1865, recrutement de Béthune.

Salome (Jules-Victor), ancien soldat du 226e régiment d'infanterie, classe 1922, mle 116, recrutement de Dunkerque.

Tomassian (Thomas), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1505, recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1950.)

Chalumeau (Henri-Alphonse), ancien soldat du 18e régiment de dragons, classe 1940, mle 2552, recrutement d'Angers.

Daumas (Marius-Séraphin), ancien soldat du 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1923, mle 2117, recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1950.)

Chaulard (Jean-Louis), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1944.

L'Hospital (Georges-André), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1936, mle 1821, recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 13 juillet 1950.)

Michaux (René-Raymond), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 2671, recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1950.)

Neri (Césarino), ancien sergent du 6e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1928, mle 736, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 2 août 1950.)

Besnier (Dominique), ancien soldat du 47e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1500, recrutement de Saint-Lô.

(Pour prendre rang du 10 août 1950.)

Fontaine (Félix-Pierre), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1919.

Gosselin (Maurice-Alphonse), ancien soldat de la 881e compagnie autoroutière, classe 1920, mle 1777, recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 17 août 1950).

Parfait (Romuald-Gabriel), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1930, mle 1619, recrutement des Antilles.

Pottier (Marcel-Albert), ancien soldat du 322e régiment d'artillerie tractée, classe 1939, mle 4733, recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 23 août 1950.)

Floch (Albert-François-Pascal-Eugène), ancien sergent de la compagnie moyenne de réparation 652/3, classe 1940, mle 1791, recrutement de Rouen.

Joureau (Marcel), ancien soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1932, recrutement de Mâcon, mle 331.

Negre (Roger), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, classe 1932, mle 4831, recrutement de la Seine, 3e bureau.

Verguet (Roland-Henri), ancien sergent-chef du 27e régiment d'infanterie, classe 1942, recrutement d'Auxerre.

Décret du 24 janvier 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 24 janvier 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 31 octobre 1924.)

Picassou (Antoine-Louis), ancien caporal de la 18e section d'infirmiers militaires, classe 1905, mle 181 au recrutement de Montauban.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1931.)

Marchand (Adrien-Marius-Etienne), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1907, mle 208 au recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 23 mars 1932.)

Simonnet (Pierre-Justin), ancien soldat du 11e régiment d'artillerie de campagne, classe 1916, mle 1100 au recrutement de Verdun.

(Pour prendre rang du 18 juillet 1933.)

Dauvergne (Claude-Marcel), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1599 au recrutement d'Autun.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1937.)

Perrin-Gouron (Joseph-Charles), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 181 au recrutement de Grenoble.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1938.)

Bertrand (Pierre), ancien soldat du 217e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 697 au recrutement de Nîmes.

(Pour prendre rang du 29 mai 1940.)

Ribardière (Charles), ancien soldat du 48e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 618 au recrutement de Magnac-Laval.

(Pour prendre rang du 20 novembre 1941.)

Carmes (Camille-Emile-Louis), ancien soldat du 15e régiment de tirailleurs, classe 1917, mle 562 du recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1942.)

Clément (Jules-Louis), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 709 au recrutement du Blanc.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1946.)

Cloty (Victor-Désiré-Joseph), ancien soldat du 31e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 683 au recrutement de Rouen-Sud.

(Pour prendre rang du 5 juin 1947.)

Mamadou Diallo, ancien tirailleur du dépôt des isolés coloniaux, classe 1940, mle 10653 au recrutement de Bandiagara (Soudan).

(Pour prendre rang du 26 août 1949.)

Allègre (Marius-Annet-Clément-Michel), ancien soldat du 87e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1506 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 14 décembre 1949.)

Legoux (Charles-Emile), ancien soldat du 38e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 109 au recrutement de Soissons.

Peudelet (Jean-Marie-Joseph), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 619 au recrutement d'Ancenis.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1949.)

Juglas (André), ancien sergent-major du 53e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 69 au recrutement de Bergerac.

Mossu (Francis-Joseph), ancien soldat du 97e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 667 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 4 janvier 1950.)

Vasseur (Louis-Adhélard-François), ancien caporal du 9e régiment du génie, classe 1910, mle 658 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1950.)

Venereau (Jean-Louis-Auguste), ancien soldat du 93e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 2015 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 31 janvier 1950.)

Ginepro (Camille), ancien soldat du 120e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1923 au recrutement de Mézières.

Pesin (Emile), ancien soldat du 12e bataillon de chasseurs alpins, classe 1911, mle 1297 au recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 31 mars 1950.)

Dazommer (Marcel), ancien soldat du 49e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 467 au recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 26 mai 1950.)

Roux (Jean-Auguste), ancien caporal du 141e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1127 au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 2 juin 1950.)

Bureaux (Urbain-Edmond), ancien sergent du 31e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1561 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 24 juin 1950.)

Bonnet (Fernand-Marie-Gaston), ancien soldat du 95e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 903 au recrutement de Bourges.

(Pour prendre rang du 21 août 1950.)

Lefebvre (Albert-Fernand), ancien caporal du 151e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 712 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

(Pour prendre rang du 4 septembre 1950.)

Drugeon (Maurice-Ovide-Léon), ancien soldat du 37e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 896 au recrutement d'Alençon.

Décret du 24 janvier 1951 portant modification de nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 janvier 1951:

Est annulée la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. le capitaine de réserve Morin (Adrien-Robert), prononcée sans traitement par décret du 4 janvier 1950 au titre du corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air, contingent normal, rang du 31 décembre 1949.

Est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur:

RESERVE

AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1949.)

CONTINGENT NORMAL

Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Morin (Adrien-Robert), capitaine; 32 ans 3 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 26 juin 1950.

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 janvier 1951: page 426, 1re colonne, en ce qui concerne Rheinart (Henri-Léon-François), lieutenant, au lieu de: « 8e régiment de chasseurs alpins », lire: « 8e régiment de chasseurs d'Afrique ».

Décret du 24 janvier 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 24 janvier 1951, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

Abdelkader ben Hamadi, soldat de 1re classe, mle B 2062/43, compagnie administrative régionale n° 3.

Ammar Boumédiène ben Ahmed, mle A 307/37, sergent, 22e bataillon de tirailleurs algériens, 1re compagnie.

Amouri (Yahia), soldat de 2e classe, mle 352, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Auffret (Raymond-Joseph-Marie), sergent, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Barjau (Jean-Sylvain), sergent-chef, 3/3e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1 du 12 février 1950.

Barruet, alias de Barrois (Roger), caporal, 1/3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 457 du 23 novembre 1918.

Béchir ben Kaddour, mle A 1170/37, soldat de 1re classe, compagnie administrative régionale 111. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 9 du 28 octobre 1949.

Broudic (Yves-Marie), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 89 du 11 février 1950.

Dieu-Dat, soldat de 2e classe, 2/22e régiment d'infanterie coloniale, mle 12691. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 361 du 13 juin 1950.

Discontigny (Guy-René-Jean), brigadier, 2e régiment de spahis marocains.

Djerbouai (Nadir), caporal-chef, 22e bataillon de tirailleurs algériens, 1re compagnie, mle 324.

Duc Vo Van, soldat de 2e classe, 2/22e régiment d'infanterie coloniale, mle 35,083.

Emery (Jean), soldat de 2e classe, 3e régiment de cuirassiers.

Gaudefroy (Jacques), sergent-chef, 2e bataillon thaï.

Genillier (Pierre-Marie), médecin aspirant, bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 317 en date du 2 septembre 1950.

Khoualdia ben Yahia, sergent, 22e bataillon de tirailleurs algériens, 3e compagnie.

Lahcen ben Maalem, mle 10529, 2e sapeur, 31e bataillon du génie. Cette concession annule l'ordre général n° 511 du 20 septembre 1950.

Lanot (Emile), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, détachement de Tay-Ninh.

Lhacen ben Abdallah Ben Ladam, soldat de 2e classe, compagnie administrative régionale 112. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 21 du 5 mai 1950.

Malolaux (Georges), sergent, 2e bataillon étranger parachutiste. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 499 en date du 10 juin 1950.

Mange (Alfred-Henri), adjudant, 8e tabor marocain.

Martello (Jean), sergent, bataillon de marche du 5e régiment de tirailleurs marocains, C. C. B. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 108 du 5 mars 1949.

Meslet (Joseph), sergent, 3e bataillon thaï.

M'Bark ben Essi Kassem, sergent, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle 2089.

M'Hamed ben Abdallah, sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle 2551. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 218 du 6 juillet 1950.

M'Hamed ben Hamou, caporal, compagnie administrative régionale III, mle B. 210/43. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 418 du 27 août 1949.

Miloud ben Lahcen, sergent, compagnie administrative régionale III, mle A. 1187/36. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 153 du 28 mars 1949.

Ngan Bui Duc, sergent, bataillon de marche indochinois, mle 53422.

N'Gou Kone, caporal, 1/21e régiment mixte de tirailleurs sénégalais, mle 9160. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 577 du 12 septembre 1949.

Ny-Tuy, brigadier-chef, 10e régiment d'artillerie coloniale, mle 31107. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 481 en date du 24 mai 1950.

Pomet (Lucien-Charles), sergent-chef, 1er tabor marocain.

De Potter (Alphonse), caporal-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 98 du 25 février 1947.

Regnard (Jean-Jacques), maréchal des logis, 10e régiment d'artillerie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 536 du 1er novembre 1947.

Rouiched Mohamed, sergent, 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Trani (Joseph-Louis), soldat, 6e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 164 du 2 avril 1947.

Tuduri y Segui (Jean), sergent-chef, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 396 du 28 septembre 1949.

Valentin (Louis), adjudant-chef, 22e bataillon de tirailleurs algériens, 3e compagnie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 22 septembre 1950.)

Julien (Félix-Aimé-Ernest), soldat de 1re classe, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1950.)

Hachefa Mohamed, mle 315, tirailleur de 1re classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

(Pour prendre rang du 11 novembre 1950.)

Villière (Paul), sergent, 1er bataillon du régiment mixte du Cambodge.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1950.)

Desly (Jacques), maréchal des logis, 1er régiment étranger de cavalerie.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1950.)

Rouye (Lucien-Fernand), brigadier-chef, détachement de circulation routière 255.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

POUR SERVICES EXCEPTIONNELS

Renaud (Guy-Jean-Pierre), sergent-chef, école spéciale militaire inter-armes. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 24 janvier 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 24 janvier 1951, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Abdelhamid ben Ahmed, caporal, mle 2580, 2/4e régiment de tirailleurs marocains.

Aillerie (Jean-Henri-André), sergent-chef, 2/4e régiment de tirailleurs marocains.

Ahmed ben Abbès, mle 2226, soldat de 1re classe, 2/4e régiment de tirailleurs marocains.

Arraissia Mohamed, soldat de 2e classe, mle 3072, 3e régiment de tirailleurs algériens, 2e bataillon.

Aubert (Roland), caporal, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.

Barboteu (Alexandre-Henri-Caporal), 2e régiment étranger d'infanterie.

Bassiberi Konaté, mle 36127, sergent, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 26.

Baye (Jean-René), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.

Begne (Maurice), sergent-chef, 2e régiment étranger d'infanterie.

Bekhat Bouazza, soldat de 1re classe, mle 01246, sous-secteur de Travinh, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Bernard (Jean-Marcel), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.

Bialkowski (Franciszek), soldat de 2e classe, 11/13e demi-brigade de légion étrangère.

Bogone (Biséré), soldat de 1re classe, mle 05916, 3e compagnie du bataillon colonial Saigon-Cholon.

Boudjema ben Mohamed, soldat de 2e classe, mle 5199, 2e régiment de spahis marocains.

Bouzziane ben Kaddour ben Ali, soldat de 1re classe, mle 445, 6e groupe de spahis marocains.

Brocard (Jean-Paul), sergent, 821e bataillon de transmissions, 2e compagnie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 411 en date du 24 octobre 1950.

Caum (Félix), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs, 1er escadron.

Caproa (Roger), soldat de 2e classe, 1er bataillon colonial de commandos parachutistes.

Carniche (André), gendarme, de la prévôté des troupes françaises d'Indochine du Nord.

Cesari (Jules), caporal-chef, bataillon de marche du 151e régiment d'infanterie, 2e compagnie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 330 du 10 juillet 1948.

Denis (Lucien-Adrien), gendarme, 1re légion de marche de garde républicaine. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 24 du 20 janvier 1950.

Derrien (Corentin-Marie), garde républicain, 1re légion de marche de garde républicaine, 2e groupe d'escadrons.

Djoumai ben Mohamed ben Saad, soldat de 1re classe, mle 304/L. 46, 2/4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Ducros (Henri), maréchal des logis chef, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Davie (Roger-Lucien), soldat de 1re classe, 3/2e régiment de tirailleurs marocains, 1re compagnie de marche du Centre-Annam.

Finck (Henri), caporal-chef, 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 599 du 28 octobre 1950.

François (Armand), adjudant, 1/6e régiment d'infanterie coloniale

Goura Tahar ben Ali, caporal, mle A 484, sous-secteur de Travinh, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Guennegnez (Jean-François), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.

Guthlin (Emile-Jacques); caporal-chef, 3e bataillon Thai.

Hamida Abdelkader ben Taieb, soldat de 1re classe, mle 317, 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 599 du 28 octobre 1950.

Herbira Larbi, soldat de 1re classe, mle 0943, sous-secteur de Travinh, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Jacques (Jean), chasseur, 1er bataillon demi-brigade coloniale de commandos parachutistes S. A. S. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 113 du 10 mai 1948.

Leblond (Pierre-François), sergent, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 30.

Loubeyre (André), légionnaire de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 226 du 22 mai 1948

Marligue (Emmanuel-Théodore), sergent, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.

Mohamed ben Lhassen, sergent, mle 2762, 2/4e régiment de tirailleurs marocains.

Moulay Abderaman ben Ali, soldat de 2e classe, mle 589, 3/2e régiment de tirailleurs marocains.

Nadri Sahraoui, soldat de 1re classe, mle 01389, 22e bataillon de tirailleurs algériens, 1re compagnie.

Nguyen Van Louis, premier canonnier, mle 1346, 4e régiment d'artillerie coloniale.

Noël (Pierre-Henri-Victor-Louis), garde, 1re légion de marche de garde républicaine. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 631 en date du 21 juin 1950.

Nouar Taieb, soldat de 2e classe, mle 1397, 22e bataillon de tirailleurs algériens, 5e compagnie.

Nulini (Paul), sergent, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.

Pietruzka (Jean), maréchal des logis, 69e régiment d'artillerie d'Afrique. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 222 du 7 juillet 1949.

Prod'homme (René), soldat de 1re classe, 11/21e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 32 en date du 25 novembre 1950.

Rami Abdelkader, 1re classe, mle 01555, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Repusseau (Marcel-René), caporal, 6e bataillon vietnamien.

Ringeval (Robert-Guy), maréchal des logis chef, 1re légion de marche de garde républicaine.

Rousseau (Rémy-Hervé), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.

Sahraoui Amar, soldat de 1re classe, mle R. M. 3366, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Selebran (Pierre), caporal-chef, 3/2e régiment de tirailleurs marocains, 1re compagnie de marche du Centre-Annam.

Amar ben Mohamed, soldat de 1re classe, mle 366, 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 599 en date du 28 octobre 1950.

Terrier (Victor), caporal-chef, 11/13e demi-brigade de légion étrangère, 2e bataillon.

Tessier (André), soldat de 1re classe, 3/2e régiment de tirailleurs marocains, 1re compagnie de marche du Centre-Annam.

Vazeilles (Michel-Antoine), maréchal des logis, 3e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Vernizeau (Gilbert), caporal-chef, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens.

Voitz (Jean-Jacques), soldat de 2e classe, 8e groupe de spahis algériens portés.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Albourg (Tangaré), premier canonnier, mle 23906, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Abdelkader ben Ali ben Salem ben Rechemi, tirailleur de 2e classe, 111/4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1947, mle 328/L 47, A. C. A. T.

Abdelkader ou Amar, maoun, 8e tabor marocain, classe 1938, mle 387.

Aissaoui Mohamed ben Larbi, tirailleur de 1re classe, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Alger, classe 1947, mle RM 6314

Ali ben Salah ben Tahar ben Moula, caporal-chef, 111/4e régiment de tirailleurs tunisiens, recrutement administration centrale de l'armée tunisienne, classe 1941, mle 557 L 41.

Ali ou Haddou, goumier de 1re classe, 3e tabor marocain, classe 1931, mle 131.

Amara ben Ali ben Amara, tirailleur de 2e classe, 111/4e régiment de tirailleurs tunisiens, recrutement A. C. A. T., classe 1946, mle 153/L 46.

Belarbi Abdelkader, tirailleur de 1re classe, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1947, mle 01099.

Ben Abdellah Charef, tirailleur de 2e classe, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1948, mle 069.

Bentayeb Saïm, tirailleur de 2e classe, 111/1er régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1948, mle 01390.

Berberi Abdelkader, tirailleur de 2e classe, 11/2e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1948, mle 01255.

Bouzennoune Mohamed Salah, tirailleur de 1re classe, 11/3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1945 C, mle 940 LM.

Bouziane Mohamed, tirailleur de 2e classe, 1/6e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Alger, classe 1947, mle RM 6365.

Cherif Mazouz, tirailleur de 2e classe, IV/7e régiment de tirailleurs algériens, recrutement de Constantine, classe 1947 G, mle 96 LM

Farfar Mohammed ben Mocktar, sergent, 4/7e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Alger, classe 1941 M, mle RM 1621

Hakmi Tafeb, tirailleur de 1re classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1947, mle 01219.

Mohamed ben Ahmed, goumier de 2e classe, 3e tabor marocain, classe 1939, mle 108.

Hamli Mohamed ben Moussa, caporal, 25e bataillon de tirailleurs algériens, recrutement d'Alger, classe 1942, mle LM 1021.

Houari Ahmed ben Mohammed, caporal-chef, 27e bataillon de tirailleurs algériens, recrutement d'Alger, classe 1942, mle LM 1710.

Khelef Akli, caporal-chef, IV/7e régiment de tirailleurs algériens, recrutement de Constantine, classe 1941 S, mle LM 186.

Kettar Rabah, caporal, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Alger, classe 1948, mle LM 225.

Laboucine ben Abdelhali, goumier de 2e classe, 8e tabor marocain, classe 1938, mle 633.

Laifa El Hadi, tirailleur de 2e classe, II/3e régiment de tirailleurs algériens, recrutement de Constantine, classe 1947 G, mle LM 862.

Martic (Ivan), soldat de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Martinez (Salvador), maréchal des logis, 1er régiment étranger de cavalerie.

Mazouni Bouziane, tirailleur de 2e classe, II/2e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1948, mle 0733.

Meerkamp (Karl), soldat de 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.

Meghit Ali ben Mohamed, sergent-chef, II/2e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1938, mle 0802.

Mendes (Miloud), tirailleur de 2e classe, II/2e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1948, mle 0556.

Moewald (Gustave), soldat de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Mohamed Ou Salah, goumier de 2e classe, 8e tabor marocain, classe 1940, mle 587.

Mohamed ben Benaïssa, caporal-chef (maoun aouel), 8e tabor marocain, classe 1932, mle 580.

Mohamed Ou Haddou, sergent (moqqadem), 8e tabor marocain, classe 1930, mle 551.

Mohammed ben Mohammed ben Ahmed El Ayachi, goumier de 2e classe, 8e tabor marocain, classe 1948, mle 862.

Mohammed Ou Saïd, tirailleur de 1re classe, 3e tabor marocain, classe 1943, mle 258.

Molnar (Sandor), soldat de 1re classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Morsli Djillali Ould Miloud, tirailleur de 2e classe, II/2e régiment de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1942, mle A 1366.

Nehili Younes, caporal, 4e/7e régiment de tirailleurs algériens, recrutement de Constantine, classe 1942×G, mle 458 LM.

Pantalacci (Jean-Charles), sergent-chef, bataillon télégraphistes coloniaux, recrutement d'Ajaccio, classe 1927, mle 1261.

Piperno (César), soldat de 2e classe, 1/3e régiment étranger d'infanterie.

Pons (Henri), soldat de 1re classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Rabaï ben Abdesslem, maoun, 10e tabor marocain, classe 1935, mle 633.

Rahim ben Abdallah, sergent-chef, 27e bataillon de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1936, mle 02235.

Raymond alias Stevess (Camille-Marius), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Sakiri Brahim, tirailleur de 2e classe, 25e bataillon de tirailleurs algériens, recrutement de Constantine, classe 1946×6, mle 350 LM.

Sassi ben Brahim ben Sassi Zahmoul, tirailleurs de 2e classe, 11e régiment de tirailleurs tunisiens, recrutement A. C. A. T., classe 1944, mle 6839/40.

Serdouk Abdallah, caporal-chef, 27e bataillon de tirailleurs algériens, recrutement de Constantine, classe 1947×G, mle 431 LM.

Sid Saadaoui, tirailleur de 2e classe, IV/7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle R. M. 6801.

Si Ahmed Ou Abbou, moqqadem (sergent), 8e tabor marocain, classe 1937, mle 23.

Simon (Roger-Joseph), soldat de 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Soliler (Alfred), garde, 1re légion de garde républicaine de marche.

Surrel (Joseph), soldat de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Suss (Marco-Albert), caporal-chef, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Zebbar Abdelkader, tirailleur de 2e classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens, recrutement d'Oran, classe 1947, mle 01206.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de Guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Décret du 24 janvier 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 24 janvier 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent :

Alexandre (Joseph-Ernest), soldat, 13e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 187 au recrutement de Nevers.

Aliphat (Pierre-Jean-André), soldat, 312e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1949, mle 2916 au recrutement de Limoges.

Amann (Guillaume-Théodore), 2e classe, 1er régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1030 au recrutement de Metz.

Argiolas (Louis), soldat, 152e régiment d'infanterie, compagnie antichars, classe 1945, mle 23897 au recrutement de Marseille.

Arilla (Justin-Marc-Laurent), aspirant, 18e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 528 au recrutement de Tarbes.

Audrain (Corentin-Jean-Marie), 2e classe, 3e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1487 au recrutement de Lorient.

Bagouin (Arsène-Jean-Marie-Olivier), soldat, 121e régiment de pionniers, classe 1928, mle 1939 au recrutement d'Avesnes.

Barouty (Emile), 2e classe, 312e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1926, mle 1982 au recrutement de Limoges.

Batistoni (Jean), sergent-chef, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1928, mle 133 au recrutement de Marseille.

Baton (Marius-Hippolyte), caporal, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1932, mle 1581 au recrutement de Grenoble.

Beauchat (Marcel-Eugène), maréchal-des-logis, 9e régiment de dragons, 10e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1932, mle 744 au recrutement de Metz.

Beaudiot (André-Lucien), sergent, 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1940, mle 121 au recrutement de Mézières.

Beaufils (Louis-René-Modeste), soldat, 7e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2142 au recrutement du Havre.

Becker (Georges), 2e classe, 19e train, 272e compagnie hippo, classe 1920, mle 5051 au recrutement de Versailles.

Benazet (Norbert-Louis), soldat, 115e régiment d'artillerie lourde, classe 1932, mle 558 au recrutement de Foix.

Bergamoschi (Antoine-Jean), soldat, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1930, mle 3115 au recrutement de Nice.

Bernard (Maurice-André), 2e classe, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1933, mle 95 au recrutement de Vienne.

Bernard (Pierre-Marie), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 2491 au recrutement de la Seine (9e bureau).

Bernoville (Armand), caporal, 2e bataillon de zouaves, classe 1941, mle 208 au recrutement de Saint-Quentin.

Berthelot (Hippolyte-Ernest), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1171 au recrutement de Saint-Lô.

Betoul (Paul), brigadier, 312e régiment d'artillerie légère, classe 1929, mle 579 au recrutement de Bergerac.

Billard (Jean), caporal-chef, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 16 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Binois (Roger-Gaston), 2e classe, 24e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1595 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Biscarrat (Jules-Célestin), brigadier-chef, 103e régiment d'artillerie lourde, classe 1932, mle 1900 au recrutement du Puy.

Blancon (Casimir-Emile), 2e classe, 21e régiment de dragons, classe 1937, mle 120 au recrutement de Mende.

Bœur (Roger-Robert), soldat, 59e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 313 au recrutement de Mézières.

Boucot (Lucien-Armand), soldat, 13e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 569 au recrutement de Nevers.

Bouillet (Henri-Adrien-Eugène), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 325 au recrutement de Caen.

Boulard (Maurice-Marcel), 2e classe, 73e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2121 au recrutement de Saint-Omer.

Boutrois (Georges-Lucien-André), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2170 au recrutement de Caen.

Bouvet (Emile-Louis), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 389 au recrutement de Saint-Lô.

Brian (Alix-Georges-Marius), caporal, 13e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 41 au recrutement de Constantine.

Briant (Marius-Alexandre), 2e classe, 20e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 1151 au recrutement de Montpellier.

Brisebourg (Roger), soldat, 151e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 626 au recrutement du Mans.

Cabut (André-Gustave-René), 1re classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1612 au recrutement d'Evreux.

Calcagno (Louis-Antoine), soldat, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1931, mle 928 au recrutement de Nice.

Camus (Pierre), sergent, 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1929, mle 168 au recrutement de Brest.

Caquineau (Robert-Camille-Ernest), sergent-chef, 21e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1933, mle 2887 au recrutement de la Roche-sur-Yon

Carrière (Pierre-Robert) 2e classe, 7e demi-brigade de chars légers, état-major, classe E. V. 1939, mle L. M. 332 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Catteau (Jules-Joseph-Auguste), caporal, 421e régiment de pionniers, classe 1926, mle 336 au recrutement de Lille.

Charmoureau (Jean), soldat, 312e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1927, mle 1286 au recrutement de Limoges.

Chansay (Robert-Roger), soldat, 271e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 1901 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Charrier (Auguste-Ernest-Alphonse), 2e classe, 618e régiment de pionniers, classe 1926, mle 830 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Charlier (Louis-Maurice-Henri), caporal, 119e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1072 au recrutement de Caen.

Chebardy (Marc-René), soldat, 125e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 314 au recrutement d'Angoulême.

Chevalier (André-Fernand), 1re classe, 47e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1931, mle 1270 au recrutement de Bourges.

Clément (Jean-Lucien), soldat, 241e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 362 au recrutement de Rennes.

Cocault (Emile-Joseph-Constant), soldat, 241e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 148 au recrutement de Rennes.

Colelle (Jean-Claude), 2e classe, 223e régiment d'artillerie coloniale, classe 1924, mle 999 au recrutement d'Autun, Mâcon.

Crensot (Edmond-Marcel-Octave), soldat, 348e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 3747, au recrutement de la Seine (1er bureau).

Cybard (Marcel-Gabriel), adjudant-chef, 223e régiment d'artillerie coloniale, classe 1923, mle 1011 au recrutement d'Angoulême.

Dalmet (Jean-Baptiste-Antoine), soldat, 185e régiment d'artillerie lourde, classe 1928, mle 936 au recrutement de Roanne.

Damiliot (Gabriel-Léon-Ernest), 2e classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 688 au recrutement d'Evreux.

Daret (Roland), 2e classe, 8e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1237 au recrutement de Thionville.

Darracq (Jean-Joseph), soldat, 8e bataillon de chasseurs pyrénéens, classe 1929, mle 923 au recrutement de Pau.

Delange (Francis-Alphonse-Louis-Auguste), 2e classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 971 au recrutement de Caen.

Delcurence (Léon-Henri-Joseph), caporal, 421e régiment de pionniers, classe 1927, mle 1027 au recrutement de Dunkerque.

Delgarrie (Henri), 2e classe, 312e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1920, mle 1019 au recrutement de Brive.

Demont (André-Oscar), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle A 8649/42 au recrutement de B. A. M. C.

Deschenay (Edmond-Marie-Frédéric), 2e classe, 271e régiment d'infanterie, classe 1926, mle 2931 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Desveaux (Guy-Pierre), caporal-chef, 3e bataillon de choc, classe 1942, mle 8732 L. au recrutement de Poitiers.

Donnet (Joseph-Adrien), soldat, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1932, mle 1739 au recrutement de Grenoble.

Drois (Louis-Auguste), 2e classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1985 au recrutement de Caen.

Drouillard (Henri-Michel-Louis), 2e classe, 312e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1929, mle 394 au recrutement de Guéret.

Duhausse (Charles-Louis-Jules), soldat, 133e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1932, mle 6881 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

Dulac (François-Roger), soldat, 18e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 98 au recrutement de Tarbes.

Durmois (Désiré-Stanislas), soldat, 147e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1926, mle 226 au recrutement de Reims.

Farges (Adolphe), 2e classe, 312e régiment d'artillerie, classe 1929, mle 1460 au recrutement de Tulle.

Fernand (Albert), soldat, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1936, mle 200 au recrutement d'Albi.

Fourrier (Jules-Camille-Emile), soldat, 1er régiment d'infanterie, classe 1937, mle 891 au recrutement de Saint-Omer.

Frémont (Edmond-Emile-Louis), caporal-chef, 129e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1163 au recrutement de Caen.

Frogeais (Georges-Louis-Victor), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1945, mle 23983 LM 4 au recrutement de Rennes.

Froger (Marcel-Lucien), soldat, 271e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 525 au recrutement du Mans.

Gaillard (Gilbert-Valentin-Georges), soldat, 246e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 780 au recrutement de Niort.

Gambert (Henri-Michel-François), soldat, 271e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 1168 au recrutement de Mayenne.

Gaston-Beillou (Siméon), soldat, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1930, mle 516 au recrutement de Foix.

Gaujarengues (André-Antoine-Louis-Eugène), soldat de 1re classe, compagnie radio divisionnaire marocaine, classe 1931, mle 2783 au recrutement de Toulouse.

Gayet (Louis), 2e classe, 140e régiment d'infanterie alpine, classe 1928, mle 1354 au recrutement du Rhône (Sud).

Gérard (Joseph-Claude-Pierre-Marie), 2e classe, 90e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1278 au recrutement d'Angers.

Gillet (Georges-Maurice-Gustave), 2e classe, 61e bataillon de chasseurs à pied, classe 1930, mle 1121 au recrutement de Vesoul.

Giolet (Adolphe), sergent-chef, 12e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 1001 au recrutement de Béthune.

Giron (Pierre-René-Aimé), soldat, 125e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 14 au recrutement de Tours.

Godeau (Benjamin-Jules-Auguste-Jean), soldat, 125e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 515 au recrutement de Rennes.

Goulle (Pierre-Antoine), soldat, 72e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 95 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Gras (Henri-Louis-Stanislas), sergent, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1931, mle 298 au recrutement de Nice.

Guérin (Edouard-Clément), soldat, 241e régiment d'infanterie, classe 1921, mle 1750 au recrutement de Rennes.

Guilbot (Roger-Georges-Jules), sergent, 90e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 115 au recrutement de Niort.

Guinot (Adrien), 2e classe, 312e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1920, mle 728 au recrutement de Périgueux.

Hellard (Gilbert-Gaston-Auguste), canonnier, 304e régiment d'artillerie, classe 1924, mle 883 au recrutement de Bernay.

Heutrope (Flavien-François-Ernest), soldat, 2e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1933, mle 2224 au recrutement d'Orléans.

Huyvaert (Lucien-Léon-Cornil), caporal-chef, 1er régiment d'infanterie, classe 1937, mle 480 au recrutement de Dunkerque.

Hyenne (René), sergent, 35e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1734 au recrutement de Vesoul.

Isabelh (Henri-Alfred-Paul), 1re classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2339 au recrutement de Saint-Lô.

Juge (Roger-Emilien), soldat, 82e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1930, mle 1473 au recrutement de Blois.

Kordek (François), soldat, 1er régiment d'infanterie, classe 1938, mle 324 au recrutement de Valenciennes.

Kremer (Paul), 2e classe, 133e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1823 au recrutement de Sarreguemines.

Lamboley (Jean), soldat, 18e escadron du train, 657e compagnie, classe 1931, mle 4201 au recrutement de Bordeaux.

Lamothe (Pierre), 2e classe, groupe de transport 6/18, 657e compagnie, classe 1929, mle 1259 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Lamouret (Paul), sergent, bataillon de choc, classe 1940, mle 3897 au recrutement de Nice.

Langlet (Robert-André-Marcel), sergent, 51e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3127 au recrutement d'Amiens.

Laplace (Léon-Lucien), soldat, 82e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1932, mle 1169 au recrutement de Laon.

Lassalle (Henri-Félix-Eugène), sergent, 18e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3116 au recrutement de Pau.

Lazerges (Jacques-Eugène-Alexis), 2e classe, 18e escadron du train auto, 657e compagnie, classe 1938, mle 594 au recrutement de la Seine (3e bureau).

Lebas (Daniel-Gilbert), sergent, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 6029 au recrutement de Caen.

Le Clezio (François-Mathurin-Marie), soldat, 241e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 606 au recrutement de Saint-Brieuc.

Lecointe (André-Moïse-Robert), caporal, 1er régiment d'infanterie, classe 1937, mle 425 au recrutement de Béthune.

Le Dé (Pierre-Guillaume-Marie), 2e cisase, 149e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 716 au recrutement de Quimper.

Lefebure (Auguste-Joseph), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 292 au recrutement d'Evreux.

Legendre (Albert-Clément-Emmanuel-Louis), 2e classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1479 au recrutement de Saint-Lô.

Lerebourg (Emile-Julien-Joseph-Albert), 2e classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1378 au recrutement de Caen.

Leroux (Maurice-Armand-Auguste-Germain), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1748 au recrutement de Saint-Lô.

Leydet (Jean), maréchal des logis, 30e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1931, mle 898 au recrutement de Libourne.

Lisoie (Pierre-Maurice), brigadier, 312e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1921, mle 1779 au recrutement d'Angoulême.

Loge (André-Georges-Elie-Charles), canonnier, 304e régiment d'artillerie, classe 1922, mle 1342 au recrutement de Caen.

Logie (Jérôme), 2e classe, 421e régiment de pionniers, classe 1922, mle 3696 au recrutement de Lille.

Longo (Thomas), soldat, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1930, mle 1739 au recrutement de Nice.

Loubière (Paul-Pierre-Baptiste), chasseur, 20e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 374 au recrutement de Rodez.

Louis (André-Louis), soldat, 7e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 193 au recrutement de Vesoul.

Loze (Valmyr-Emile), 1re classe, 137e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1475 au recrutement d'Avesnes.

Luce (Jean-Bernard-Simon), 2e classe, 22e section de commis et ouvriers militaires de l'administration, classe 1934/2, mle 2040 au recrutement de Tours.

Magnulli (Antoine), caporal-chef, bataillon de choc, classe 1941, mle 278 L. E. au recrutement de Marseille.

Maginot (Jules-Maurice), soldat, 73e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 1715 au recrutement de Béthune.

Maignan (Georges-Ernest), 2e classe, 312e régiment d'artillerie, classe 1919, mle 870 au recrutement de Tours.

Majault (Fernand-Marcel), sergent, 125e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 358 au recrutement de Niort.

Marceau (Jean-Louis-Henri), 2e classe, 125e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 759 au recrutement d'Angers.

Marchal (Paul-Louis), 1re classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1111 au recrutement de Belfort.

Marchand (Jean-Baptiste-Marcel), soldat, 148e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1925, mle 68 au recrutement de Reims.

Marri (Emile), 2e classe, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1931, mle 797 au recrutement de Nice.

Martin (Louis-Gérard), soldat, 90e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2317 au recrutement d'Angers.

Mas (Etienne), soldat, 51e bataillon régional, classe 1920, mle 475 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

Maugourd (Hervé-Louis-Joseph), 2e classe, 26e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 839 au recrutement d'Angers.

Mejean (Louis-Aimé), 2e classe, 140e régiment d'infanterie alpine, classe 1934, mle 562 au recrutement de Nîmes.

Meunier (Marcel-Emile-Pierre), caporal-chef, 109e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 3630 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

Midelet (Maurice-Ambroise), sergent, 67e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 258 au recrutement de Laon.

Molinet (André-Henri), brigadier-chef, 2e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 9129/L au recrutement de Poitiers.

Monier (Paul), 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1938, mle 411 au recrutement de Toulon.

Moreau (Raymond-René), caporal, 22e section de commis ouvriers militaires d'administration, classe 1924, mle 5203 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

Morel (Georges-Joseph), adjudant, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1931, mle 900 au recrutement de la Réunion.

Morin (Lucien-Paul), 2e classe, 26e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1377 au recrutement de Poitiers.

Mouillon (Marius-Emile), 2e classe, 26e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1292 au recrutement d'Arras.

Moulin (Félix-Elie), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1668 au recrutement de Saint-Lô.

Moullard (Marcel-Pierre-André), caporal-chef, bataillon de choc, classe 1939, mle 557 au recrutement de Chartres.

Moulon (François), soldat, 313e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1924, mle 879 au recrutement de Guéret.

Neirourère (Marcel-Eugène-Joseph), sergent-chef, 1er régiment d'infanterie, classe 1930, mle 127 au recrutement de Lyon.

Nordez (Roland-Charles-Henri), caporal, 169e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1928, mle 7637 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

Olivero (Marcel), caporal, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1929, mle 2178 au recrutement de Toulon.

Oray (Eugène), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1940, mle 458 au recrutement de Nîmes.

Pastol (Désiré-Yves-Marie), soldat, 211e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 1309 au recrutement de Guingamp.

Paul (Charles-Emile dit Charlie), sergent-chef, 2e bataillon de marche de l'A. E. F., classe 1927, mle 707 au recrutement de Marseille.

Paul (Marie), soldat de 1re classe, bataillon d'infanterie de marine du Pacifique, mle LM 156/P/17 au recrutement de Saïgon.

Payen (Raymond-Jules), soldat, 1er régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2154 au recrutement de Cambrai.

Pawlick (Alfred), sergent, 43e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1941, mle LM 577 au recrutement de Valenciennes.

Payet (Etienne-Louis-Roland), sergent, bataillon de marche no 5, classe 1940, mle 891 au recrutement de la Réunion.

Peloux (Samuel-Robert), sergent-chef, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 2087 au recrutement d'Avignon.

Peny (Jacques), caporal, 1er bataillon de choc, classe 1941, mle 9063 au recrutement d'Orléans.

Peraldi (Laurent), 1re classe, régiment de marche du Tchad, classe 1946, mle 276 au recrutement d'Ajaccio.

Perez (Antoine), caporal, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle R. 666 au recrutement du Maroc.

Pesque (François-Jean), sergent, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1939, mle 107 au recrutement de Perpignan.

Petit (André-Marcel), caporal-chef, 169e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1688 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

Philippe (Francis-Adolphe), 2e classe, 140e régiment d'infanterie alpine, classe 1927, mle 1793 au recrutement de Chambéry.

Pierrat (Marcel-Lucien-Jean), maréchal des logis, 3e régiment de spahis marocains, classe 1939, mle 391 au recrutement de Paris.

Pierson (Georges-Charles), soldat, 29e régiment régional, classe 1915, mle 2146 au recrutement de Reims.

Pignon (Camille-Emile-René), soldat, 125e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1009 au recrutement de Niort.

Pilli (Gentil), caporal-chef, bataillon de choc, classe 1942, mle 982 au recrutement d'Ajaccio.

Pinchon (Oscar-Léon-Henri), soldat, 59e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 1599 au recrutement de Saint-Quentin.

Pistolesi (Albert), maréchal des logis, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 10629 au recrutement de Marseille.

Planson (Désiré-Henri), 1re classe, 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1933, mle 1591 au recrutement de Nevers.

Plesant (Roger), 2e classe, 59e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 305 au recrutement de la Seine, 4e bureau.

Plessier (Jacques), sergent, dépôt de guerre du génie no 3, classe 1930, mle LM 111 au recrutement de Laon.

Poggi (Jean-Marius-Marie), 2e classe, 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 15667 au recrutement de Marseille.

Poggi (Jeannot), 2e classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 851 au recrutement d'Ajaccio.

Pomi (Oreste-Fortuné), 2e classe, 1er bataillon de choc, classe 1930, mle 5051 au recrutement de Marseille.

Pontrucher (Alfred-Marie), adjudant, 241e régiment d'infanterie, classe 1922, mle 906 au recrutement de Rennes.

Pottier (Jean-Louis), sergent, 82e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1936, mle 301 au recrutement de Sarrebourg.

Pouvaret (Paul-Antoine), sergent-major, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 133 au recrutement de Saint-Etienne.

Privat (Gustave-Emilien), 1re classe, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1930, mle 2705 au recrutement de Marseille.

Privat (Léon-René), sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle 2010 au recrutement de Nice.

Puyau (Robert-Firmin), sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 11075 au recrutement de Toulouse.

Pylat (André-Fidèle-Marius), maréchal des logis, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 8329 au recrutement de Saint-Quentin.

Queffelec (Jean-Marie), maréchal des logis chef, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 2816 au recrutement de Quimper.

Querel'e (René-André), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 7014 au recrutement de Reims.

Raff (René-Henri), brigadier, 68e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1939, mle 1212 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

Raffali (Alexandre), sergent-chef, 2e régiment mixte de tirailleurs marocains et algériens, classe 1939, mle 463 au recrutement d'Ajaccio.

Raffeil (Gabriel), 2e classe, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1933, mle 609 au recrutement de Carcassonne.

Ragot (Louis-Marcel), 2e classe, bataillon de choc, classe 1942, mle 11781 B au recrutement de Poitiers.

Rancy (Jean), 2e classe, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1942, mle 10692 B au recrutement de Poitiers.

Raunard-Becu (Jean-Gaston), sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, mle 181 au recrutement de Toulon.

Ravon (Maurice), sergent-chef, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1929, mle 236 au recrutement de Toulouse.

Rayet (Désiré-Léon), caporal, 28e régiment régional, classe 1916, mle 759 au recrutement de Péronne.

Reboul (Jack), 2e classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 10313 au recrutement de Montpellier.

Regis (Aimé), soldat, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1942, mle 5168, recrutement de Carcassonne.

Regnier (Marcel), 1re classe, 26e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 611 au recrutement de Poitiers.

Renaud (Charles-Jean), brigadier-chef, 3e régiment de spahis marocains, classe 1939, mle 1059 au recrutement de Moulins.

Renaudon (Albert), sergent-chef, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1932, mle 1903 au recrutement de Niort.

Renoux (Pierre-André), 2e classe, 5e section de C. O. A., classe 1925, mle 207 au recrutement d'Orléans.

Ressouche (André-Louis-Auguste), 1re classe 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1942, mle 835 au recrutement de Mende.

Retailleau (Lucien-Pierre-Marie), soldat, 90e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 132 au recrutement d'Angers.

Reynier (Emile), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle 15351 au recrutement de Lyon.

Richet (Pierre-Albert), brigadier-chef, 3e régiment de spahis marocains, classe 1940, mle 5100 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

Rigal (René-Henri-Auguste), sergent, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1931, mle 1284 au recrutement de Nantes.

Rigaud (Robert), sergent, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 11167 B au recrutement de Poitiers.

Rigollet (Emile), sergent-chef, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1933, mle 186 au recrutement de Nice.

Rigoudy (Jean-Louis), soldat de 2e classe, 5e régiment de dragons, classe 1946, mle 39386 au recrutement de Lyon.

Rioufreyt (André), caporal, 99e régiment d'infanterie alpine, classe 1939, mle 1239 au recrutement de Saint-Etienne.

Roche (Raymond-Marius), soldat de 2e classe, 112e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 2122 au recrutement de Marseille.

Rodier (Henri), brigadier, 66e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1941, mle 11661 au recrutement de Marseille.

Boine (Pierre), sergent, 22e section de commis ouvriers militaires d'administration, classe 1922, mle 3638 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Rolland (Georges), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 928 au recrutement d'Avignon.

Roncallo (Joseph), brigadier, 3e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1935, mle 738 au recrutement d'Oran.

Routurier (Georges), soldat de 2e classe, 59e régiment d'infanterie, classe 1924, mle 941 au recrutement de Bourges.

Salmon (André-Jules), soldat de 2e classe, 618e régiment de pionniers, classe 1925, mle 381 au recrutement de la Rochelle.

Salomon (Samson), caporal-chef, 169e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1934, mle 5859 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Salva (Emile-Elie), soldat de 2e classe, 233e régiment d'artillerie coloniale, classe 1931, mle 1833 au recrutement de Lyon.

Sansoy (Pierre), sergent, 83e régiment régional, classe 1919, mle 939 au recrutement d'Auxerre.

Sauvaget (Henri-François-Paul-Pierre), soldat, 110e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1468 au recrutement de Saint-Lô.

Scalmana (Joseph), sergent, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle 371 au recrutement de Constantine.

Schneider (René), soldat de 1re classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1943, mle 4117 au recrutement de Strasbourg.

Senari (René), caporal, 148e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 378 au recrutement de Mézières.

Senegas (Hubert-Joseph), caporal, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1929, mle 595 au recrutement de Béziers.

Seri (Joseph), soldat, 140e régiment d'infanterie alpine, classe 1933, mle 1295, recrutement de Marseille.

Sigaud (Georges-René), brigadier-chef, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 481 au recrutement d'Alger.

Sillard (Achille-Marcel-Louis), sergent, 125e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 711 au recrutement d'Angers.

Simon (Roger-Gabriel-Léopold), soldat, 329e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 79 au recrutement de Rouen.

Supiot (Joseph-Henri-Maurice), soldat de 2e classe, 90e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 229 au recrutement d'Angers.

Tarris (Félix-Julien), soldat de 2e classe, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1930, mle 1088 au recrutement de Marseille.

Tissier (Léon-Charles), soldat, 148e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1938, mle 1217 au recrutement de Laon.

Trignan (Henri-Edmond), soldat de 1re classe, 140e régiment d'infanterie alpine, classe 1928, mle 176 au recrutement de Montélimar.

Ulysse (Pierre), soldat de 2e classe, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1934, mle 2202 au recrutement de Marseille.

Urruty (Jean), soldat de 2e classe, 14e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1447 au recrutement de Pau-Bayonne.

Vaugheluwen (Jules-Léon-Georges), soldat, 225e régiment d'infanterie, classe 1921, mle 1003, recrutement de Dunkerque.

Vauquelin (Maurice-Alfred-Armand), soldat, 72e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2138, recrutement du Havre.

Vercoutre (Roland-Octave-Julien), soldat de 2e classe, 1er régiment d'infanterie, classe 1938, mle 2151 au recrutement d'Arras.

Vergnon (Fernand), soldat, 312e régiment d'artillerie lourde portée, classe 1934, mle 162 au recrutement de Périgueux.

Verrier (Camille-Maurice-Germain), soldat, 113e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 591 au recrutement de Blois.

Vietti (André), soldat, 2e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1930, mle 4385 au recrutement de Lyon.

Vincent (Marcel), soldat de 2e classe, 174e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1933, mle 3052 au recrutement d'Epinal.

Vittu (Gilbert-Louis-Joseph), soldat, 1er régiment d'infanterie, classe 1935, mle 775 au recrutement de Béthune.

Volsin (Pierre-Edmond-Maurice), soldat de 2e classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1796 au recrutement de Caen.

Weil (Ladislas), caporal, 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1939, mle S. 194, recrutement de la Seine-central.

Badie (François-Marcel), soldat, 18e section d'infirmiers militaires, classe 1930, mle 542 au recrutement de Tarbes.

Chaput (Marius-François), soldat, 404e régiment de pionniers, classe 1922, mle 897 au recrutement de Riom.

Crubilie (André-Gabriel), soldat, 443e régiment de pionniers, classe 1930, mle 2981 au recrutement de Bordeaux.

Delabare (André-Charles-Alfred), brigadier-chef, 313e régiment d'artillerie, classe 1925, mle 4717 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Fortin (Jacques-Michel-Jules), soldat, dépôt de chars no 507, classe 1934, mle 206 au recrutement de Laval.

Gens (Cyprien-Lionnel), sapeur, 11e régiment du génie, classe 1932, mle 2067 au recrutement de Rouen.

Jonot (Pierre-Henri-Alexandre), maréchal des logis, 91e régiment d'artillerie coloniale, classe 1928, mle 57 au recrutement de Versailles.

Jubelin (Roger-Charles), soldat, 22e section d'infirmiers militaires, classe 1932, mle 3549 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Kert (André), brigadier, 22e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1927, mle 317 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Langlais (Marcel-Jean-Alexandre), agent principal de 1re classe, établissement provisoire du service du matériel de Marseille, classe 1927 au recrutement de Toulon.

Masclet (François-Joseph), soldat, 22e section d'infirmiers militaires, classe 1938, mle 477 au recrutement de Beauvais.

Minier (Fernand-Joseph), soldat, 22e section d'infirmiers militaires, classe 1934, mle 1995 au recrutement de Tours.

Mirebeau (Ernest-Edouard), adjudant, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1932, mle 1412 au recrutement de Poitiers.

Moracchini (Toussaint), caporal-chef, groupement no 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1931, mle 665 au recrutement d'Ajaccio.

Pastor (Jean-Claude), canonnier, 117e régiment d'artillerie, classe 1928, mle 625 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Penin (Charles-Calixte), sergent, 225e régiment d'infanterie, classe 1922, mle L. M. 827 au recrutement de Lille.

Prou (Jean), sergent, 503e compagnie antichars, classe 1934, mle 613 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Simonot (René-Victor), adjudant, 31e régiment d'infanterie, classe 1924, mle 1322 au recrutement de Nice.

Behanko, 1er canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1938, mle 23365 au recrutement de Diego-Suarez.

Damy, 2e canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1929, mle 10596 au recrutement de Tananarive.

Fahila, 1er canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1928, mle 6652 au recrutement de Tamatave.

Fantezy, tirailleur, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1936, mle 795 au recrutement de Fianarantsoa.

Fany, tirailleur, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1927, mle 5837 au recrutement de Tamatave.

Fely, tirailleur, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1940, mle 9775 au recrutement de Tananarive.

Kepa, tirailleur, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1936, mle 22114, recrutement de Tananarive.

Lemahita, canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1940, mle 11818, recrutement de Tananarive.

Maheny, canonnier de 1re classe, groupement no 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, sous-groupement no 22, classe 1928, mle 10249, recrutement de Betioky.

Nasaina, canonnier de 1re classe, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1939, mle 3219, recrutement de Tananarive.

Nguyen Du, tirailleur, groupement no 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, sous-groupement no 22, classe 1939, mle 18815, recrutement de l'Annam.

Nguyen Van Han, tirailleur, groupement no 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, sous-groupement no 22, classe 1938, mle 15667, recrutement de Hanoï.

Nguyen Van Ro, tirailleur, groupement no 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, sous-groupement no 22, classe 1939, mle 25596, recrutement de Hanoï.

Pastera, canonnier de 1re classe, groupement no 3 de militaires coloniaux rapatriables, classe 1938, mle 682, recrutement de Tananarive.

Pham Diem, tirailleur de 1re classe, groupement no 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, sous-groupement no 22, classe 1939, mle 21511, recrutement de l'Annam.

Rabe, canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1929, mle 11065, recrutement de Tananarive.

Raboto, canonnier de 1re classe, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1926, mle 5032, recrutement de Tananarive.

Rakoto, canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1936, mle 929, recrutement de Fianarantsoa.

Rakotondrasoa, canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1940, mle 11667, recrutement de Tananarive.

Rakotonjanahary, canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1940, mle 11629, recrutement de Tananarive.

Rakotoson, canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1940, mle 10715, recrutement de Tananarive.

Ralaivelo, canonnier, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1930, mle 15058, recrutement de Tananarive.

Ramainty, tirailleur, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1930, mle 14624, recrutement de Tananarive.

Ramainty dit Rakotomanga, caporal, groupement no 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1916, mle 7072, recrutement de Madagascar.

Ramalao, tirailleur, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1931, mle 16718, recrutement de Tananarive.

Ranaivo, canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1938, mle 191, recrutement de Tananarive.

Randriamatala, tirailleur, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1940, mle 10142, recrutement de Tananarive.

Randriamiandra, tirailleur, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1940, mle 10891, recrutement de Tananarive.

Randriamompianina, canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1935, mle 21243, recrutement de Tananarive.

Rapanoelina, premier canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, mle 17714, recrutement de Tananarive.

Razafindrakoto, tirailleur, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1939, mle 3847, recrutement de Tananarive.

Razanaka, premier canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1936, mle 812, recrutement de Fianarantsoa.

Renambaka, canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1932, mle 19208, recrutement de Tananarive.

Robert, canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1936, mle 7515, recrutement de Tananarive.

Sorvelo, premier canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1938, mle 362, recrutement de Tananarive.

Sosoka, canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1927, mle 4513, recrutement de Tamatave.

Tahoela, tirailleur de 1re classe, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1928, mle 10398, recrutement de Tananarive.

Tata, canonnier, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1938, mle 2956, recrutement de Tananarive.

Tombo, tirailleur de 1re classe, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1932, mle 3056, recrutement de Madagascar.

Tran Duc Khien, tirailleur de 1re classe, groupement n° 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, sous-groupement n° 22, classe 1938, mle 16177, recrutement de Hanoï.

Tsilatsoka, tirailleur, groupement n° 3 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, classe 1921, mle 11421, recrutement de Morondava.

Vu van Thap, tirailleur, groupement n° 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, sous-groupement n° 22, classe 1938, mle 17228, recrutement de Hanoï.

Vu Van Van, tirailleur, groupement n° 6 de militaires indigènes coloniaux rapatriables, sous-groupement n° 22, classe 1940, mle 30809, recrutement de Hanoï.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1950:

MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

Gendarmerie.

1re *légion* bis *de garde républicaine.*

Page 12763, 2e colonne, au lieu de: « Lievaux », lire: « Lieveaux ».

4e *légion de garde républicaine.*

Page 12765, 1re colonne, au lieu de: « Calvy », lire: « Salvy ».

9e *légion de garde républicaine.*

Page 12766, 1re colonne, au lieu de: « Jeeanselme », lire: « Jeanselme ».

3e *légion de marche de garde républicaine.*

Page 12767, 1re colonne, au lieu de: « Monet (Eugène-Marie) », lire: « Monet (Fernand-Marie) ».

1re *légion de gendarmerie.*

Page 12768, 1re colonne, au lieu de: « Gabarige », lire: « Garabige ».

2e *légion* bis *de gendarmerie.*

Page 12769, 1re colonne, au lieu de: « Arphant », lire: « Arhant ».

3e *légion* bis *de gendarmerie.*

Page 12770, 2e colonne, au lieu de: « Le Moel (Henri-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 2 campagnes », lire: « Le Moel (Henri-Jean-Marie), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes ».

6e *légion de gendarmerie.*

Page 12774, 1re colonne, au lieu de: « Rebert », lire: « Robert ».

7e *légion de gendarmerie.*

Page 12775, 1re colonne, au lieu de: « Sauvant (Paul-Louis), maréchal des logis chef; 30 ans de services », lire: « Sauvant (Paul-Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services ».

7e *légion* bis *de gendarmerie.*

Page 12776, 1re colonne, au lieu de: « Rouselle », lire: « Rousselle ».

10e *légion de gendarmerie.*

Page 12778, 2e colonne, au lieu de: « Dhugues (Joseph-André-Amédée) », lire: « Dhugues (Joseph-Jean-Amédée) ».

Justice militaire.

SOUS-OFFICIERS DES TRIBUNAUX MILITAIRES

Page 12781, 2e colonne, au lieu de: « Marcaillou (Herman-Charles-Clément), adjudant », lire: « Marcaillou (Herman-Charles-Clément), adjudant-chef ».

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

7e *légion* bis *de gendarmerie.*

Page 12784, 1re colonne, au lieu de: « Redet », lire: « Heidet ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 décembre 1950:

MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Page 12857, 2e colonne, au lieu de: « Rouverol », lire: « Rouveyrol »; au lieu de: « Guyla », lire: « Guyala ».

Page 12859, 2e colonne, au lieu de: « Abdelh Seghir ben Belkacem, mle 686 LM/35 », lire: « Abdelh Seghir ben Belkacem, mle 686 LM/35 C ».

Page 12860, 2e colonne, au lieu de: Boulal Mohammed, mle A 250 », lire: « Boulal Mohammed, mle A 520 »; au lieu de: « Chelouli Tahar », lire: « Cheloufi Tahar ».

Page 12861, 1re colonne, au lieu de: « Zourkane Belardi », lire: « Zourkane Belarbi »; après: « Derbene Said, mle LM 224, soldat; 16 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de majorations », rayer: « A été cité »; 2e colonne, au lieu de: « Benjeddou Abdesselem ben Salah, mle A 485, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de majoration. A été blessé », lire: « Benjeddou Abdesselem ben Salah, mle A 485, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de majoration. A été cité »; au lieu de: « Moussa Mansour, mle 0659 », lire: « Moussa Mansour, mle 0569 »; au lieu de: « Merahi Tayeb », lire: « Merahi Tayed »; au lieu de: « Tebbib Tahar, mle 84 L », lire: « Tessib Tahar, mle 841 »; au lieu de: « Yalaoui Khelifa ben Amor », lire: « Yalaoui Khelifa ben Amar ».

Page 12862, 1re colonne, au lieu de: « Bougheddou Kadour », lire: « Bougheiddou Kaddour »; au lieu de: « Djouma ben Mohamed ben Ali Alli », lire: « Djouma ben Mohamed ben Ali Alla ».

Page 12863, 1re colonne, au lieu de: « Salah ben Mohamed, mle 925/36 », lire: « Salah ben Mohamed, mle A 925/36 »; au lieu de: « Djillali ben Amouane ben Begrise, mle A 334/13 », lire: « Djillali ben Amouane ben Begrise A 357/36 »; au lieu de: « M'Hamed ou M'Hamed ben Lhassen, mle 1527/36 », lire: « M'Hamed ou M'Hamed ben Lhassen, mle A 1527/36 ».

Page 12864, 1re colonne, après: « Ali ben Mohand, mle A 530, caporal; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité », ajouter: « et blessé »; au lieu de: « Akka ben Alfou, mle 583/38 », lire: « Akka ben Alfou, mle A 583/38 ».

Artillerie.

Page 12866, 2e colonne, au lieu de: « Rehault (Emile-Paul) », lire: « Rehault (Emile-Pierre) »; au lieu de: « Spiesse (Georges-Louis) », lire: « Spiess (Georges-Louis) ».

Page 12867, 1re colonne, au lieu de: « Mohamed ben Kadour », lire: « Mohamed ben Kaddour ».

Train.

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Korici Mohamed ben Djilali », lire: « Korichi Mohamed ben Djilali ».

Transmissions.

Page 12868, 1re colonne, au lieu de: « Ricard », lire: « Ricarl »; au lieu de: « Beaudoin », lire: « Beaudouin »; 2e colonne, au lieu de: « Dubebout », lire: « Dubedout ».

Cadre des agents de chancellerie.

Page 12869, 2e colonne, au lieu de: « Huttier (Ulysse-Jean-Georges) », lire: « Huttier (Ulysse-Jules-Georges) ».

Forces auxiliaires du Maroc.

Page 12870, 2e colonne, au lieu de: « Abdelkader Benhabdou », lire: « Abdelkader Benhabbou »; au lieu de: « Hoba Ou Addou Ou Mohamed », lire: « Moha Ou Addou Ou Mohamed »; au lieu de: « Mohamed Ou Ahmed », lire: « Mohamd Ou Ahmed ».

Page 12871, 1re colonne, au lieu de: « Mohamed ben Abdallah », lire: « Mohamed ben Abdelah »; au lieu de: « ben Cheikh Mohamed », lire: « ben Cheikh Mohammed ».

Génie.

Page 12872, 2e colonne, au lieu de: « Lhacen ben Mohamed », lire: « Lahcen ben Mohamed ».

Matériel.

Après: « Leroux (Xavier-Robert), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes », ajouter: « A été cité »; au lieu de: « Bendouba Sliman », lire: « Bendouda Sliman ».

Page 12873, 2e colonne, au lieu de: « Subraud (Jean-Noël) », lire: « Sufraud (Jean-Noël) ».

Intendance.

Page 12874, 2e colonne, au lieu de: « Henac (Corentin) », lire: « Henaff (Corentin) ».

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Page 12876, 2e colonne, au lieu de: « Allabert (Roger-Léon), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité », lire: « Allabert (Roger-Léon), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Page 12877, 1re colonne, au lieu de: « Cari (Georges), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité », lire: « Cari (Georges), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé ».

Page 12878, 1re colonne, au lieu de: « Lejaille (Raymond) », lire: « Lejalle (Raymond) »; 2e colonne, au lieu de: « Geugbadiacbeu », lire: « Geugbadiagbeu ».

Page 12879, 1re colonne, au lieu de: « Doulaye Bembara », lire: « Doulaye Bambara »; 2e colonne, au lieu de: « Kaoussat (Ouled-Kalil), mle 4867 », lire: « Kaoussat (Ouled-Kalil), mle 486 ».

Artillerie.

Page 12880, 1re colonne, au lieu de: « Cera (Jean), maréchal des logis-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité », lire: « Cera (Jean), maréchal des logis-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité ».

Page 12881, 1re colonne, au lieu de: « Nomo Keita », lire: « Momo Keita »; au lieu de: « Siba Kecra, mle GZ 46168 », lire: « Siba Keora, mle GZ 46188 »; au lieu de: « To Tchien Tai », lire: « To Thien Tai »; au lieu de: « Pepe Miama », lire: « Pepe Niama ».

Télégraphistes coloniaux.

Au lieu de: « Giacomini (Charles) », lire: « Giacomoni (Charles) ».

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

Page 12881, 2e colonne, au lieu de: « Dagues (Marcel-Pierre-Cames) », lire: « Dagues (Marcel-Pierre-Comes) ».

Service de santé.

Page 12882, 1re colonne, au lieu de: « Boucquemont (Léon-Henri) », lire: « Boucquemomt (Léon-Henri) ».

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Page 12882, 2e colonne, après: « Cornu (Adrien) », ajouter: « adjudant ».

Page 12883, 1re colonne, au lieu de: « Laurent (Robert-Marie-Roger) », adjudant-chef, classe 1931, mle 1339 », lire: « Laurent (Robert-Marie-Roger), adjudant-chef, classe 1931, mle 1213 »; au lieu de: « Clerc (René-Eugène), adjudant, classe 933 », lire: « Clerc (René-Eugène), adjudant, classe 1933 »; au lieu de: « Neverbel (Jules-Joseph) », lire: « Reverbel (Jules-Joseph) »; au lieu de: « Douillot (René-Albert), adjudant-chef, classe 1930, mle LM 43/ », lire: « Douillot (René-Albert), adjudant-chef, classe 1930, mle LM 432 » ; au lieu de: « Schmilt (Pierre-Paul), adjudant-chef, classe 1932 », lire: « Schmitt (Pierre-Paul), adjudant-chef, classe 1933 ».

Page 12884, 1re colonne, au lieu de: « Podevin (Louis-Marie-Auguste), adjudant, classe 1935, subdivision de Pairs », lire: « Podevin (Louis-Marie-Auguste), adjudant, classe 1935, subdivision de Paris »; 2e colonne, au lieu de: « Lapierre (Marcel-Joseph), adjudant-chef, classe 1940 », lire: « Lapierre (Marcel-Joseph), adjudant-chef, classe 1930 ».

Page 12885, 2e colonne, au lieu de: « Mohamed ben Miloudi, caporal-chef, classe 1929, mle A 694/29 au recrutement du Maroc; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité », lire: « Mohamed ben Miloudi, caporal-chef, classe 1929, mle A 694/29 au recrutement du Maroc; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé ».

Artillerie.

Page 12886, 1re colonne, au lieu de: « Rofidal », lire: « Roffidal ».

Matériel.

Page 12888, 2e colonne, au lieu de: « Barlemann », lire: « Barlemann ».

TROUPES COLONIALES

Infanterie..

Page 12888, 2e colonne, au lieu de: « Bargain (Jean-Louis), adjudant, classe 1922 », lire: « Bargain (Jean-Louis), adjudant, classe 1932 »; au lieu de: « Thery (Louis), 1re classe, classe 1934, mle 2623 au recrutement de Béthune; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité », lire: « Thery (Louis), 1re classe, classe 1934, mle 2623 au recrutement de Béthune; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé ».

Page 12889, au lieu de: « Bioko, adjudant, classe 1933, mle TDAB 3261 », lire: « Bioko, adjudant, classe 1933, mle TDAB 3621 ».

Artillerie.

Au lieu de: « Razatimanantosoa (Emile) », lire: « Razatimanantsoa (Emile) ».

MILITAIRES RAYÉS DES CONTRÔLES DE L'ACTIVITÉ PAR LIMITE D'AGE

Infanterie.

Page 12889, 1re colonne, au lieu de: « Baudin », lire: « Bauduin »; après: « Paris (Henri-Léon-Alcide) », ajouter: « adjudant ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1951:

Page 453, 2e colonne, au lieu de: « Duquesnoy (René-Georges) », lire: « Duquesnois (René-Georges) »; en ce qui concerne Friedes (Gustave-Ernest), après: « 125e régiment d'infanterie », ajouter: « classe 1921 ».

Page 454, 2e colonne, en ce qui concerne Mazur (Stanislas), au lieu de: « 4e régiment de tirailleurs tunisiens », lire: « 4e régiment de tirailleurs marocains ».

Page 455, 1re colonne, en ce qui concerne Pacouil (Marcel), au lieu de: « matricule 2053 au recrutement d'Alger », lire: « matricule 3053 au recrutement d'Alger ».

Page 455, 2e colonne, en ce qui concerne Porion (Michel), ajouter: « caporal ».

Page 457, 1re colonne, au lieu de: « Krilif (Rabah), » lire: « Krifif (Rabah) »; en ce qui concerne Mesliri (Tahar), au lieu de: « 7e régiment de tirailleurs marocains », lire: « 7e régiment de tirailleurs algériens ».

Page 457, 2e colonne, au lieu de: « Mohamed ben Abdallah ben Elili el Ouartani », lire: « Mohamed ben Abdallah ben Tlili el Ouartani »; au lieu de: « Mohamed ben M'Barek », lire: « Mohamed ben M'Bark »; au lieu de: « Mohan ou Hamma », lire: « Mohand ou Hamma »; au lieu de: « Nouari Mohamd Tayeb », lire: « Nouari Mohamed Tayeb »; au lieu de: « Saidini Ramdane », lire: « Saidani Ramdane ».

Remises de débets.

Par arrêté du 30 novembre 1950, il est fait remise gracieuse au sergent-major Serrano (Henri), résidant 9, rue Paul-Doumer, à Pau (Basses-Pyrénées), de la somme de 16.000 F, indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 1er janvier 1948 au 30 juin 1949.

Par arrêté du 21 décembre 1950, il est fait remise gracieuse à l'ex-maréchal des logis chef Le Rouge (Maurice), résidant, 54, rue Bernard-Palissy, à Avon (Seine-et-Marne), de la somme de 22.083 F, indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 8 septembre 1946 au 29 décembre 1946.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 16 janvier 1951, sous réserve d'un versement de 2.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Dollet (Charles), domicilié à Grand-Fort-Philippe (Nord), 10, rue Pasteur, de la somme de 6.046 F dont il est redevable envers l'Etat pour trop-perçu de solde de l'exercice 1946.

Legs et donations.

Par arrêté du 23 janvier 1951, il est ouvert au ministère de la défense nationale, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950, un crédit de 115.704 F applicable au chapitre 6000: « Emploi de fonds provenant de legs et donations » de la section commune du budget de la défense nationale pour l'exercice 1950.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Produits de legs et donations à l'Etat ou à diverses administrations publiques ».

Régies d'avances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 janvier 1951:

Page 774, 1re colonne de gauche, 39e ligne, au lieu de: « susvisé », lire: « autorisé ».

Administration centrale (secrétariat d'Etat [marine]).

Par arrêté du 26 janvier 1951, M. Gerst (F.-L.), administrateur civil de 3e classe de l'administration centrale de la marine, est détaché, pour compter du 23 novembre 1949 et pour une période de cinq ans, au ministère de l'intérieur, dans les conditions fixées par la loi du 19 octobre 1946 (art. 99, § 1er), en qualité de sous-préfet.

Liste des véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires en application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et de l'instruction interministérielle du 27 décembre 1947.

SERVICE DES POUDRES

LISTE N° 10

GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO du châssis.
En compte à la direction centrale des poudres.				
V. L.	Citroën.	11 CV.	6741 NH 4.	397.291
V. L.	Simca.	3 CV.	92-72 EG 3	046.275

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Commission supérieure des monuments historiques.

Par arrêté du 11 janvier 1951, M. Cuvillier, président du conseil d'administration de la caisse nationale des monuments historiques et des sites, président de chambre honoraire à la cour des comptes, a été nommé membre de la 1re section de la commission supérieure des monuments historiques.

Architecture.

Par arrêté en date du 30 décembre 1950, sont chargés des départements, arrondissements ou édifices suivants, les architectes en chef des monuments historiques désignés ci-après:

Vendée: M. Jouven, en remplacement de M. Merlet;

Calvados: arrondissement de Falaise (à l'exception de la ville de Falaise), M. Merlet, en remplacement de M. Ranjard;

Marne: cathédrale et archevêché de Reims: M. Vitry, en remplacement de M. Huignard, décédé; autres édifices religieux de Reims: M. Pillet, en remplacement de M. Huignard, décédé.

Il est mis fin aux missions spéciales temporaires ci-après confiées jusqu'au 31 décembre 1950 aux architectes en chef des monuments historiques dont les noms suivent:

Eure: cathédrale et évêché d'Evreux (M. Prieur);

Marne: cathédrale de Châlons-sur-Marne (M. Kray);

Moselle: cathédrale, place d'Armes et palais de justice de Metz, église de Cheminot (M. Pillet);

Vienne: ancienne église abbatiale de Villesalem, à Journet (M. Froidevaux); ruines gallo-romaines de Sanxay (M. Formige).

Vosges: église de Domrémy (M. Pillet).

Ces édifices sont confiés aux architectes en chef des monuments historiques du département dans lequel ils sont situés.

Sont renouvelées jusqu'au 31 décembre 1951, les missions spéciales concernant les édifices suivants:

M. Barbier:

Mayenne:

Château de Laval et église Saint-Jean de Château-Gontier.

M. Harot:

Calvados:

Eglises de Rots, de Saint-Contest-d'Authie et du Rosel.

M. Formige:

Alpes-Maritimes:

La Turbie: restes du Trophée d'Auguste et ses abords, carrière romaine du Mont-de-Justice.

Bouches-du-Rhône:

Arles: amphithéâtre, théâtre romain, restes de l'ancien forum, restes des Thermes dits « Palais Constantin », restes des monuments antiques dans la cour de l'ancien hôtel de Laval-Castellane, aujourd'hui « Musée Arlaten ».

Saint-Rémy: arc de triomphe et mausolée, terrains de fouilles de Glanum, ancien hôtel de Sade, restes du monument dit Baptistère carolingien et bâtiments et terrains qui leur sont contigus.

Gard:

Nîmes: amphithéâtre, Maison carrée, ensemble des jardins de la Fontaine avec l'édifice dit « Temple de Diane », les Thermes, la Nymphée et la Tour Magne.

Hérault:

Terrains de fouilles de la colline d'Ensérune, à Nissan.

Isère:

Vienne: théâtre antique, temple d'Auguste et de Livie, fouilles à l'emplacement de l'ancien hôpital.

Seine:

Basilique de Saint-Denis.

Vaucluse:

Orange: Arc de triomphe, théâtre et gymnase romain, restes des remparts romains et fouilles dans la colline Saint-Eutrope.

Vaison: théâtre, terrains de fouilles gallo-romaines de la colline de Puymin et du quartier de la Villasse.

Ces dispositions auront effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté en date du 20 décembre 1950, les attributions de MM. Delaunay, Février, Mandon-Joly, architectes des bâtiments de France sont étendues aux départements suivants:

M. Delaunay: Seine-et-Oise, à l'exception de l'arrondissement de Pontoise, confié à M. Ruprich-Robert, architecte ordinaire des monuments historiques.

M. Février: Var, en remplacement de M. Noël;

M. Mandon-Joly: Creuse, en remplacement de M. Dessaix, démissionnaire.

Ces dispositions auront effet à compter du 1er janvier 1951.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Vaysse, née Gaulier (Annette), professeur agrégée de sciences naturelles est maintenue détachée auprès du ministre de l'industrie et du commerce (précédemment ministre de la production) pour une période de cinq ans à compter rétroactivement du 1er octobre 1945, afin de continuer à exercer des fonctions d'ingénieur géologue auxiliaire auprès de ce département.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Bouteiller, née Daval (Denise), institutrice de 6e classe du département de la Haute-Saône, est mise pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Sechoy, née Barry (Jeanne), institutrice de 4e classe du département de Seine-et-Marne, est mise pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 26 janvier 1950, Mme Jochyms, née Mutter, institutrice du cadre indochinois, est admise, avec effet du 28 novembre 1945, dans le cadre des institutrices du département de Seine-Inférieure et sera considérée comme détachée, depuis cette date.
Ce détachement est valable jusqu'au 31 décembre 1949.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Roche, née Barot (Emilienne), institutrice de 3e classe du département d'Indre-et-Loire, est maintenue pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions à l'Alliance française de Porto-Alegre (Brésil).

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Chamoux, née Rousset, institutrice hors classe du département de l'Isère, est maintenue pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Dufour, née Soulie (Suzanne), institutrice de 2e classe du département du Loiret, est maintenue pour une durée de deux ans à compter du 4 novembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Hansen, née Laussinot, institutrice de 4e classe du département du Loiret, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 5 avril 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français de Bruxelles.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Nicolai, née Marchiani, institutrice de 3e classe du département de la Corse, est maintenue pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Paugam, née Lesaint (Andrée), institutrice de 6e classe du département du Finistère, est maintenue pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 7 février 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mme Prost, née Vinne (Simone), institutrice de 6e classe du département du Jura, est maintenue pour une durée de deux ans, à compter du 1er novembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 26 janvier 1951, Mlle Grimault (Marguerite), professeur (3e échelon du cadre unique à l'école normale d'institutrices du Bourget, est détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attachée de recherches pendant une période d'un an à compter du 1er octobre 1950.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens.

Par arrêté du 26 janvier 1951, M. Thoirain est suspendu de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 26 janvier 1951, M. Grandjean (Albert), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées, précédemment placé en service détaché auprès de la Régie nationale des usines Renault pour y exercer les fonctions de directeur commercial, est maintenu, sur sa demande, dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 17 janvier 1950.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Administration centrale.

Par arrêté du 8 janvier 1951, M. Boudot (André), agent supérieur de 3e classe, 6e échelon, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, a été rayé des cadres de l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce à compter du 1er janvier 1949.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Contrôle des lois sociales.

Par arrêté du 26 janvier 1951, M. Orizet (Jean-Baptiste), contrôleur divisionnaire des lois sociales en agriculture de 1re classe, est détaché au bureau international du travail à Genève, en qualité de membre de section, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er août 1949.

Répression des fraudes.

Par arrêté du 26 janvier 1951, M. Pumain (Emmanuel), inspecteur de la répression des fraudes de classe exceptionnelle (1er échelon), est placé, sur sa demande, dans la position de service détaché, pour exercer les fonctions attachées à son grade auprès du gouvernement général de l'Algérie.
Ce détachement est prononcé pour une période de cinq ans, à compter du 16 août 1950.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 51-90 du 10 janvier 1951 modifiant le décret du 20 juin 1945 relatif au statut du personnel de l'office de la recherche scientifique outre-mer.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble l'ordonnance du 24 novembre 1944 par l'effet duquel sont provisoirement maintenus en application les actes dits lois du 11 octobre 1943 portant création de l'office de la recherche scientifique outre-mer et décret du 14 octobre 1943 portant règlement sur le fonctionnement de l'office de la recherche scientifique outre-mer;
Vu le décret du 20 juin 1945 portant statut du personnel de l'office de la recherche scientifique outre-mer modifié par les décrets des 26 août et 9 novembre 1946, 19 mars 1947 et 28 juin 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 1er, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du décret du 20 juin 1945 modifié par les décrets des 26 août et 9 novembre 1946, 19 mars 1947 et 28 juin 1949 susvisés sont remplacés par ce qui suit:

« *Art.* 1er. — Outre le directeur dont l'emploi a été créé par la loi provisoirement applicable du 11 octobre 1943 susvisée, la direction de l'office de la recherche scientifique outre-mer comprend un secrétaire général nommé par arrêté du ministre de la France d'outre-mer.

« *Art.* 2. — L'office de la recherche scientifique outre-mer comprend, outre les chercheurs coloniaux régis par le décret n° 46-1705 du 26 juillet 1946 et les chercheurs métropolitains rémunérés dans les mêmes conditions que les chercheurs du centre national de la recherche scientifique, du personnel de gestion de la recherche et du personnel de collaborateurs de la recherche définis aux articles 3 et 4 ci-après.

« *Art.* 3. — Les cadres du personnel contractuel de gestion des services centraux de l'office de la recherche scientifique outre-mer sont fixés ainsi qu'il suit:

« Six agents de première catégorie, onze agents de deuxième catégorie, quinze agents de troisième catégorie, dix-neuf agents de quatrième catégorie.

« Les cadres du personnel contractuel de gestion des services de l'office de la recherche scientifique outre-mer dans les territoires d'outre-mer sont fixés ainsi qu'il suit:

« Un agent de première catégorie, trois agents de deuxième catégorie, six agents de troisième catégorie.

« Indépendamment des cadres fixés ci-dessus, le directeur de l'office de la recherche scientifique outre-mer est autorisé, pour les besoins des services centraux de l'office, à faire appel à des employés dans la limite des crédits spéciaux inscrits chaque année à cet effet au budget de l'office de la recherche scientifique outre-mer et dans les conditions prévues pour les auxiliaires des administrations centrales.

« Les traitements des personnels contractuels de gestion de la recherche définis ci-dessus seront fixés par arrêté conjoint du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et du ministre chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

« *Art. 4.* — Le mode de rémunération des collaborateurs contractuels de la recherche est déterminé par arrêté conjoint du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et du ministre chargé de la fonction publique et de la réforme administrative. Le directeur de l'office de la recherche scientifique outre-mer est en outre autorisé à faire appel, dans la limite des crédits ouverts à cet effet, au budget de l'office, à du personnel à salaire ouvrier ou régional ».

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, inséré au *Bulletin* du ministère de la France d'outre-mer et prendra effet au 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 10 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, ministre de la France d'outre-mer par intérim,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Remise de débet.

Par arrêté du 20 janvier 1951, sous réserve du versement préalable d'une somme de 16.270 F il est fait remise gracieuse au capitaine d'administration Dorat (Léon), en service à la direction du recrutement et de la statistique de la 9e région militaire, à Marseille, de la somme de 36.270 F restant due sur celle de 60.270 F dont il a été constitué débiteur par suite de l'insuffisance des retenues exercées sur sa solde en compensation de la délégation payée à son épouse.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Vu les arrêtés des 21 août et du 4 décembre 1950 portant nomination des membres du cabinet de M. Coffin, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de chef de cabinet de M. Arres-Lapoque, nommé substitut du procureur de la République, à Kaolack (Afrique équatoriale française).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 15 février 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1951.

LUCIEN COFFIN.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 9 janvier 1951, M. Escalier des Orres (André), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, précédemment détaché auprès du ministère des affaires étrangères, est réintégré dans les cadres pour compter du 6 décembre 1950.

Administration générale.

Par arrêté en date du 11 janvier 1951, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du 30 janvier 1951, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge, M. Ducret (Georges-Marcel-Charles-Claude), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale.

Agriculture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 décembre 1950: page 12729, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « à compter du 11 octobre 1950 », lire: « à compter du 17 octobre 1950 ».

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 19 janvier 1951, la situation administrative de M. Catinot (René), inspecteur de 1re classe des eaux et forêts outre-mer, est rétablie de la manière suivante:

Inspecteur stagiaire le 15 juillet 1943;
Inspecteur de 3e classe le 15 juillet 1944 (rappels pour services militaires attribués: 2 mois 5 jours);
Inspecteur de 2e classe le 1er juillet 1946 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 20 jours);
Inspecteur de 1re classe le 1er juillet 1948 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 20 jours).

Le présent reclassement ne comporte aucun rappel de traitement sauf en ce qui concerne la promotion de M. Catinot à la 1re classe du grade d'inspecteur pour compter du 1er juillet 1948.

Infirmières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer du 5 janvier 1951, Mlle Corveilec (Yolande-Marguerite-Pierrette), est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de la date d'embarquement.

Inspection de la chasse.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 19 janvier 1951, M. Bourgoin (Pierre), inspecteur général des chasses et de la protection de la faune outre-mer, a été placé dans la position de mission au Cameroun pour compter du 22 janvier 1950 et pendant une durée maximum de six semaines en vue d'établir un plan de protection de la faune et de mise en valeur du cheptel sauvage par le développement du tourisme cynégétique.

Médecins africains.

Par arrêté du 23 janvier 1951, une première prolongation de maintien en disponibilité sans solde pour une période d'un an à compter du 11 juillet 1948 au 10 juillet 1949 est accordée au médecin africain de 1re classe N'Gueye Amadou.

M. N'Gueye Amadou, médecin africain de 1re classe, est maintenu dans la position de disponibilité sans solde pour une deuxième période d'un an à compter du 11 juillet 1949 au 10 juillet 1950.

M. N'Gueye Amadou, médecin africain de 1re classe, est maintenu dans la position de disponibilité sans solde pour une troisième période d'un an à compter du 11 juillet 1950 au 10 juillet 1951.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 18 janvier 1951, M. Quilichini (Augustin), ingénieur diplômé de l'école spéciale des travaux publics de Paris, a été nommé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 18 janvier 1951, M. Maurice (René), adjoint technique principal de 4e classe des ponts et chaussées, placé à compter du 16 décembre 1950 dans la position de service détaché auprès du ministère de la

France d'outre-mer, a été, pour compter de la même date, classé dans le cadre général des travaux publics des colonies au grade d'adjoint technique principal de 1e classe des travaux publics des colonies en conservant une ancienneté civile de 1 an 11 mois 15 jours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 18 janvier 1951, M. Wilkowski (Claude), ingénieur de 2e classe des travaux publics des colonies, ingénieur principal de 3e classe à titre temporaire a été placé d'office dans la position de disponibilité sans traitement du 6 mai 1950 au 14 décembre 1950.

M. Wilkowski (Claude), a été réintégré dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies pour compter du 15 décembre 1950.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 18 janvier 1951, a été acceptée pour compter du 15 décembre 1950 la démission de son emploi offerte par M. Wilkowski (Claude), ingénieur principal à titre temporaire des travaux publics des colonies.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 janvier 1951, M. Célisse (Claude), ancien élève de l'école technique des mines de Bouai, a été nommé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies au grade d'ingénieur adjoint de 1e classe stagiaire des mines pour compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1951, ont été inscrits sur la liste de classement du concours normal des ingénieurs qui peuvent obtenir le grade d'ingénieur principal des travaux publics des colonies:

MM. Barnel (Roger), ingénieur des travaux publics de l'Etat, en service détaché, ingénieur de 3e classe des travaux publics des colonies.

Henry-Léo (Benoît), ingénieur de 1e classe des travaux publics des colonies.

Jean-Marie (Emmanuel), ingénieur de 3e classe des travaux publics des colonies.

MM. Barnel, Henry-Léo et Jean-Marie ont été nommés au grade d'ingénieur principal de 3e classe, 3e échelon, des travaux publics des colonies, pour compter du 28 décembre 1950, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Dans ce grade, ils conservent les rappels pour services militaires suivants:

M. Barnel: un an;
M. Henry-Léo: 11 mois 12 jours;
M. Jean-Marie: 11 mois 19 jours.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 25 janvier 1951, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes d'entreprises ci-après:

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Société mutualiste du personnel de la caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés du Sud-Est, n° 13-1130, à Marseille (Bouches-du-Rhône), 13, cours Pierre-Puget.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Société de secours mutuel chirurgical de Lesneven, n° 29-227, à Lesneven (Finistère), mairie de Lesneven.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Caisse de prévoyance sociale artisanale de Lot-et-Garonne, n° 47-352, à Agen, 9, rue des Colonels-Lacuée.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Union nationale des sociétés mutualistes artisanales, n° 75-1588, à Paris, 40, boulevard Malesherbes.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté du 26 janvier 1951, M. Bardeau, contrôleur général de la sécurité sociale de 3e classe, 4e échelon, inscrit avec le n° 2 sur le tableau d'avancement pour l'année 1950, est nommé contrôleur général de la sécurité sociale de 2e classe, 1er échelon, à compter du 12 juillet 1950.

Son traitement est fixé à 600.000 F à compter du 12 juillet 1950 et à 655.000 F à compter du 25 décembre 1950.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 19 janvier 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABOUDARAM (Sabetai), Constantinople (Turquie), 01-07-10. — 18101 x 49—66.

AFANASSIEFF (André), Morozovskaya (Russie), 08-09-01. — 28633 x 47—92.

AFANASSIEFF, née AYOUB, Beyrouth (Liban), 10-09-19. — 28633 x 47—92.

AGIRETXE (Angel), Bilbao (Espagne), 27-09-05. — 21011 x 47—64.

AGIRETXE, née CAMINA, Bilbao (Espagne), 21-06-08. — 21011 x 47—64.

AIME (Henri), Marseille (Bouches-du-Rhône), 15-03-02. — 15277 x 50—13.

AIME, née SENO, Ormea (Italie), 19-03-08. — 15277 x 50—13.

ALCUBIERRE (Pedro), Laneja (Espagne), 14-04-20. — 10871 x 50—64.

ALEMANY (Jean), Esporles près Palma (Espagne), 25-08-92. — 28631 x 46—66.

ALEXANDROFF (Athanas), Andrinople (Turquie), 15-06-99. — 5987 x 50—75.

ALGARA (Dona), Salonique (Grèce), 18-01-16. — 13250 x 50—13.

ALLESSANDRA (Salvator), Constantine, 06-07-08. — 11401 x 30—93.

AMAR (Joseph), Casablanca (Maroc), 00-06-16. — 21222 x 46—75.

AMAR, née BORBOT, Casablanca (Maroc), 06-09-19. — 21222 x 46—75.

ASIN (Serafin), Matidero de Secorum (Espagne), 12-10-09. — 15358 x 50—82.

ASLANIAN, née HANOUKIAN, Kirkaghatch (Asie Mineure), 14-10-02 — 5884 x 49—69.

ASLANIAN (Oskian), Gurfa (Asie Mineure), 12-04-00. —5884 x 49—69.

AUSSEMS (Jean), Verviers (Belgique), 01-06-22. — 7926 x 40—11.

AVAKIAN (Garabed), Karpouth (Asie Mineure), 28-12-23. — 27618 x 48—75.

AVAKIAN, née HADJI (Boghossian), Constantinople (Turquie), 06-05-21. — 27618 x 48—75.

AYALA (Michel), Totana (Espagne), 15-08-07. — 15227 x 50—13.

AYALA, née HERNANDEZ, Mazarron (Espagne), 28-10-11. — 15227 x 50—13.

AYVAZIAN, née CARACACHIAN, Eski Chehir (Arménie), 00-00-05. — 10462 x 50—13.

AYVAZIAN (Agob), Kutahia (Armenie), 00-00-00. — 10462 x 50—13.

BALLESTRACCI (Emile), Licciana (Italie), 16-10-21. — 10195 x 50—54.

BARALIS (Jacques), Acceglio (Italie), 23-02-01. — 10042 x 50—30.

BARBERO (Aurelle), Casablanca (Maroc), 07-07-19. — 21425 x 50—95.

BARBERO (José), La Union (Espagne), 15-04-17. — 18029 x 50—31.

BARRAL (Giovanni), Bousson (Italie), 05-09-07. — 8225 x 50—13.

BASSI (Gino), Tarcente (Italie), 05-09-22. — 10273 x 50—24.

BEC (René), Bousson (Italie), 18-06-25. — 8501 x 50—75.

BEGNIS (Joseph), San Martino de Calvi (Italie), 20-03-11. — 8111 x 50—83.

BEJANOFF, née ROUDENKO, Ekaterinoslaw (Russie), 31-01-97. — 9171 x 35—65.

BEJANOFF (Nicolas), Kazan (Russie), 08-07-96. — 9171 x 35—65.

BELLINA (Verginio), Venzone (Italie), 10-09-03. — 15147 x 50—59.

BELLINA, née FRACAS, Portogruaro (Italie), 08-11-02. — 15147 x 50—59.

BENUCCI, née CIELLI, Fiesole (Italie), 06-10-59. — 10879 x 50—69.

BENUCCI (Pierre), Fiesole (Italie), 20-04-88. — 10879 x 50—69.

BERNAOLA (Juan), Bilbao (Espagne), 05-06-97. — 6990 x 50—14.

BERTOCCO, née TOE, Fontanelle (Italie), 25-07-93. — 30632 x 48—32.

BERTOLOTTI (Lino), Mezzani (Italie), 26-03-23. — 9745 x 50—11.

BILLO, née GRISERI, Frabosa (Italie), 02-08-16. — 9395 x 50—83.

BILLO (Pietro), Roburento (Italie), 08-10-08. — 9395 x 50—83.

BITTAN (David), Sousse (Tunisie), 02-01-15. — 50326 x 38—75.

BORDAZZI (Angelo), Peia (Italie), 13-01-98. — 10151 x 50—38.

BORDAZZI, née FOLGHERA, Cervarolo (Italie), 13-11-02. — 10151 x 50—38.

BOSCHAN (Alexander), Binovce (Tchécoslovaquie), 26-06-96. — 21505×50—95.
BOSCHAN, née PERL, Bratislava (Tchécoslovaquie), 10-03-07. — 21505×50—95.
BOUSSAGEON, née LOPEZ, Martiminoz (Espagne), 08-07-23. — 10115×49—03.
BRESLER (Wolf), Varsovie (Pologne), 14-06-01. — 31965×48—75.
BRESLER, née JAKUBOWICZ, Dukla (Pologne), 12-05-15. — 31965×48—75.
BRUNETTI (Joseph), Perouse (Italie), 30-11-06. — 41213×45—06.
BRUNETTI, née TRIPPOLINI, Gubbio (Italie), 02-04-10. — 41213×45—06.
BUDKA (Théodore), Wierzbiany (Pologne), 03-09-13. — 15179×50—81.
BUDKA, née BARAN, Ulazow (Pologne), 25-01-19. — 15179×50—81.
BURKO (Jean), Bojanec (Pologne), 19-05-95. — 6589×50—75.
CAMBIASO (Armando), Cornigliano (Italie), 11-09-91. — 1185×49—74.
CAMBIASO, née PRIARONE, Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), 19-07-94. — 1185×49—74.
CANE (Ernest), Bizerte (Tunisie), 18-12-09. — 12917×48—96.
CAPPAI (Eufrasio), la Maddalena (Italie), 16-12-00. — 37476×32—06.
CERETTI (Ernest), Leggiuno Sangiano (Italie), 20-11-28. — 14631×50—25.
CHARLIER (Oscar), Seraing-sur-Meuse (Belgique), 14-05-02. — 27565×38—28.
CHILLON (Vincent), Vezdemarban (Espagne), 02-03-01. — 28013×37—75.
CIFANI (Salvino), Goriano (Italie), 27-07-03. — 16428×36—51.
CIFANI, née NADDEO, Castel del Monte (Italie), 06-06-11. — 16438×36—51.
COLOMBO (Giovanni), Cassagno Maguano (Italie), 05-01-95. — 36517×47—75.
CONTE (Louis), Valstagna (Italie), 28-08-10. — 13309×50—38.
CONTE, née PANFILI, Wildigras (Autriche), 27-09-13. — 13309×50—38.
CORRAL (Mathilde), Casablanca (Maroc), 09-03-25. — 21502×50—95.
COUDANT, née UFERAS, Kowno (Lithuanie), 15-05-24. — 14237×50—75.
CZEKANSKI (Casimir), Janow (Pologne), 23-03-05. — 8130×38—78.
CZEKANSKI, née DANIOL, Okulie (Pologne), 01-01-98. — 8130×38—78.
CZORNYJ (Georges), Hole Rawska (Pologne), 01-05-13. — 20738×49—12.
CZORNYJ, née ZADOLYNNYJ, Hole Rawska (Pologne), 07-06-11. — 20738×49—12.
DALLANEGRA (Rina), Soragna (Italie), 06-04-27. — 10812×50—78.
DALMASSO, née ASTEGIANO, Limone (Italie), 14-11-86. — 37082×45—06.
DALMASSO (Bernardin), Limone (Italie), 04-12-87. — 37082×45—06.
DE CANDIDO (Ferruccio), San Giorgio (Italie), 07-11-11. — 27643×47—06.
DE CEUNINCK (Justinius), Clercken (Belgique), 25-12-97. — 111×49—50.
DE RADVAN RIPINSKY (Victor), Petrograd (Russie), 26-06-82. — 15180×50—13.
DE RADVAN RIPINSKY, née SCHVEDERSKY, Petrograd (Russie), 26-07-95. — 15180×50—13.
DEL TEDESCO, née VICCIA, Fontanafredda (Italie), 30-03-09. — 10952×50—31.
DEL TEDESCO (Giovanni), Fontanafredda (Italie), 28-09-09. — 10952×50—31.
DELL ACCIO (Pasquale), Corato (Italie), 25-01-15. — 13308×50—38.
DELL AGNOLA (Joseph), Taibon (Italie), 16-01-22. — 21500×50—95.
DELL AGNOLA, née MELI, Rabat (Maroc), 18-03-23. — 21500×50—95.
DEPLANO (Joseph), Lanusei (Italie), 29-03-06. — 15176×50—13.
DOLHUM (Michel), Putiatylze (Pologne), 01-08-27. — 10484×50—77.
DOMACHOWSKI (Stanislas), Piaski (Pologne), 07-11-03. — 10271×50—71.
DOMACHOWSKI, née ROSZKOWIAK, Tworzymirki (Pologne), 24-01-06. — 10271×50—71.
DREJKA (Jean) Czarnostow (Pologne), 20-09-00. — 10104×50—51.
DREJKA, née NIEWIADOMSKA, Zakliczew (Pologne), 28-07-11. — 10104×50—51.
DUL (Michalina), Wilcza Gora (Pologne), 22-02-04. — 19515×40—14.
ESPOSITO (Luis), Bacares (Espagne), 12-05-15. — 10075×50—92.
FASCIOTTO (Diego), Andrate (Italie), 05-11-11. — 9385×50—05.
FASCIOTTO, née GIANETTA, Andrate (Italie), 24-12-12. — 9385×50—05.
FEDUS (Michel), Miloszowice (Pologne). 11-08-03. — 9547×34—59.
FEDUS, née GONERA, Lututow (Pologne), 11-07-12. — 9547×34—59.
FEY (Adam), Velikovci (Yougoslavie), 17-02-20. — 3927×49—57.
FIORIO (Richard), Moncalieri (Italie), 27-02-18. — 1290×46—12.
FLAMMANN (Guillaume), Freyming (Moselle), 14-05-13. — 31823×48—57.
FORCINA, née CAMPERI, Fabrosa (Italie), 03-09-16. — 10315×50—13.
FORMANIAK (Joseph, Recklinghausen (Allemagne), 03-03-19. — 13619×50—59.
FORMANIAK, née JANKOWSKI, Lintfort (Allemagne), 16-07-21. — 13619×50—59.
FRANCESE (Cosimo), Naples (Italie), 02-05-05. — 17578×46—85.
FRANCIONI (Louis), Suno (Italie), 09-08-13. — 10215×50—57.
FRAS (Léon), Osowa (Pologne), 19-10-05. — 10951×50—10.
FRAS, née WYPYCH, Pieczyska (Pologne), 01-06-12. — 10951×50—10.
FRASSETTO (Emilio), Nervesa (Italie), 15-11-02. — 9170×50—74.
FRENGUIAN, née KARTOCHIAN, Karpouth (Asie Mineure), 03-02-13. — 10471×50—69.
FRENGUIAN (Nicoghos), Karpouth (Asie Mineure), 00-00-07. — 10471×50—69.
FURLIN (Franco), Carpi (Italie), 03-03-23. — 13685×48—69.
GALEAZZI (Ilvio), Toss (Italie), 03-04-28. — 10965×50—69.
GALLIANO (Alberto), Sempeyre (Italie), 31-05-32. — 11793×50—13.
GANTER (Théodore), Kenzingen (Allemagne), 11-09-06. — 33343×31—67.
GARAFFA (Joseph), Tunis, 05-03-78. — 38902×45—96.
GARAFFA, née ZAMMIT, Tunis, 15-09-74. — 38902×45—96.
GARCIA (Gines), Aguilas (Espagne), 22-06-91. — 15017×50—38.
GARCIA, née MOLINA, Cuevas (Espagne), 13-04-93. — 15017×50—38.
GARGIULO (David), Salza Irpina (Italie), 27-03-29. — 1180×50—13.
GAWLICZ (Pierre), Grabowice (Pologne), 13-04-07. — 10354×50—02.
GAWLICZ, née MAJDAN, Kupzyinci (Pologne), 24-12-03. — 10354×50—02.
GHIRARDO (Giuseppe), Monte Santo (Brésil), 09-12-18. — 10761×50—24.
GHIRARDO, née GUGLIELMI, Chions (Italie), 27-11-19. — 10761×50—24.
GIANNETTI (Oscar), Monaco (Principauté), 21-10-31. — 10041×50—66.
GIANOTTI (Egeo), Castiglione Dei Pepolo (Italie), 18-01-14. — 15150×50—20.
GIANOTTI, née MARCHETTI, Camugnano (Italie), 20-04-18. — 15150×50—20.
GIMENEZ (Louis), Rabat (Maroc), 29-08-21. — 401237×46—95.
GIMENEZ, née LOPEZ, Ceuta (Maroc), 08-08-30. — 401237×46—95.
GIUDICE (Rosario), Tunis, 29-04-08. — 21389×50—95.
GIUDICE, née BORDONARO, Biezrte (Tunisie), 15-01-11. — 21389×50—95.
GOMES (Manoel), Beiriz (Portugal), 27-04-05. — 10552×50—61.
GRINTA (Ermenegilda), Milan (Italie), 20-05-23. — 19191×50—78.
GUDYS (Joseph), Lublin (Pologne), 13-06-08. — 18651×38—75.
GUDYS, née GRINSZTAJN, Wielun (Pologne), 12-11-12. — 18651×38—75.
GUIGUET (Célestin), Bardonecchia (Italie), 09-02-03. — 14955×50—05.
GUIGUET, née GUIGUET, Millaures (Italie), 17-11-02. — 14955×50—05.
HADRYS (Victor), Halle-sur-Saale (Allemagne), 21-11-21. — 15018×50—76.
HALYK (Basile), Bykow (Pologne), 05-10-11. — 11530×46—35.
HAROUTOUNIAN (Setrak), Bitlis (Turquie), 15-05-19. — 10582×50—92.
HEIZMANN (Frédéric), Metz (Moselle), 05-11-09. — 10131×50—57.
HENZEL (Idzi), Hucisko (Pologne), 27-08-26. — 10503×50—62.
HENZEL, née KASSOR Noyelles-sur-Lens (Pas-de-Calais), 26-05-31. — 10503×50—62.
HOBESSERIAN (Marie), Constantinople, 25-09-21. — 13233×50—13.
HOLAS (Vincent), Wola (Pologne), 08-01-05. — 47786×45—13.
HOLLANDER (Arthur), Csonoplya (Yougoslavie), 08-03-02. — 2702×49—75.
HUSSAR (Nicolas), Niklowice (Pologne), 22-05-03. — 14358×50—63.
HUSSAR, née TACHISKA, Boresoif (Pologne), 13-07-09. — 14358×50—63.
ITIBARIAN (Krikor), Baffra (Turquie), 05-01-04. — 30094×46—75.
ITIBARIAN, née TCHADERDJIAN, Constantinople (Turquie), 15-08-10. — 30094×46—75.
JAKUBOWSKA (Hélène), Rudomino (Pologne), 06-12-21. — 11545×49—99.
JANKOWSKI (Charles), Helbra (Allemagne), 21-05-10. — 10901×50—62.
JANKOWSKI, née GRZEGORZEWSKI, Homberg-Hochke (Allemagne), 20-04-12. — 10901×50—62.

JANKOWIAK (Ignace), Oberhausen (Allemagne), 18-07-13. — 10672 ×50—77.

JANOUCH (Svatopluk), Holin (Tchécoslovaquie), 06-11-13. — 189×50—75.

JARQUE (Matéo), Madrid (Espagne), 10-02-01. — 15108×50—31.

JARQUE, née FERNANDEZ, Ucedo (Espagne), 28-03-01. — 15108×50—31.

JIRSA (Jan), Cholebor (Tchécoslovaquie), 24-01-04. — 21511×50—95.

JIRSA, née NOVAKOVA, Opocno (Tchécoslovaquie), 15-06-05. — 21511×50—95.

KACZALA (Joseph), Wysora (Pologne), 06-02-28. — 10385×50—27.

KACZMAREK (Wladyslaw), Bolewitz (Pologne), 27-05-09. — 10284×50—47.

KACZMAREK, née DZIWNISKA, Palaty (Pologne), 11-08-15. — 10284×50—47.

KARALAMBRIDES (Pandelis), Dardanelles (Turquie), 14-05-88. — 1630×49—75.

KARALAMBRIDES, née PARADISSI, Chio (Grèce), 20-02-17. — 1630×49—75.

KEHON, née BENKO, Targumures (Roumanie), 17-09-07. — 19086×50—06.

KEVORKIAN, née TOKATLIAN, Afion Kara Hissar (Asie Mineure), 10-12-17. — 6981×50—26.

KEVORKIAN (Kevork), Nallouhan (Turquie), 16-04-08. — 6981×50—26.

KIRSCH (Emile), Perle (Luxembourg), 24-09-07. — 10415×50—54.

KIRSCH, née GENGLER, Ettelbruck (Luxembourg), 10-08-12. — 10415×50—54.

KOBOYAN, née PHILIBOSSIAN, Karpouth (Turquie), 00-00-98. — 25929×48—38.

KOBOYAN (Stepan), Karpouth (Turquie), 00-00-98. — 25929×48—38.

KOPARANIAN, née BEGUIRDJIAN, Gurin (Turquie), 16-10-08. — 15188×50—69.

KOSTRZEWA (Konstanty), Jmysiona (Pologne), 03-04-11. — 9834×50—62.

KOSTRZEWA, née WITKOWSKA, Wojcin (Pologne), 15-12-18. — 9834×50—62.

KROMAREK (Joseph), Sulmierzyce (Pologne), 17-09-19. — 10532×50—59.

KUZMA (Jacob), Sieteszy (Pologne), 15-07-11. — 10707×50—51.

KUZMA, née HAFENMEIER, Sieteszy (Pologne), 19-06-16. — 10707×50—51.

LAFON, née SRYPROSKA, Berne (Pologne), 01-12-18. — 15363×50—24.

LECOCQ (Jean), Dinant (Belgique), 11-04-22. — 9785×50—56.

LESAGA (Estanislao), Monain (Espagne), 07-05-99. — 10455×50—17.

LESCHIUTTA, née MILAN, Cordovado (Italie), 01-02-78. — 13238×50—01.

LINDENMAN, née KARDESCH, Vienne (Autriche), 11-02-03. — 13477×49—75.

LOTTO (Remus), Limena (Italie), 24-02-23. — 16173×47—08.

LUCZAK (Antoine), Wiescherhofen (Allemagne), 09-01-10. — 14397×50—62.

LUCZAK, née DOLATA, Kirchlinde (Allemagne), 08-07-15. — 14397×50—62.

LUDWIKOW (Juri), Brest Litowsk (Pologne), 05-05-18. — 10185×56—67.

MAKOWKA (Michel), Szymany (Pologne), 29-07-12. — 15237×50—62.

MAKOWKA, née TOMCZYNSKI, Szymany (Pologne), 12-03-17. — 15237×50—62.

MALETTO (Ricardo), Cumiana (Italie), 05-11-21. — 13120×50—69.

MANCUSO, née PALAZZOLO, Tunis, 01-01-14. — 21921×31—96.

MENEAULT, née DRAGUNOVIC, Wilna (Lithuanie), 30-08-24. — 22677×49—60.

MANFREDINI, née MANI, Valle di Campoloro (Corse), 19-03-92. — 8419×50—54.

MANFREDINI (Luis), Pavullo (Italie), 24-08-89. — 8419×50—54.

MANIAS (Francesco), Torreano (Italie), 09-07-84. — 10144×50—23.

MANIAS, née SABBADINI, Torréano (Italie), 20-11-85. — 10144×50—23.

MANZINI (Aldo), Della Spezia (Italie), 01-02-07. — 33612×39—23.

MARIANELLI (Virgile), San Miniato (Italie), 25-07-08. — 31693×36—13.

MARIANELLI, née TURINI, Fontanelice (Italie), 06-12-10. — 31693×36—13.

MARSONET (Antoine), Pasiano (Italie), 22-09-04. — 10083×50—81.

MARSONET, née FREGONESE, San Vito Al Taglia (Italie), 20-01-12. — 10083×50—81.

MARTINEZ, née GUIRADO, Tabernas (Espagne), 27-07-07. — 38500×36—92.

MARTINEZ (Melchor), Garrucha (Espagne), 27-11-05. — 38500×36—92.

MARTYNSKI (Edouard), Ickern (Allemagne), 29-05-20. — 10385×50—62.

MATZNER (Paula), Karlsruhe (Allemagne), 24-02-29. — 14679×50—31.

MATRANGA (Antoine), Bir Tafou Kalaat Es Senam (Tunisie), 04-02-28. —7411×50—96.

MATTHUSSI (Mario), Téor (Italie), 14-03-22. — 15210×50—38.

MATZNER (Abraham), Wisniez (Pologne), 05-12-95. — 30777×18—24.

MATZNER, née GOLDFISCHER, Ustrzyki (Pologne), 28-12-00. — 30777×18—24.

MELCHIORE (Ferdinand), principauté de Monaco, 08-08-14. — 11307×16—97.

MENENDEZ (Ludovic), Montalban (Espagne), 06-04-22. — 18105×50—46.

MESSIKA (Jacob), Bizerte (Tunisie), 21-01-11. — 4874×18—96.

METGY, née WOLFERSTETTER, Tittmoning (Allemagne), 27-05-24. — 15127×50—59.

MEYER (François), Cresuz (Suisse), 17-09-03. — 14168×50—38.

MEYER, née BOCHUD, Corminboeuf (Suisse), 20-05-05. — 14168×50—38.

MICHAELI, née TAEGER, Saverne (Bas-Rhin), 12-10-81. — 9956×50—57.

MICHALAK (Stanislas), Swiniary (Pologne), 24-08-02. — 33810×35—21.

MICHALAK, née JANIAK, Laczewna (Pologne), 19-03-04. — 33810×35—21.

MIKUTAJCIS (Czeslaw), Bialystok (Pologne), 11-04-22. — 30557×18—75.

MILYKOVITCH (Todor), Donyi Mateyevats (Serbie), 15-02-97. —2189×49—13.

MINUTA (Antoine), Srem (Pologne), 15-10-16. — 10562×50—51.

MINUTA, née BUCZKOWSKA, Dunkowice (Pologne), 13-02-21. — 10562×50—51.

MIZRAHI (Mordehai), Constantinople (Turquie), 00-00-05. — 2552×48—75.

MOKROWIECKI (Lucien), Miniszkow (Pologne), 08-11-27. — 12920×46—59.

MONTEJO (Pierre), Madrid (Espagne), 30-06-11. — 11560×50—57.

MOREL, née MAMINO, Frabosa Sofrana (Italie), 31-12-87. — 13033×50—83.

MROGALSKI (Joseph), Padeborn (Allemagne), 19-03-05. — 2457×46—62.

MROGALSKI, née DRABIKOWSKA, Jeziorek (Pologne), 24-04-03. — 2457×46—62.

MUNOZ (Felipe), Val de la Casa de Tajo (Espagne), 12-06-27. — 2669×48—75.

MYSLIWSKI (Stanislas), Jaworzno (Pologne), 03-02-20. — 10861×50—62.

MYSLINWSKI, née PAWLOWSKI, Psarach (Pologne), 02-08-22. — 10861×50—62.

NAMYSL, née POMACALA, Hochlarmark (Allemagne), 11-01-10. — 9325×50—62.

NAMYSL (Ignace), Wattenscheid (Allemagne), 14-12-05. — 9325×50—62.

NERIN, née BERNAD, Puertolas (Espagne), 27-02-01. — 12805×50—40.

NERIN (Manuel), Tricas (Espagne), 06-02-97. — 12805×50—40.

NEWENGLOWSKI (Grégoire), Sozan (Pologne), 21-04-07. — 9894×50—62.

NEWENGLOWSKI, née FEDEZYCSZIN, Kocurow (Pologne), 10-06-02. — 9894×50—62.

NIEDBALA (Joseph), Sarzyna (Pologne), 30-11-01. — 9954×50—57.

NIEDBALA, née DUDEK, Sarzyna (Pologne), 19-05-11. — 9954×50—57.

NOVOSAD (Alphonse), Dulov (Tchécoslovaquie), 05-08-02. — 147×34—75.

OBERTI (Alessandro), Bergame (Italie), 03-07-20. — 189×49—75.

OBERTI, née GARCIA, Madrid (Espagne), 25-04-23. — 189×49—75.

OCHOCINSKI (Richard), Aleksandrow (Pologne), 13-02-24. — 11219×50—51.

OIRI (Michel), Oujda (Maroc), 12-07-30. — 15056×50—92.

OKON (Alexis), Luka Wielka (Pologne), 23-03-00. — 10696×50—88.

OKON, née WOJTAL, Lukowe (Pologne), 22-08-06. — 10696×50—88.

PALLARO (Evaristo), Grantorto (Italie), 11-03-00. — 15119×50—08.

PANAGOUDIS (Georges), Brousse (Asie Mineure), 10-11-86. — 13520×31—13.

PANAGOUDIS, née GIANELAS, Potamou (Grèce), 07-03-00. — 13520×31—13.

PANICACCI, née CONFORTI, Riparbella (Italie), 05-12-16. — 10314×50—13.

PANICACCI Pinesco), Riparbella (Italie), 01-06-08. — 10314×50—13.
PANZA (Marino), Pontida (Italie), 28-02-14. — 18622×37—21.
PAPAZOFF, née MERABOFF, Tiflis (Russie), 24-10-05. — 15468×50—77.
PASCUAL (Albert), Casablanca (Maroc), 02-06-28. — 21331×50—95.
PASTOR (Zoltan), Miskolc (Hongrie), 13-03-02. — 27186×31—75.
PASTUSIAK (Stanislaw), Meklenburg (Allemagne), 12-05-16. — 34832×47—59.
PAWLIK (Stanislas), Dabrowa Gornicza (Pologne), 16-08-04. — 23661×50—54.
PAWLIK, née WIEWIOROWSKI, Rzeki (Pologne), 15-02-16. — 23661×50—54.
PEREZ (David), Casablanca (Maroc), 07-01-05. — 34134×33—92.
PEREZ (Pierre), Casablanca (Maroc), 12-07-29. — 21524×50—95.
PERIZ (Ramon), Fanlo (Espagne), 31-08-95. — 12847×50—64.
PERIZ, née RUIZ, Valladolid (Espagne), 06-04-01. — 12847×50—64.
PIERZYNSKI (Roch), Zelislaw (Pologne), 21-07-04. — 10345×50—79.
PIRPIRIAN (Aghavni), Istambul (Turquie), 16-08-10. — 7160×50—78.
PLATON (Flaviano), La Seca (Espagne), 22-12-09. — 10395×50—64.
PLOTA (Ignacy), Dobrzec (Pologne), 25-01-05. — 10922×50—30.
POLAK, née GRODZIENSKI, Lodz (Pologne), 11-04-15. — 22773×48—75.
POLESELLO (Domenico), San Vito Al Tagliamento (Italie), 28-02-92. — 23089×40—32.
POLESELLO, née YOP, Zoppola (Italie), 04-09-94. — 23089×40—32.
POLINOWICZ (Abram), Okouniew (Pologne), 27-05-04. — 14320×50—75.
POPOV (Vladan), Doubrovnik (Yougoslavie), 05-03-21. — 35797×47—03.
POUNARDJIAN (Garabed), Sivri Hissar (Turquie), 00-00-98. — 33598×38—13.
POUNARDJIAN, née GAZARIAN, Sivri Hissar (Turquie), 25-08-06. — 33598×38—13.
PRACZ (Wladyslaw), Godzisz (Pologne), 03-06-21. — 15269×50—02.
PRIKAZSKY (Josef), Straznice (Tchécoslovaquie), 25-09-03. — 31880×19—75.
RACHELSOHN (Paul), Oettingen (Lettonie), 19-06-12. — 13247×50—75.
RACHELSOHN, née WAJNBERG, Kamina (Pologne), 11-03-22. — 13247×50—75.
RAGUSA (Antonino), Beja (Tunisie), 14-06-11. — 32712×47—96.
REDONDO, née JIMENEZ, Valdepenas (Espagne), 15-03-86. — 14240×50—11.
REMON (Joseph), Bouskoura (Maroc), 04-01-29. — 21427×50—95.
RIU (Pilar), Castellnou de Avellanos (Espagne), 05-03-88. — 43736×45—31.
RIZO, née BLAYA, Carthagène (Espagne), 17-02-08. — 21428×50—95.
RODRIGUEZ (Mariano), Canizo de Campos (Espagne), 16-07-28. — 15418×50—47.
RODRIGUEZ (Fernand), Casablanca (Maroc), 06-03-25. — 21414×50—95.
RODRIGUEZ (Joseph), Castroladron (Espagne), 04-03-08. — 15280×50—81.
RODRIGUEZ, née MARTIN, Nerva (Espagne), 18-02-11. — 15280×50—81.
ROMERO (Diego), Velez Rubio (Espagne), 10-07-05. — 14506×50—66.
ROMERO, née COSAR, Alicante (Espagne), 26-04-12. — 14506×50—66.
ROSA (Victor), Sakiet (Tunisie), 12-07-14. — 12757×48—96.
ROSENBERG (Moïse), Lublin (Pologne), 04-10-18. — 36067×45—75.
ROSSO, née GIBILARO, Casablanca (Maroc), 30-05-17. — 21429×50—95.
ROZDZIELSKI (Théodore), Pielgrzymka (Pologne), 09-12-08. — 13396×50—52.
ROZDZIELSKI, née DYBAL, Novopol (Pologne), 22-09-10. — 13396×50—52.
RUIZ (José), Carboneras (Espagne), 24-07-24. — 7297×47—02.
RUTYNA, née GADOWSKA, Uscie-Solne (Pologne), 21-06-03. — 14926×48—10.
SADOULLAH (Edhem), Inekeuy (Turquie), 00-07-04. — 43210×45—75.
SADOULLAH, née ROOSE, Frasnes-lez-Buissenal (Belgique), 10-07-03. — 43210×45—75.
SAEZ (Pierre), Almeria (Espagne), 11-07-10. — 14636×40—11.
SALTO, née SAMPEDRO, Quintela de Barjas (Espagne), 21-02-05. — 5031×31—38.
SALTO (Jean), la Tronche (Isère), 18-07-27. — 20402×50—38.
SANCHEZ (Ismaël), Casablanca (Maroc), 21-09-23. — 21503×50—95.
SANCHEZ (Francisco), Cabo-de-Gata (Espagne), 10-04-05. — 13845×31—95.
SANCHEZ (Anastasio), Murcie (Espagne), 07-02-98. — 9024×50—63.
SANCHIS (José), Callosa (Espagne), 05-06-28. — 14209×50—69.
SANTOROMITO (Carmelo), Casablanca (Maroc), 19-06-26. — 21504×50—95.
SARTORI (Severino), Farini d'Olmo (Italie), 11-08-02. — 31054×48—75.
SARTORI, née BONVICINI, Pavullo nel Frignano (Italie), 29-11-08. — 31054×38—75.
SAVALLI (Emmanuel), Sousse (Tunisie), 24-05-00. — 23078×48—96.
SAVALLI, née GIANGUALANO, Bizerte (Tunisie), 12-02-05. — 23078×48—96.
SAVRUK (André), Tysovica (Pologne), 31-08-12. — 10251×50—54.
SAVRUK, née PITA, Tysovica (Pologne), 16-12-14. — 10251×50—54.
SCHOENEBERG (Annie), Cologne (Allemagne), 20-10-13. — 31656×48—66.
SEGALL (Charles), Vienne (Autriche), 06-11-15. — 15781×42—13.
SEGURA (François), Venissieux (Rhône), 27-09-26. — 8959×50—69.
SEKULA (François), Recklinghausen (Allemagne), 29-11-16. — 15159×50—62.
SERRA (Pierre), Maulleu (Espagne), 26-03-09. — 22167×40—66.
SIADLAK (Wladyslaw), Biala Gorna (Pologne), 22-09-12. — 3936×50—80.
SICCARDI (Enrico), Montevideo (Uruguay), 11-03-14. — 10523×50—13.
SICCARDI, née DONADIO, Valgrana (Italie), 16-06-07. — 10523×50—13.
SIMONI (Pietro), Codogne (Italie), 29-05-06. — 10414×50—81.
SIMONI, née ALTINIER, Fontanelle (Italie), 02-05-08. — 10414×50—81.
SITKO (Félix), Krimmkenbogen (Allemagne), 08-03-28. — 10323×50—31.
SOUISSA (Makloul), Casablanca (Maroc), 11-10-01. — 21572×50—75.
SPESSOT, née MARINIC, Castel Dobra (Italie), 13-05-99. — 9384×50—82.
SPESSOT (Mario), Farra d'Isonzo (Italie), 04-06-98. — 9384×50—82.
SPIRIDIGLIOZZI (Gaetan), Castri di Lecce (Italie), 30-10-82. — 21741×39—78.
STANIO (Henri), Lubaczow (Pologne), 16-04-25. — 10324×50—71.
STEFANSKI (Max), Dortmund Eving (Allemagne), 18-09-17. — 15429×50—62.
SUAREZ (Augustin), Barcelone (Espagne), 27-02-23. — 10375×50—13.
SUGLIANO (Dominique), Piano Crixia (Italie), 04-08-94. — 21390×50—95.
SUGLIANO, née MINARDI, Toulon (Var), 10-02-00. — 21390×50—95.
SURUSCA (Pietro), Casablanca (Maroc), 02-10-28. — 21418×50—95.
SZARY, née SOWA, Blazowa (Pologne), 08-09-14. — 15158×50—62.
SZARY (Stanislas), Jodlowska Tuchowska (Pologne), 29-04-11. — 15158×50—62.
SZPARA (Jean), Szunck (Pologne), 18-06-05. — 9935×50—62.
SZPARA, née LYKO, Srebnica (Pologne), 05-12-10. — 9935×50—62.
TATTO (Mario), Feltre (Italie), 25-07-08. — 15256×50-04.
TCHERNESKY (Nicolas), Dremlevo (Pologne), 27-12-25. — 15257×50—04.
TEDOLDI, née TEDOLDI, Talamona (Italie), 17-04-87. — 4764×50—38.
TERHOCH (Paul), Beckum (Allemagne), 29-09-14. — 39715×45—75.
TERZIEV (Ion), Bucarest (Roumanie), 30-01-94. — 17436×50—75.
TILLET, née KOVAC, Bystricany (Slovaquie), 30-07-10. — 10265×50—24.
TOLOSANA (Maria), Lecinena (Espagne), 01-10-52. — 9355×50—11.
TONELLI (Alberto), Badi (Italie), 12-11-28. — 25402×40—60.
TOSO (Richard), Mozzana del Turgnano (Italie), 07-08-21. — 10325×50—61.
TUCKI (Onufry), Lubno (Pologne), 23-06-11. — 10162×50—89.
TUCKI, née MICHALSKA, Karmen (Pologne), 16-08-22. — 10162×50—89.
TUDOR (Lucienne), Rabat (Maroc), 30-05-29. — 21417×50—95.
TURRI (Sauveur), Torre Annunziata (Italie), 12-07-29. — 10852×50—83.
UGHETTO (Félix), Giaveno (Italie), 04-11-11. — 10313×50—81.
UGHETTO, née USSEGLIO, Giaveno (Italie), 07-07-13. — 10313×50—81.
VALCHER, née GOGLIO, Olmo al Brento (Italie), 10-09-03. — 10911×50—08.
VALCHER (Marino), Cassiglio (Italie), 21-08-03. — 10911×50—08.
VAN DE LAAK (Jean), Zaltbommel (Hollande), 19-09-23. — 10928×50—75.
VARINI (Wanda), Pallanza (Italie), 26-05-21. — 13745×50—75.
VASQUEZ (Antoine), Casablanca (Maroc), 02-03-29. — 21412×50—95.
VAUCHER (Alphonse), Cerniat (Suisse), 30-09-05. — 10612×50—75.
VAUCHER, née QUARTENOUD, Hauteville (Suisse), 21-12-03. — 10612×50—75.
VERA (Gines), Barcelone (Espagne), 12-12-14. — 9924×50—17.

VERA, née HERNANDEZ, Moussonvilliers (Orne), 24-11-24. — 9921×50—17.
VESQUE, née LANGHAMMER, Schwaderbach (Tchécoslovaquie), 01-07-28. — 5010×49—17.
WAKSELMAN (Jojna), Wierzbica (Pologne), 18-09-08. — 53132×38—75.
WALEZYK (Joseph), Kocom (Pologne), 10-01-91. — 15166×50—02.
WALEZYK, née MILEZAREK, Maslowica (Pologne), 27-03-97. — 15166×50—02.
WASZILEWITZ, née LAMM, Erfurt (Allemagne), 04-07-94. — 22553×36—95.
WITTEK (Antoine), Holsterhausen (Allemagne), 22-07-14. — 9235×50—62.
WITTEK, née MALECKI, Eickel (Allemagne), 01-11-22. — 9235×50—62.
WLODARCZAK (Martin), Lgow (Pologne), 22-10-95. — 15240×50—62.
WLODARCZAK, née FILIPIAK, Luszczanow (Pologne), 20-05-90. — 15240×50—62.
WOLAK (Jean), Lakta Gorna (Pologne), 27-12-08. — 11751×50—80.
WOLAK, née WOLAK, Lakta Dolna (Pologne), 15-09-07. — 11751×50—80.
WOYNAR (Raymond), Borek (Pologne), 19-01-31. — 10872×50—32.
ZALC (Abraham), Kalisz (Pologne), 25-06-25. — 1727×50—57.
ZIAJKA (Edmond), Krotoszyn (Pologne), 17-10-29. — 14489×50—62.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

BERNAOLA, née DUBOIS, Fontenai-sur-Orne (Orne), 12-07-06. — 6990×50—14.
CERRONE, née MEYNARD, Cayres (Haute-Loire), 01-02-05. — 27279×36—95.
CHARLIER, née FENOT, Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 13-12-06. — 27565×38—28.
DE CEUNINCK, née FAUNY, Saint-Michel-de-la-Pierre (Manche), 10-06-98. — 111×49—50.
DECKERS, née BAUDIN, Ciry-le-Noble (Saône-et-Loire), 01-01-86. — 2741×42—13.
LECOCQ, née LE RUYET, Paris, 15-08-12. — 9785×50—56.
MILYKOVITCH, née LURASCHI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 09-07-87. — 21870×49—13.
RAGUSA, née DUCLOS, Tunis, 07-07-12. — 32712×47—96.
SPIRIDIGLIOZZI, née DUVAL, Meulan (Seine-et-Oise), 02-03-86. — 21711×39—78.
TARANTOLA, née JOURDAN, la Grand-Combe (Gard), 25-05-03. — 28211×39—74.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française:

AFANASSIEFF (Anna), Beyrouth (Liban), 18-07-44. — 28633×47—92.
AFANASSIEFF (André), Sidi-bel-Abbès (Oran), 18-03-47. — 28633×47—92.
AFANASSIEFF (Théodore), Beyrouth (Liban), 04-05-40. — 28633×47—92.
AIME (Carlo), Orméa (Italie), 20-07-32. — 15277×50—13.
AMAR (Armand), Casablanca (Maroc), 28-08-39. — 21222×46—75.
AMAR (Baliah), Casablanca (Maroc), 30-09-44. — 21222×46—75.
AMAR (Danielle), Casablanca (Maroc), 16-12-40. — 21222×46—75.
AMAR (Emilie), Paris, 29-02-48. — 21222×46—75.
AMAR (Gabriel), Casablanca (Maroc), 25-01-42. — 21222×46—75.
AYALA (Daniel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 17-02-46. — 15227×50—13.
AYVAZIAN (Georges), Marseille (Bouches-du-Rhône), 02-06-46. — 10462×50—13.
BILLO (François), Toulon (Var), 20-01-49. — 9395×50—83.
BORDAZZI (André), Charvieu (Isère), 03-03-43. — 10151×50—38.
BUDKA (Jean), Saint-Rome-Cernon (Aveyron), 12-03-12. — 15179×50—81.
BUDKA (André), Blaye-les-Mines (Tarn), 25-09-49. — 15179×50—81.
BUDKA (Jeanne), Blaye-les-Mines (Tarn), 19-05-46. — 15179×50—81.
CANE (Yolande), Tunis, 08-03-38. — 12917×48—96.
CONTE (Michel), Grenoble (Isère), 11-02-49. — 13309×50—38.
CZORNYJ (Vladimir), Rodez (Aveyron), 15-01-46. — 20738×49—12.
CZORNYJ (Michel), Cransac (Aveyron), 01-02-48. — 20738×49—12.
DE RADVAN RIPINSKY (André), Marseille (Bouches-du-Rhône), 09-12-32. — 15180×50—13.
DEL TEDESCO (Giuseppe), Toulouse (Haute-Garonne), 23-12-31. — 10952×50—31.
DEL TEDESCO (Pierre), Toulouse (Haute-Garonne), 29-10-37. — 10952×50—31.
DEL TEDESCO (Lydia), Toulouse (Haute-Garonne), 08-04-36. — 10952×50—31.
DOMACHOWSKI (Jean), Mons (Puy-de-Dôme), 27-02-40. — 10271×50—71.
DREJKA (Barbara), Zakliczewo (Pologne), 29-10-31. — 10104×50—31.
DREJKA (Bogumil), Zakliczewo (Pologne), 12-04-36. — 10104×50—31.
FASCIOTTO (Tranquilla), Andrate (Italie), 01-11-34. — 9385×50—05.
FASCIOTTO (Marcel), Tallard (Hautes-Alpes), 14-06-37. — 9385×50—05.
FASCIOTTO (Mireille), Tallard (Hautes-Alpes), 08-05-41. — 9385×50—05.
FASCIOTTO (Odette), Tallard (Hautes-Alpes), 10-10-44. — 9385×50—05.
FASCIOTTO (Danielle), Tallard (Hautes-Alpes), 12-06-48. — 9385×50—05.
FRAS (Stanislas), Verdun (Meuse), 16-05-33. — 10951×50—10.
FRASSETTO (Marguerite), Fauga (Haute-Garonne), 01-08-35. — 9470×50—74.
FRASSETTO (Danielle), Chamonix (Haute-Savoie), 29-04-50. — 9470×50—74.
GAWLICZ (Nathalie), Monceau-le-Neuf (Aisne), 11-05-30. — 10354×50—02.
GAWLICZ (Olga), Monceau-le-Neuf (Aisne), 01-02-35. — 10354×50—02.
GAWLICZ (Michel), Monceau-le-Neuf (Aisne), 16-01-38. — 10354×50—02.
GHIRARDO (Raymond), Bergerac (Dordogne), 30-10-40. — 10761×50—24.
GHIRARDO (Danielle), Sigoules (Dordogne), 21-02-47. — 10761×50—24.
GIANOTTI (Marie), Ajaccio (Corse), 21-01-10. — 15150×50—20.
GIANOTTI (Antoine), Ajaccio (Corse), 02-05-47. — 15150×50—20.
GIUDICE (Vincent), Marrakech (Maroc), 18-01-33. — 21389×50—95.
GIUDICE (Antoine), Marrakech (Maroc), 22-02-39. — 21389×50—95.
GIUDICE (Françoise), Casablanca (Maroc), 22-07-43. — 21389×50—95.
GIUDICE (Mario), Marrakech (Maroc), 06-12-45. — 21389×50—95.
GIUDICE (Bernard), Casablanca (Maroc), 19-01-49. — 21389×50—95.
HUSSAR (Michel), Niklowice (Pologne), 24-12-37. — 14358×50—63.
HUSSAR (Jean), Niklowice (Pologne), 22-05-30. — 14358×50—63.
HUSSAR (Sonia), Niklowice (Pologne), 22-06-36. — 14358×50—63.
HUSSAR (Jeannine), Effiat (Puy-de-Dôme), 16-01-49. — 14358×50—63.
JANKOWSKI (Régine), Houdain (Pas-de-Calais), 14-10-49. — 10901×50—62.
JANOUCH (Olga), Hradeckralove (Tchécoslovaquie), 02-09-46. — 489×50—75.
JANOUCH (Vera), Hradeckralove (Tchécoslovaquie), 12-09-47. — 489×50—75.
JARQUE (Delphine), Toulouse (Haute-Garonne), 29-01-31. — 15108×50—31.
JARQUE (Philippine), Grenade (Haute-Garonne), 08-08-39. — 15108×50—31.
JARQUE (Odette), Merville (Haute-Garonne), 19-09-41. — 15108×50—31.
JARQUE (Jacqueline), Merville (Haute-Garonne), 01-11-43. — 15108×50—31.
JARQUE (Thérèse), Toulouse (Haute-Garonne), 28-07-32. — 15108×50—31.
JIRSA (Mirko), Casablanca (Maroc), 25-03-34. — 21341×50—95.
JIRSA (Dana), Casablanca (Maroc), 01-04-35. — 21341×50—95.
KACZMAREK (Pierre), Fauguerolles (Lot-et-Garonne), 15-11-37. — 10384×50—47.
KACZMAREK (Irène), Fauguerolles (Lot-et-Garonne), 05-02-39. — 10384×50—47.
KEHON (Alexandre), Nice (Alpes-Maritimes), 03-04-44. — 10096×50—06.
KEVORKIAN (Jacques), Bourg-de-Péage (Drôme), 11-01-47. — 6981×50—26.
KEVORKIAN (Gérard), Bourg-de-Péage (Drôme), 12-09-48. — 6981×50—26.
KOSTRZEWA (Bernard), Warluzel (Pologne), 26-01-46. — 9831×50—62.
KOSTRZEWA (Gabriel), Warluzel (Pologne), 10-07-43. — 9831×50—62.
KOSTRZEWA (Marie), Warluzel (Pologne), 23-05-47. — 9831×50—62.
KUZMA (Irène), Orconte (Marne), 11-11-11. — 10707×50—51.
KUZMA (Marin), Orconte (Marne), 15-10-47. — 10707×50—51.
KUZMA (Jan), Sieteszy (Pologne), 24-06-37. — 10707×50—51.
MAKOWKA (Edouard), Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), 01-01-44. — 15237×50—62.
MAKOWKA (Christine), Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), 29-06-46. — 15237×50—62.

MARSONET (Christiane), Albi (Tarn), 09-09-47. — 10083 x 50—81.
MARTINEZ (Anne-Marie), Aïn-Temouchent (Oran), 30-01-50. — 38500 x 36—92.
MARTINEZ (Antoinette), Beni-Saf (Oran), 26-11-42. — 38500 x 36—92.
MARTINEZ (Berthe), Karlsruhe (Allemagne), 22-09-30. — 38500 x 36—92.
MEYER (Pierre), Pont-en-Ogoz (Suisse), 06-04-33. — 11168 x 50—38.
MEYER (Jean), Chambéry (Isère), 01-02-41. — 11168 x 50—38.
MEYER (Danièle), Chambéry (Isère), 12-02-43. — 11168 x 50—38.
MEYER (Marie), Pont-en-Ogoz (Suisse), 22-07-31. — 11168 x 50—38.
MEYER (Angèle), Pont-en-Ogoz (Suisse), 05-04-33. — 11168 x 50—38.
MEYER (Denise), Pont-en-Ogoz (Suisse), 19-11-34. — 11168 x 50—38.
MEYER (Jeannine), Chambéry (Isère), 19-07-39. — 11168 x 50—38.
MINUTA (Jeannine), Witry-les-Reims (Marne), 21-11-49. — 10562 x 50—51.
MROGALSKI (Alina), Oignies (Pas-de-Calais), 06-01-32. — 2157 x 46—62.
MROGALSKI (Thérèse), Lens (Pas-de-Calais), 09-09-44. — 2157 x 46—62.
MROGALSKI (Henri), Lens (Pas-de-Calais), 09-09-44. — 2157 x 46—62.
MROGALSKI (Irène), Oignies (Pas-de-Calais, 13-01-31. — 2157 x 46—62.
MYSLIWSKI (Richard), Houdain (Pas-de-Calais), 25-01-43. — 10861 x 50—62.
MYSLIWSKI (Jeannette), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 25-07-18. — 10861 x 50—62.
NAMYSL (Edmond), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 29-03-33. — 9325 x 50—62.
NAMYSL (Eugène), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 01-11-37. — 9325 x 50—62.
NERIN (Claude), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 19-10-10. — 12835 x 50—40.
NEWENGLOWSKI (Anna), Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais), 16-09-32. — 9894 x 50—62.
NEWENGLOWSKI (Gynio), Fampoux (Pas-de-Calais), 13-06-41. — 9894 x 50—62.
NIEDBALA (Irène), Saint-Avold (Moselle), 11-01-33. — 9951 x 50—57.
NIEDBALA (Geneviève), Boulange (Moselle), 22-02-38. — 9951 x 50—57.
NIEDBALA (Suzanne), Mouthier-en-Bresse (Saône-et-Loire), 05-09-40. — 9951 x 50—57.
OKON (Armand), Colmar (Haut-Rhin), 31-08-30. — 10686 x 50—88.
OKON (Emile), Colmar (Haut-Rhin), 23-07-32. — 10686 x 50—88.
OKON (Marie), Colmar (Haut-Rhin), 27-01-36. — 10686 x 50—88.
PAWLIK (Conrad), Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 19-01-18. — 2361 x 10—54.
PAWLIK (Christiane), Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 19-11-36. — 2361 x 10—54.
PAWLIK (Alfred), Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 29-10-42. — 2361 x 10—54.
PAWLIK (Isabelle), Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 09-10-49. — 2361 x 10—54.
RACHELSHON (Annie), Paris, 31-05-49. — 13217 x 50—75.
RAGUSA (Marie), Béja (Tunisie), 02-04-35. — 32712 x 47—96.
RAGUSA (Jeannine), Béja (Tunisie), 29-11-36. — 32712 x 47—96.
RIZO (Antoine), Casablanca (Maroc), 26-11-41. — 21428 x 50—95.
RIZO (Pauline), Casablanca (Maroc), 03-03-36. — 21428 x 50—95.
ROMERO (Carmen), Bompas (Pyrénées-Orientales), 05-03-18. — 11500 x 50—66.
RUTYNA (Louis), Troyes (Aube), 30-07-30. — 14936 x 48—10.
SAVALLI (Eugène), Mateur (Tunisie), 07-11-33. — 23078 x 48—96.
SAVALLI (Antoine), la Goulette (Tunisie), 13-08-30. — 23078 x 48—96.
SAVRUK (Marie), Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 27-07-17. — 10251 x 50—54.
SICCARDI (Henri), Marseille (Bouches-du-Rhône), 10-02-44. — 10523 x 50—13.
SICCARDI (Robert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-10-47. — 10523 x 50—13.
SIMIONI (Yvette), Lescout (Tarn), 31-08-33. — 10414 x 50—81.
SIMIONI (René), Puylaurens (Tarn), 29-05-35. — 10414 x 50—81.
SIMIONI (Jean), Lempaut (Tarn), 16-06-40. — 10414 x 50—81.
SIMIONI (Marie), Lempaut (Tarn), 21-01-41. — 10414 x 50—81.
SIMIONI (Jeanine), Lempaut (Tarn), 17-10-45. — 10414 x 50—81.
SIMIONI (Raymond), Lempaut (Tarn), 27-09-49. — 10414 x 50—81.
SUGLIANO (Philomène), Marrakech (Maroc), 14-11-35. — 21390 x 50—95.
SUGLIANO (Edith), Marrakech (Maroc), 10-11-37. — 21390 x 50—95.
SZARY (Danièle), Biache-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), 04-02-50 — 15158 x 50—62.
SZARY (Stanislawa), Fontaine-les-Croisilles (Pas-de-Calais), 05-01-44. 15158 x 50—62.
TUCKI (Jacques), Migennes (Yonne), 28-08-46. — 10402 x 50—89.
TUCKI (Jean), Migennes (Yonne), 15-01-48. — 10402 x 50—89.
UGHETTO (Aimé), Gigondas (Vaucluse), 13-04-10. — 10343 x 50—84.
VAUCHER (Jean), Créteil (Seine), 19-11-41. — 10612 x 50—75.
VAUCHER (Guy), Créteil (Seine), 21-02-44. — 10612 x 50—75.
VERA (Danièle), la Rochelle (Charente-Maritime), 10-11-46. — 9924 x 50—17.
VERA (Jacqueline), la Rochelle (Charente-Maritime), 24-08-49 — 9924 x 50—17.
VERA (Jean), Saint-Georges-du-Bois (Charente-Maritime), 20-12-44. — 9924 x 50—17.
WALEZYK (Janina), Besny-Loisy (Aisne), 26-11-31 — 15136 x 50—02.
WALEZYK (Irène), Besny-Loisy (Aisne), 20-04-44. — 15166 x 50—92.
WITTEK (Thérèse), Grenay (Pas-de-Calais), 24-05-19. — 9235 x 50—62.
WITTEK (Christine), Grenay (Pas-de-Calais), 25-01-43. — 9235 x 50—62.
WOLAK (Stanislas), Lakta-Dolna (Pologne), 20-01-30. — 11751 x 50—80.

Art. 1. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1954.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 26 janvier 1954 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABOUT, née SAUL, Constantinople (Turquie), 00-00-03. — 8840 x 36—31.
AGU (Alfred), Gallinara (Italie), 03-06-06. — 1111 x 50—33.
AGUILAR (José), Casablanca (Maroc), 14-06-27. — 21279 x 50—95.
ALOCCIO, née HUERTAS, Casablanca (Maroc), 18-09-14. — 21276 x 50—95.
AMBROSIONI (Dominique), San Giovanni Bianco (Italie), 18-10-30. — 11949 x 50—84.
ANSUINI (Joseph), Strasbourg (Bas-Rhin), 02-12-08. — 25681 x 35—67.
ANTIPOFF, née STOYANOFF, Biest Litovsk (Russie), 18-08-73. — 30419 x 27—75.
ANTOLIN (Jean), Villamuriel de Cervato (Espagne), 26-06-05. — 127 x 48—11.
ARIZZI, née REGAZZONI, Santa Brigida (Italie), 05-09-98. — 13256 x 50—13.
ARIZZI (Geremia), Piazzolo (Italie), 07-09-98. — 13256 x 50—13.
AYVAZIAN (Grégoire), Ismith (Turquie), 18-09-18. — 10627 x 50—06.
BADER (Willi), Staaken (Allemagne), 27-09-02. — 21269 x 50—95.
BALDI (Ernest), Seravezza (Italie), 30-05-21. — 21915 x 42—83.
BELPA (José), Meknès (Maroc), 21-01-26. — 21355 x 50—95.
BELLAROSA, née FORTUNA, Cilla di Castello (Italie), 05-04-06. — 914 x 47—06.
BELLAROSA (Joseph), Umberlide (Italie), 23-05-03. — 914 x 47—06.
BERTAGNA (Louis), Sarzana (Italie), 05-05-02. — 15186 x 50—13.
BERTAGNA, née PARDINI, Rosignano (Italie), 12-02-03. — 15186 x 50—13.
BEZGOUSKO (Michel), Karkow (Russie), 06-09-01. — 32666 x 14—93.
BIANCO (Constant), Grasse (Alpes-Maritimes), 19-07-02. — 9861 x 23—06.
BISOFFI (Enrico), Presson (Italie), 15-10-90. — 6615 x 31—75.
BONO (Léon), Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-01-90. — 28230 x 34—13.
BONUCCI (Roméo), Lizzano in Belvedere (Italie), 21-04-15. — 11604 x 50—13.
BRAISSANT (Gabrielle), Cuarnens (Suisse), 27-09-10. — 18420 x 40—75.

BRUCINI (Alberto), Castelfranco de Sotto (Italie), 23-11-29. — 21627 ×50—13.

BRUCINI (Torello), Castelfranco di Sotto (Italie), 05-01-01. — 15178 ×50—13.

BRUCINI, née NOVELLI, Castelfranco di Sotto (Italie), 25-12-98. — 15178×50—13.

BUKRABA (Jerz , Petersbourg (Russie), 22-10-20. — 11591×50—57.

BURY, née MARKOVA, Poruba (Tchécoslovaquie), 05-08-15. — 11684 ×50—59.

CALA, née FALCONIERI, Serradifalco (Italie), 27-12-06. — 10001× 50—30.

CALA (Rosario), San Cataldo (Italie), 19-02-99. — 10001×50—30.

CANER, née TONUS, Fontanelle (Italie), 16-09-19. — 15031×39—31.

CANER (Giuseppe), Breda di Piave (Italie), 09-10-12. — 15031×39—31.

CAPISODA (Nicolas), Celligne (Yougoslavie), 02-06-95. — 6383×50—06.

CARAVACA (Joaquin), Casablanca (Maroc), 08-11-26. — 21268×50—95.

CARRARETTO (Natale), Casier (Italie), 25-12-05. — 10035×50—33.

CARRARETTO, née SALVESTRIN, Cavaso del Tomba (Italie), 17-03-11. — 10035×50—33.

CASADEVALL (Alphonse), Vilajuiga (Espagne), 10-12-12. — 11911× 50—66.

CERVERA (Manuel), Noguerelas (Espagne), 24-12-99. — 3900×50—13.

CERVERA, née ARNAU, San Martin de Provensals (Espagne), 07-06-96. — 2960×50—13.

CHIARETTO (Nello), Cologna (Italie), 06-02-15. — 34133×45—69.

CHOMETOWSKI (Eugène), Kiew (Russie), 29-10-12. — 31896×48—83.

CICHOCKI, née KMIEC, Luszowice (Pologne), 28-05-10. — 30579×48 —62.

COHEN, née ALLALOUF, Salonique (Grèce), 21-05-06. — 31324×48 —75.

COLOSIO (Domenico), Virle Treponti (Italie), 09-11-02. — 9073×50 —36.

COMIRAN (Mentore), Arcole (Italie), 14-08-99. — 19072×46—69.

CUCCHI (Conrad), Riolunato (Italie), 29-04-13. — 11581×50—93.

CYGAN, née BORKOWSKI, Winiary (Pologne), 29-06-16. — 39154×45 —13.

CYGAN (Joseph), Adamow (Pologne), 17-02-16. — 39154×45—13.

DALLA RIVA (Alessio), Malo (Italie), 31-01-20. — 14716×50—81.

DALLA RIVA, née MARCHESSINI, Malo (Italie), 02-03-20. — 14716 ×50—81.

DARE (Joseph), Spresiano (Italie), 07-10-03. — 32631×32—39.

DE MARTINI, née LOVAT, Sospirolo (Italie), 27-08-86. — 14160×50 —25.

DELPIANO (Antoine), Bernezzo (Italie), 19-04-82. — 9173×50—06.

DELPIANO, née DELPIANO, Bernezzo (Italie), 03-07-98. — 9173×50 —06.

DER KRIKORIAN, née ISBIRIAN, Aintab (Asie Mineure), 23-12-13. — 32098×36—13.

DER KRIKORIAN (Takvos), Aintab (Asie Mineure), 15-05-06. — 32098 ×36—13.

DERVICHIAN, née DERVICHIAN, Kharpout (Asie Mineure), 00-00-03 — 2176×34—38.

DI MARZIO, née VALERI, Villorito (Italie), 17-03-93. — 10641×50—73.

DI MARZIO (Elsa), Corlinio (Italie), 18-07-27. — 10642×50—73.

DI MASCIO (Antonio), Acquafondata (Italie), 16-01-22. — 9174×50 —69.

DI MASCIO, née CELANI, Lyon (Rhône), 16-01-28. — 9174×50—69.

DONADIO, née DONADIO, Marseille (Bouches-du-Rhône), 31-07-05. — 12539×50—13.

DOVA, née PESCARMONA, Castagnole delle Lanze (Italie), 18-04-15. — 181×50—75.

DUCA (Germain), Mergozzo (Italie), 24-02-13. — 11704×50—31.

DUNIEC (Alfons), Zagorze (Pologne), 17-01-22 — 15106×50—81.

DVORAK (Vladislav), Velke Porici (Tchécoslovaquie), 30-01-29. — 11904×50—78.

DZIWOKI (Joseph), Bottrop (Allemagne), 04-04-13. — 14129×50—62.

DZIWOKI, née MUSIELAK, Recklinghausen (Allemagne), 16-04-21. — 14129×50—62.

ELIAS (Antoine), Villech y Estana (Espagne), 03-06-93. — 6173×50 —66.

ESTEVE (Vincent), Enguerra (Espagne), 21-05-18. — 29316×39—31.

ESTEVE, née RELLA, Vilamos (Espagne), 19-11-21. — 29316×39—31.

FILIPIAK, née FLORKOWSKI, Wattenscheid (Allemagne), 20-03-21. — 31708×38—59.

FRANGI (Hanna), Salonique (Grèce), 26-05-08. — 5541×50—84.

FREGONESE (Arthur), San Vito (Italie), 03-12-21. — 10522×50—81.

FROSCH (Louis), Attimis (Italie), 20-08-92. — 10475×50—77.

FROSCH, née SCUOR, Taipana Plastischit (Italie), 09-04-95. — 10475 ×50—77.

GALLIANO (Michel), Ollioules (Var), 14-08-98. — 8480×40—06.

GARCIA, née DEGNERO, Oran (Algérie), 10-08-97. — 9053×50—92.

GARCIA (José), San Javier (Espagne), 28-12-89. — 9053×50—92.

GENONI, née HUBACZ, Surmaczowka (Pologne), 06-07-20. — 13170 ×50—78.

GIRELLI (Jean), Pontevico (Italie), 08-01-26. — 11191×46—83.

GIUSTI (Abramo), Montefiorino (Italie), 23-02-21. — 46872×45—08.

GLAVINA, née SARMIENTO, Benferi (Espagne), 12-12-11. — 13133 ×50—75.

GOLZBERG (Jules), Dusseldorf (Allemagne), 13-05-89. — 74195×28 —75.

GONIS (Angelos), Callithea (Grèce), 25-02-11. — 17706×50—98.

GOTTSCHALK (Alfred), Bauchem (Allemagne), 24-04-96. — 10874×46 —75.

GOTTSCHALK, née KATZ, Bodenfelde (Allemagne), 23-03-03. — 10874 ×46—75.

GRIOT (Sylvain), Pragelato (Italie), 10-04-05. — 15070×50—69.

GRIOT, née HERITIER, Roure (Italie), 03-10-05. — 15070×50—69.

GROSGRAIN, née KAMAROWSKA, Husiatyn (Russie), 10-05-16. — 28887×48—63.

GROSMAN (Moszek), Bolimond (Pologne), 15-12-92. — 27685×48—75.

GROSMAN, née BECKER, Trampol (Pologne), 30-01-92. — 27685×48—75.

GUILLEN (Maria), Tahal (Espagne), 04-03-00. — 21274×50—95.

GUIRADO (François), Oujda (Maroc), 03-06-18. — 21387×50—95.

GUZZO (Marcel), Casablanca (Maroc), 28-01-29. — 21525×50—95.

HELIK (Joseph), Herne (Allemagne), 15-01-07. — 10502×50—62.

IPSEIZ (Joseph), Sarreguemines (Moselle), 11-03-07. — 31932×48—57.

JACKIEWICZ (Casimir), Nalow (Pologne), 07-02-15. — 10505×50—31.

JACKIEWICZ, née TWARDOCHLEB, Dmitrow (Pologne), 20-07-24. — 10505×50—31.

JANKOWSKI (Joseph), Niezywice (Pologne), 23-03-02. — 2945×37—57.

JANKOWSKI, née ZELAZNY, Renninghausen (Allemagne), 25-10-11. — 2945×37—57.

JUAN (Jean), Casablanca (Maroc), 09-04-29. — 21391×50—95.

KAJDA (Daniel), Zuradzie (Pologne), 31-08-28. — 11854×50—62.

KALOFOTIDIS (Demetre), Kessanie (Turquie), 03-01-95 — 4896×39 —75.

KANTEL (Josephina), Alt Warlenburg (Allemagne), 05-04-77. — 13199 ×50—51.

KAPLAN (Marc), Riga (Russie), 21-02-99. — 5137×48—75.

KILIDJIAN (Boghos), Rodosto (Turquie), 00-00-98. — 15200×50—13.

KILIDJIAN, née KIRKORIAN, Rodosto (Turquie), 00-00-06. — 15200× 50—13.

KLOSOWSKI (Edouard), Kielce (Pologne), 17-04-26 — 11514×50—88.

KOLIN (Isaac), Czestochowa (Pologne), 04-03-24. — 8581×50—78.

KOMIC (Ferdinand), Saint-Florien (Italie), 04-10-00. — 9875×50—38.

KOMIC, née CIGLIE, Sleveyan (Italie), 02-10-06. — 9875×50—38.

KRUK (Jean), Kurzyna Mala (Pologne), 25-12-05. — 15190×50—11.

LANDI (Ernesto), Genes de Montino (Italie), 09-04-05. — 8515×40—11.

LAPCHINE, née JAKOWOLEFF, Moscou (Russie), 04-03-95 — 15126 ×50—51.

LAUFER, née LANGENAUER, Koluwsko (Pologne), 00-00-02. — 32706 ×40—25.

LAUFER (Berl), Skole (Pologne), 26-04-89. — 32706×46—25.

LEOUCHINE (Arkady), Moscou (Russie), 11-06-98. — 31646×38—69.

LEOUCHINE, née BETCHAIJS, Keidany (Lithuanie), 08-04-98. — 31646 ×38—69.

LERNER (Meier), Jaffa (Palestine), 04-10-17. — 32303×48—71.

LEWINSON, née FUTERHENDLER, Czestakova (Pologne), 26-04-16. — 15615×37—75.

LEWINSON (Maximilien), Lodz (Pologne), 14-10-10 — 15615×37—75.

LOPEZ (Gaspar), A la Roda (Espagne), 03-07-16. — 10551×50—75.

LOVAGLIO (Madeleine), Montemilone (Italie), 27-07-14 — 16151×48 —78.

LUNETTA (Balthazar), Ravanusa (Italie), 03-01-20. — 12638×50—38.

MACHEREL (Eulalie), Fribourg (Suisse), 24-07-05. — 19110×50—75.

MAENHOUT (Albert), Mons-en-Barœul (Nord), 12-10-03. — 12749×25 —59.

MALAGOLI (Ermes), Carpi (Italie), 15-03-29. — 10711×50—54.

MARTIN (Manuel), Casablanca (Maroc), 25-04-29. — 21289×50—95.

MARZOLINI (Giuseppe), Valmozzola (Italie), 28-02-01. — 14056×50—01

MASINI (François), Gualtieri (Italie), 06-07-17. — 21298×50—95.

MASLOWSKI (Stephanius), Nakwasza (Pologne), 10-10-08. — 12741 × 48—54.
MAYSTERMANN, née BINDER, Kichineff (Russie), 13-01-01. — 27679 × 48—75.
MERCIER, née KESSEDJIAN, Angora (Turquie), 22-06-11. — 14917 × 50—78.
MOGGIO (Fernando), Trento (Italie), 01-12-27. — 11524 × 50—31.
MOLHANEC (Antoine), Prestavlky (Tchécoslovaquie), 20-05-83. — 16124 × 29—75.
MOROS, née CASALINI, Pradivio (Italie), 21-09-13. — 31719 × 48—75.
MUNEROL (Denis), Feltre (Italie), 10-09-28. — 29112 × 48—54.
MUYLLE (Antoine), Bruxelles (Belgique), 15-09-96. — 8593 × 47—80.
NAVELLO (Pierre), Dogliani (Italie), 14-03-02. — 10541 × 50—06.
NENTWIK, née CHOMIAK, Zawadka (Pologne), 01-01-23. — 1673 × 48—75.
NOWAK (Zbigniew), Palnozyn (Pologne), 07-01-28. — 15267 × 50—03.
OLIVA (Giuseppe), Tunis, 28-07-12. — 21259 × 50—95.
ORTIZ, née MARTINEZ, Campo Lopez (Espagne), 28-02-04. — 11571 × 50—69.
ORTIZ (Antoine), Librilla (Espagne), 18-04-00. — 11574 × 50—69.
PARADOWSKI (Roman), Zdonow (Pologne), 10-03-17. — 11929 × 50—62.
PASOTTI (Giuseppe), Quistello (Italie), 09-12-24. — 10818 × 50—92.
PASTRELLO, née TREVISANELLO, Piombino (Italie), 10-03-01. — 1107 × 50—38.
PATERNO (Giovanni), Spera (Italie), 06-12-13. — 14027 × 50—54.
PATERNO, née PURIN, Spera (Italie), 16-08-06. — 14027 × 50—54.
PELLIZON (Arturo), Massanzago (Italie), 25-03-04. — 13417 × 50—63.
PELLIZON, née COSMA, Massanzago (Italie), 02-05-02. — 13417 × 50—63.
PEREZ, née MARTINEZ, Mahon, îles Baléares (Espagne), 10-09-02. × 50—95.
PEREZ (Rosette), Smyrne (Turquie), 02-01-23. — 21380 × 50—95.
PEREZ (Manuel), Almeria (Espagne), 18-01-31. — 15049 × 50—92.
PEREZ, née MARTINEZ, Mahon, îles Baléares (Espagne), 10-09-02. — 9963 × 50—91.
PEREZ (Antoine), Onil (Espagne, 10-07-02. — 9963 × 50—91.
PERONA (Attilio), Biella (Italie), 18-04-96. — 16755 × 40—78.
PETROCOKINO (Nicolas), île de Chio (Grèce), 00-00-03. — 15128 × 50—98.
PETRONE (Alphonse), Grenoble (Isère), 16-08-26. — 2087 × 50—38.
PETRONE, née TORELLI, Grenoble (Isère), 25-03-25. — 2087 × 50—38.
PIECHOWIAK (François), Klein Raschen (Allemagne), 01-01-09. — 14380 × 50—62.
PIECHOWIAK, née VOGT, Swiniec (Pologne), 01-08-20. — 14380 × 50—62.
PLANELLES (Juan), Alicante (Espagne), 09-03-98. — 9017 × 50—91.
POLIZZI (Giovanni), Casablanca (Maroc), 07-09-25 — 21372 × 50—95.
PONSARD (Marcel), Molenbeek-Saint-Jean (Belgique), 01-05-10. — 9376 × 46—65.
PRIVEY, née BORSUKOWSKA, Jekatyrynoslaw (Russie), 06-05-17. — 18998 × 48—69.
PTAK, née MLECZAK, Hamborn (Allemagne), 01-08-21. — 15270 × 50—62.
PTAK (Stanislas), Marchwacz (Pologne), 05-12-16. — 15270 × 50—62.
PUTAGGIO (Jean), Marsala (Italie), 11-10-99. — 33379 × 44—95.
PUTMANS (Paul), Bruxelles (Belgique), 10-04-90. — 6553 × 48—06.
PUTMANS, née HAHN (Ova), Plzen (Tchécoslovaquie), 24-04-04. — 6553 × 48—06.
RADO (Jean), Oderza (Italie), 17-12-29. — 29452 × 48—32.
RESZEL, née MAZUR, Castrop (Allemagne), 24-10-22. — 10763 × 50—62.
RESZEL (Jean), Schmidthorst (Allemagne), 18-09-10. — 10762 × 50—62.
RESZEL, née TISCHER, Herne (Allemagne), 23-11-16. — 10762 × 50—62.
RESZEL (Aloïs), Goslyn (Pologne), 26-05-20. — 10763 × 50—62.
REUS (Ana), Teulada (Espagne), 11-01-04. — 8624 × 50—91.
ROBERT, née FRIGO, Cogollo (Italie), 03-01-23. — 14998 × 50—25.
ROS (Andrès), Orihuela (Espagne), 11-02-16. — 10581 × 50—92.
ROTHSCHILD (Siegfried), Volkershausen (Allemagne), 23-09-95. — 14274 × 46—67.
ROZENBERG, née LIACHOVITZ, Ekaterinoslaw (Russie), 01-01-04. — 27324 × 38—75.
ROZENBERG (Jacob), Pinczyce (Pologne), 26-07-00. — 27324 × 38—75.
SALOUHA (Céline), Mossoul (Irak), 06-08-12. — 11814 × 50—92.
SAN ISIDORO (Maria), Casablanca (Maroc), 18-11-25. — 21393 × 50—95.
SANCHEZ (Thomas), Madrid (Espagne), 22-01-30. — 9975 × 50—17.
SANDRINELLI, née GIANNERINI, Casteglione (Italie), 22-12-18. — 5331 × 50—14.
SANDRINELLI (Giovanni), Cividate Camuno (Italie), 05-09-13. — 5331 × 50—14.
SASIA (Dominique), Sampeyre (Italie), 02-04-04. — 2653 × 38—06.
SCAIOLA, née ROSATI, Pareto (Italie), 01-10-94. — 14158 × 50—83.
SCAIOLA (Giovanni), Pareto (Italie), 18-06-93. — 14158 × 50—83.
SCHWARZ (Helga), Vienne (Autriche), 08-03-29. — 10782 × 50—69.
SEUNIER, née HASSE, Liège (Belgique), 05-05-09. — 28941 × 48—75.
SEUNIER (René), Liège (Belgique), 27-12-08. — 28941 × 48—75.
SHORJIAN (Haroutioun), Tomarza (Turquie), 00-00-09. — 19452 × 36—13.
SHORJIAN, née BADJELIAN, Tomarza (Turquie), 06-01-21. — 19452 × 36—13.
SILVESTRINI (Erminio), San Biago di Callalta (Italie), 19-02-00. — 10595 × 50—31.
SILVESTRINI, née CARONELLO, San Biagio (Italie), 18-08-07. — 10595 × 50—31.
SOLER (Manuel), Port-Lyautey (Maroc), 11-05-29. — 21513 × 50—95.
STAVRITCH (Michel), Djak (Serbie), 20-09-86. — 29229 × 48—75.
SUROWICZ (Stanislas), Murowana Oszmianka, 29-05-06. — 14187 × 50—77.
SUROWICZ, née NAWOJSKI, Raduczyce (Pologne), 03-12-13. — 14187 × 50—77.
SZEZUR (Nicolas), Koropuz (Pologne), 14-06-95. — 4573 × 50—60.
SZEZUR, née BOKONOS, Benkowa (Pologne), 09-07-01. — 4573 × 50—60.
TALIANI, née NICCOLAI, Roccastrada (Italie), 28-02-07. — 8032 × 50—30.
TALIANI (Lorenzo), Lari (Italie), 20-04-06. — 8032 × 50—30.
TAVELLA (Louis), Busalla (Italie), 20-11-26. — 14809 × 50—30.
TERZI, née STRADELLA, Viano (Italie), 11-11-20. — 11954 × 50—78.
TIBAU (Jean), Ixelles (Belgique), 22-02-30. — 11810 × 50—06.
TOKATLIAN (Mikran), Césarée (Asie Mineure), 00-00-95. — 1786 × 38—01.
TOKATLIAN (Vahan), Césarée (Asie Mineure), 10-04-29. — 20338 × 50—01.
TOKATLIAN, née POLATIAN, Bogazlian (Asie Mineure), 00-00-01. — 1786 × 38—01.
TONUSSI (Guido), Venzone (Italie), 29-06-07. — 5821 × 50—16.
UBACH (Bartolome), Oviedo (Espagne), 07-03-88. — 1 193 × 37—34.
VAN FLETEREN (Louis), Gentbrugge (Belgique), 28-09-02. — 31921 × 48—83.
VANOVERSHELPE (Firmin), Desselghem (Belgique), 15-11-96. — 13168 × 50—59.
VASUTEK (Joseph), Vigantice (Tchécoslovaquie), 21-12-11. — 14307 × 50—98.
VERMEERSCH, née KOMINEK, Kleczanow (Pologne), 05-05-20. — 19321 × 19—78.
VICARIO (Honorato), La Vinuela (Espagne), 20-06-13. — 11671 × 50—75.
WAJS, née FISZEL, Sosnowice (Pologne), 00-00-87. — 31515 × 48—75.
WATREMEZ, née CAVALLI, Carasco (Italie), 02-05-18. — 29390 × 48—75.
WETTSTEIN (Henri), Strasbourg (Bas-Rhin), 20-11-91. — 16073 × 25—67.
WOLSKI, née CENTKOWSKI, Kray d'Essen (Pologne), 14-08-16. — 9177 × 48—84.
WOLTER (Marie), Bischwiller (Bas-Rhin), 26-10-85. — 32248 × 47—67.
WYSOCKI (Piotr), Sokola (Pologne), 01-11-03. — 9301 × 50—75.
ZAMBON (Jean), Cavasso Nuovo (Italie), 11-11-91. — 18843 × 36—57.
ZAREBA (Edouard), Pienki (Pologne), 29-10-25. — 25526 × 48—78.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ARRIGHI, née CUGE, Nice (Alpes-Maritimes), 07-11-91. — 13078 × 31—06.
BAO, née HARDY, Anvers (Manche), 15-11-83. — 6436 × 50—50.
BRISMEE, née LIETART, Margival (Aisne), 25-11-92. — 8269 × 50—78.
COMA, née VIVENSANG, Peyrehorade (Landes), 23-03-89. — 11764 × 50—10.
LAHURE, née LATOUR, Versailles (Seine-et-Oise), 02-02-76. — 14060 × 50—16.
POZZI, née AUDIBERT, Cannes (Alpes-Maritimes), 01-02-09. — 1088 × 59—06.
UBACH, née HOMBERT, Boulon (Pas-de-Calais), 31-05-96. — 13196 × 37—34.
VANOVERSCHELDE, née BUYTAERT, Lille (Nord), 28-05-99. — 13168 × 50—59.
VASUTEK, née GASPARD, Hanoï (Tonkin), 20-03-17. — 5143 × 50—98.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ARIZZI (Louis), Piazzolo (Italie), 01-04-30. — 13256 x 50—13.
ARIZZI (Gocondo), Piazzolo (Italie), 28-11-33. — 13256 x 50—13.
CALA (Francesco), San Calabio (Italie), 03-09-21. — 10091 x 50—30.
CALA (Roselle), Laval-Pradel (Gard), 03-09-43. — 10091 x 50—30.
CANER (Yvonne), Greplac (Haute-Garonne), 28-05-37. — 15031 x 39—31.
CANER (Antoine), Greplac (Haute-Garonne), 10-06-36. — 15031 x 39—31.
CARRARETTO (Evelne), Marmande (Lot-et-Garonne), 13-04-31. — 10035 x 50—33.
CARRARETTO (Odette), Barie (Gironde), 14-07-40. — 10035 x 50—33.
CARRARETTO (Jacqueline), Barie (Gironde), 21-12-45. — 10035 x 50—33.
CHIARETTO (Pierre), Lyon (Rhône), 08-11-26. — 34133 x 45—69.
CICHOCKI (Casimira), Ostricourt (Nord), 10-03-32. — 30579 x 48—62.
CICHOCKI (Czesław), Ostricourt (Nord), 23-07-34. — 30579 x 48—62.
CICHOCKI (Marianna), Ostricourt (Nord), 26-01-37. — 30579 x 48—62.
CYGAN (Christiane), Toulouse (Haute-Garonne), 24-04-46. — 39151 x 45—13.
CYGAN (Irène), Marseille (Bouches-du-Rhône), 15-04-49. — 39151 x 45—13.
DALLA-RIVA (Antoine), Carmaux (Tarn), 26-03-42. — 14716 x 50—81.
DALLA-RIVA (Joseph), Carmaux (Tarn), 26-06-47. — 14716 x 50—81.
DER KRIKORIAN (Jean-Claude), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-05-49. — 32008 x 36—13.
ESTEVE (Louis), Bourg-Saint-Maurice (Savoie), 10-08-50. — 29316 x 39—1.
GOTTSCHALK (Laure), Mulheim-sur-Ruhr (Allemagne), 22-02-30. — 10871 x 16—75.
JACKIEWICZ (Antoine), Villard-de-Lans (Isère), 13-06-44. — 10105 x 50—31.
JACKIEWICZ (Georges), Toulouse (Haute-Garonne), 02-02-46. — 10105 x 50—31.
KOMIC (Boris), Lyon (Rhône), 28-03-35. — 9875 x 50—38.
LAUFER (Rosine), Skole (Pologne), 05-03-32. — 32766 x 46—25.
LEWINSON (Dan), Genève (Suisse), 21-06-45. — 15615 x 37—75.
PATERNO (Joséphine), Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 23-10-33. — 11027 x 50—74.
PELLIZON (Mireille), Beaumont (Puy-de-Dôme), 10-05-46. — 13417 x 50—63.
PERONA (Christian), Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), 04-04-43. — 16755 x 40—78.
PIECHOWIAK (François), Lens (Pas-de-Calais), 14-09-37. — 14380 x 50—62.
PIECHOWIAK (Monique), Lens (Pas-de-Calais), 22-12-43. — 14380 x 50—62.
PIECHOWIAK (Raymond), Lens (Pas-de-Calais), 25-12-46. — 14380 x 50—62.
PIECHOWIAK (Jean), Lens (Pas-de-Calais), 22-03-50. — 14380 x 50—62.
PTAK (Edouard), Houdain (Pas-de-Calais), 11-09-45. — 15270 x 50—62.
PUTAGGIO (Antoine), Fez (Maroc), 19-05-30. — 33379 x 44—95.
PUTAGGIO (Giacomina), Rabat (Maroc), 06-06-32. — 33379 x 44—95.
PUTAGGIO (Guido), Rabat (Maroc), 29-09-37. — 33379 x 44—95.
PUTAGGIO (Jean), Meknès (Maroc), 09-11-38. — 33379 x 44—95.
PUTAGGIO (Victor), Meknès (Maroc), 10-02-41. — 33379 x 44—95.
PUTAGGIO (Joséphine), Rabat (Maroc), 14-10-34. — 33379 x 44—95.
RESZEL (Edouard), Houdain (Pas-de-Calais), 25-08-19. — 10762 x 50—62.
RESZEL (Jeannine), Houdain (Pas-de-Calais), 05-01-38. — 10762 x 50—62.
RESZEL (Christiane), Houdain (Pas-de-Calais), 17-06-47. — 10762 x 50—62.
ROTHSCHILD (Carla), Sulzbach (Sarre), 07-10-30. — 11271 x 46—67.
SILVESTRINI (Natalina), Villasavary (Aude), 25-12-30. — 10595 x 50—31.
SILVESTRINI (Joseph), Colomiers (Haute-Garonne), 20-06-41. — 10595 x 50—31.
SUROWICZ (Jean), Saint-Clément (Yonne), 09-09-36. — 14187 x 50—77.
SZEZUR (Michel), Lagny-le-Sec (Oise), 26-09-34. — 1573 x 50—60.
TALIANI (Pasquino), Livorno (Italie), 25-02-33. — 8032 x 50—30.
TALIANI (Omero), Garons (Gard), 05-05-43. — 8032 x 50—30.
VANOVERSCHELDE (René), Thieu (Belgique), 08-10-31. — 13168 x 50—59.
VASUTEK (Yvan), Hanoï, (Tonkin), 29-03-39. — 14307 x 50—98.
VASUTEK (Jean), Hanoï (Tonkin), 10-11-40. — 14307 x 50—98.
VASUTEK (Bruno), Hanoï (Tonkin), 13-03-45. — 14307 x 50—98.
ZAMBON (Marie), Sierck-les-Bains (Moselle), 08-03-32. — 15813 x 36—57,

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres,
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 13 janvier 1951 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 60, 61, 62 et 111 du code de la nationalité française ;
Vu le décret du 30 décembre 1949 portant naturalisation,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret ci-après est rapporté en tant qu'il naturalisait ;

Décret du 30 décembre 1949
(Journal officiel du 15 janvier 1950).

LŒBEL, née CIMBLER (Bendzin) (Pologne), 10-05-94. — 20762 x 19—31.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Ministère de la justice.

Interdictions temporaires de fonctions.

Par jugement rendu à la date du 17 janvier 1951, enregistré à Montpellier, le 19 janvier 1951, folio 20, case 169, la première chambre du tribunal civil de Montpellier, a prononcé à l'encontre de Me Raymond, huissier à Sète, 13, quai Noël-Guiznon, et à l'encontre de Me Seran, huissier à Sète, 42, quai de la Résistance, l'interdiction temporaire de l'exercice de leurs fonctions en raison des poursuites pénales du chef de complicité de détournement d'objets saisis dont ils sont l'objet, et a désigné comme administrateur de l'étude de Me Seran, Me Cellier, huissier à Sète, et de l'étude de Me Raymond, Me Cazaux, également huissier à Sète, dans les conditions prévues par les articles 20 et 21 de l'ordonnance du 28 juin 1945.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

2. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'article 378 du code d'instruction criminelle. (Nos 5171-11631. — M. René Kuehn, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi étendant aux magistrats de l'ordre judiciaire certaines dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. (Nos 10867-11728. — M. René Kuehn, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi portant modification de la loi no 46-994 du 11 mai 1946. (Nos 10257-11505-11528-11695-11835-11979. — M. Desson, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant modification de la loi n° 46-991 du 11 mai 1946. (Nos 10257-11505-11528-11695-11835-11979. — M. Besson, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme) (dispositions concernant le budget de la marine marchande). (Nos 11011-annexes 1 et 2-11152-11752-11839-11859-11956-11957. — M. Courrière, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques) (Dispositions concernant le budget annexe des monnaies et médailles.) (No 11958-annexe 8-11839. — M. Paumier, rapporteur.)

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Heline demande à M. le ministre de la défense nationale si les dispositions de la loi du 5 avril 1946 sur le dégagement des cadres des militaires de carrière ont bien été observées; expose que l'article 3 de cette loi indique que celle-ci ne comporte aucun caractère disciplinaire à l'égard de ceux auxquels elle s'est appliquée, mais qu'en fait, il semble qu'il y ait eu remplacement plutôt que dégagement; et demande: 1° quelles furent, dans ces conditions, les économies invoquées et recherchées comme but final de l'opération et quel fut celui-ci; 2° quelles sont les intentions du ministre de la défense nationale pour le rappel à l'activité des officiers dégagés des cadres et n'ayant pas atteint la limite d'âge de leur grade; 3° quelles sont les dispositions prises pour le calcul de la retraite des officiers dégagés des cadres et qui ne peuvent faire l'objet d'un rappel à l'activité; 4° s'il a été envisagé que ces officiers pourraient effectuer des versements leur permettant d'attendre le maximum d'annuités liquidables pour la retraite d'ancienneté; 5° quelles sont les dispositions prises pour l'application des articles 27 et 16 de la loi du 5 avril 1946 concernant l'avancement dans les réserves des officiers dégagés des cadres; 6° quelle est la suite donnée à la volonté exprimée par l'Assemblée nationale le 9 mai 1950 de voir réaliser la revalorisation des soldes de dégagement; 7° ce qui sera fait, en particulier, en faveur des aviateurs placés en congé de personnel navigant. (N° 176.)

II. — Mme Devaud demande à M. le ministre de la défense nationale de vouloir bien préciser quelle interprétation il faut donner à l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950, la position prise par le Gouvernement à l'Assemblée nationale paraissant en contradiction avec les déclarations faites devant le Conseil de la République. (N° 179.)

III. — M. Coupigny signale à M. le ministre de la défense nationale que le service de santé des troupes coloniales n'a plus de directeur depuis le 21 octobre 1950, date du décret appelant le médecin général inspecteur, directeur de ce service, à d'autres fonctions; que le service de santé des troupes coloniales étant ainsi décapité, cette situation est éminemment préjudiciable au service dans tous les domaines, tant à la direction au ministère de la France d'outre-mer que dans les directions de la santé publique dans les territoires d'outre-mer; et demande dans quel délai une nomination doit intervenir en application des décrets du 4 novembre 1903 et du 25 janvier 1944. (N° 185.)

IV. — M. Henri Maupoil expose à M. le ministre de l'agriculture que, par un arrêté du 5 décembre, le blocage de la plus grande partie de la récolte des vins de 1950 vient d'être ordonné; qu'il a d'abord supposé que cette mesure d'échelonnement était destinée à maintenir à un certain niveau le cours des vins de consommation courante; demande pourquoi les vins à appellation contrôlée, dont le prix de vente n'a aucune base commune avec celui des vins courants, sont compris dans la mesure édictée, ce qui est un non-sens inadmissible contre lequel il proteste énergiquement, et cela, d'accord avec propriété et commerce de sa région qui s'insurgent, à juste raison, contre cette décision. (N° 183.)

V. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques les dispositions qu'il compte prendre pour faire assurer rapidement la dévolution des biens du comité central des groupements professionnels coloniaux, dissous par ordonnance du 6 novembre 1944, au profit des syndicats professionnels qui lui ont en fait succédé, selon la promesse faite à cet égard par M. le ministre de la France d'outre-mer dans une lettre n° 1037 CCNT/C du 2 juillet 1948, adressée à l'union intersyndicale de l'industrie coloniale et, conformément aux principes posés, en ce qui concerne les comités d'organisation métropolitains par la loi du 26 avril 1946 qui a prévu que certains éléments d'actif de ces comités pourraient être transférés aux syndicats ayant hérité de leurs attributions. (N° 184.)

2. — Discusion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — I. — Service des affaires étrangères). (Nos 842, 907, année 1950 et 37, année 1951. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre. (Nos 102, 607, année 1950 et 17, année 1951. — M. Robert Le Guyon, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires. (Nos 825, année 1950 et 35, année 1951. — M. Chochoy, rapporteur; et n° 41, année 1951. Avis de la commission des finances. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Robert Aubé, Durand-Réville et Coupigny, tendant à inviter le Gouvernement à instaurer d'urgence un régime de soutien en faveur de la production aurifère des territoires de l'Union française, par la création d'un fonds de soutien de l'or destiné à intensifier la prospection, à moderniser l'équipement d'extraction, à réduire les prix de revient et d'une manière générale à assurer la rentabilité des exploitations. (Nos 778 et 899, année 1950. — M. Robert Aubé, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. de La Gontrie et François Dumas tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour venir en aide à la commune de Villard-sur-Doron et aux victimes de l'éboulement du 17 novembre 1950. (Nos 808, année 1950 et 19, année 1951. — M. François Dumas, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Henri Maupoil, Joseph Renaud et Variot tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour accorder dans le département de Saône-et-Loire des secours d'urgence aux victimes des pluies torrentielles dans le vignoble en août 1950, ainsi qu'aux victimes des inondations qui, du 11 novembre au début de décembre 1950, ont recouvert, dans la vallée de la Saône et de ses affluents, les territoires de nombreuses communes. (Nos 817, année 1950 et 18, année 1951. — M. François Dumas, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. de Lachomette, jusques et y compris M. Le Leannec.

Tribunes. — Depuis M. Marcel Lemaire, jusques et y compris M. Naveau.

Convocation de commission.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 31 janvier 1951:

1° A dix heures (local n° 207).

Rapport de M. Pujol sur la proposition de loi (n° 873, année 1950) relative au statut du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré.

2° A onze heures.

Audition d'une délégation du syndicat national des instituteurs publics sur la proposition de loi précédente.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Perier et Momo Touré, tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une meilleure application de la sécurité sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres surbains de la Guyane, (Nos 144 et 318, année 1950. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de Mme Caffot et M. Estèbe, tendant à inviter le Gouvernement à se préoccuper du sort des journalistes français qui ont exercé ou exercent leur profession dans la presse française ayant son siège outre-mer, de façon à étendre à ces derniers, dans l'esprit de l'ordonnance du 18 octobre 1945, le régime de retraite des journalistes de la France métropolitaine. (Nos 276 et 321, année 1950. — Mme Caffot, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Zinsou, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour, président de la commission du règlement, au nom de la commission, tendant à modifier les articles 13 et 102 du règlement de l'Assemblée de l'Union française. (Nos 15 et 18, année 1951. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton. (Nos 266 et 323, année 1950. — M. Aubert, rapporteur, et no 13, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, MM. Carrice, Jousselin, Scelles et des membres du groupe M. R. P. tendant à demander au Gouvernement de créer dans chaque territoire d'outre-mer un conseil consultatif de l'éducation. (Nos 143 et 265, année 1950. — M. Jousselin, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission de la législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à dix heures (reniе, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Nomination de rapporteurs:

a) De la demande d'avis (no 8, année 1951) concernant un projet de décret renouvelant pour une période d'un an la prorogation de jouissance accordée aux locataires des locaux d'habitation en Afrique occidentale française;

b) De la demande d'avis (no 7, année 1951) concernant un projet de décret portant modification à l'organisation de la justice de droit français en Afrique occidentale française et au Togo;

c) De la demande d'avis (no 6, année 1951) concernant un projet de décret portant modification à l'organisation de la justice de droit français au Cameroun;

d) De la demande d'avis (no 244, année 1950) concernant un projet de décret portant modification des dispositions du décret du 15 avril 1904 relatif à la protection de la santé publique en Afrique occidentale française.

II. — Examen du rapport de M. Alfred Bour, rapporteur, sur la proposition de résolution (no 257, année 1950) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant réorganisation de la justice dans le territoire autonome des Comores.

III. — Examen du rapport de M. Jousselin sur les demandes d'avis (nos 126, année 1950; 287, année 1949) et la proposition de résolution (no 121, année 1950) concernant le statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française: *a*) questions préjudicielles; *b*) examen général des différents textes proposés.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocation de commission.

Mardi 30 janvier 1951.

A quinze heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Election du bureau de la commission pour l'année 1951.

Relations économiques franco-allemandes.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs et exportateurs bénéficiaires d'affaires de compensation privée avec l'Italie (réciprocités).

Les exportateurs et importateurs bénéficiaires d'affaires de réciprocité sont informés de ce qui suit:

a) Le Gouvernement français et le gouvernement italien ont décidé de mettre fin, à la date du 31 mars 1951, aux affaires de réciprocité actuellement en cours, et ont arrêté les dispositions suivantes:

En aucun cas, la durée de validité des titres d'importation ou d'exportation délivrés dans le cadre des réciprocités ne pourra s'étendre au delà du 31 mars 1951.

Les opérations de réciprocité qui, à la date susvisée, ne seront pas balancées devront être liquidées, pour les soldes non compensés de chaque opération, par la voie des comptes visés par l'accord de payement.

L'Ufficio Italiano dei Cambi et l'Office des changes français, après avoir constaté la régularité de l'opération sur la base des justifications produites par les intéressés, consentiront le transfert des sommes versées par le débiteur, aux taux de change officiel en vigueur au moment du transfert.

Toute différence de change sera exclusivement à la charge des parties privées intéressées: l'Ufficio Italiano dei Cambi et l'Office des changes français pourront, après examen des justifications qui leur seront présentées, consentir aux transferts des différences de change qui leur seraient proposées d'un commun accord par les parties privées intéressées;

b) Les demandes ayant pour objet d'obtenir la modification d'un élément quelconque de ces affaires seront reçues par le secrétariat de la commission des dérogations commerciales, 41, quai Branly, Paris (7e). En raison des délais nécessaires pour obtenir l'accord des administrations françaises et italiennes, et pour la réalisation effective des opérations commerciales, il est souhaitable que les demandes soient déposées avant le 15 février 1951;

c) Les dispositions arrêtées en vue de la liquidation de ces affaires ne préjugent en rien de la suite qui sera donnée aux infractions qui pourront être relevées en matière de réglementation des changes et du commerce extérieur.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits (corps gras) originaires et en provenance de la zone sterling.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du programme d'achats de l'année 1951, d'un crédit destiné au financement d'importations de corps gras originaires et en provenance de la zone sterling.

Les conditions dans lesquelles pourront être effectuées ces importations sont fixées ainsi qu'il suit:

Numéro de poste	
0501	Corps gras fluides. — Les demandes d'autorisation d'importation seront déposées, dès la publication du présent avis, par le groupement national d'achats de produits oléagineux ou par des importateurs particuliers agissant par délégation de ce groupement.
0501 *bis*	Corps gras concrets. — Les demandes d'autorisation d'importation pourront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), où elles seront valablement reçues à partir du quinzième jour suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

VILLEMOMBLE-IMMOBILIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 F
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE JEANNE-D'ARC, A VILLEMOMBLE (SEINE)
R. C.: Seine 255857 B.

Obligations 5 0/0 1933 sorties au tirage du 20 janvier 1951.

71	78	96	97	104	577	643	692	778	837
125	232	279	284	291	866	872	873	898	905
300	405	417	418	419	979	985	989	994	996
423	424	426	428	434	1.016	1.089	1.103	1.104	
450	453	499	539	555					

Ces obligations seront remboursées à 500 F, à partir du 1er avril 1951, au Crédit lyonnais, agence du Raincy (Seine-et-Oise).

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

65	150	163	174	189	1.249	1.256	1.273	1.288	1.291
201	205	616	622	626	1.292	1.308	1.309	1.315	1.461
658	659	882	935	941	1.464	1.467	1.470	1.471	1.473
967	1.051	1.090	1.154	1.206	1.476	1.477	1.496	1.513	1.588
1.210	1.225	1.238	1.245	1.246	1.621	1.623	1.664	1.667	

VILLE D'EVIAN-LES-BAINS

Emprunt municipal de 600.000 F 1936.

Liste des 35 numéros sortis au tirage du 17 janvier 1951.

8	20	23	49	62	98	104	349	368	373	390	424	465	469
123	138	139	146	156	174	179	477	531	543	578	587	590	595
203	253	254	256	289	308	310							

Remboursement à partir du 1er mars 1951.

Liste des numéros sortis aux tirages précédents et non remboursés.

16 17 19 64 163 236 299 305 321 342 384 408 437 573 584 585 600

Emprunt municipal de 300.000 F 1941.

Liste des 35 numéros sortis au tirage du 17 janvier 1951.

5	13	30	32	34	48	54	179	189	190	201	209	223	246
59	61	62	67	73	74	93	251	252	255	260	271	289	290
100	122	127	128	142	162	175							

Remboursement à dater du 1er août 1951.

Liste des numéros sortis aux tirages précédents et non remboursés.

25 51 77 82 85 91 98 104 130 187 192 212 283

Emprunt municipal de 250.000 F 1944.

Liste des numéros sortis au tirage du 17 janvier 1951.

21	25	27	28	33	45	52	158	176	184	188	197	198	205
62	69	72	74	79	88	93	211	216	217	222	226	232	239
107	111	123	146	150	155	156							

Remboursement à dater du 1er avril 1951.

Liste des numéros sortis au tirage précédent et non remboursés.

467 237

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F ET DE 10.000 F 4 0/0 1943
DE
l'ex-société Groupement de l'électricité.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F et de 10.000 F (émission 1943) de l'ex-société Groupement de l'électricité, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 7 juin 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

6.250 et 251 (année de remboursement: 1946).
12.448 et 449 (année de remboursement: 1945).
16.822 et 823 (année de remboursement: 1946).
17.112 (année de remboursement: 1945).
24.629 à 631 (année de remboursement: 1946).

OBLIGATIONS DE 10.000 F

27.256 (année de remboursement: 1946).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, A PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F A 1,2 0/0 1931
DE LA
société Est-Electrique.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1931) de la société Est-Electrique, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
1.121 et 122	46	7.636	44	14.856 et 857	46
1.536 et 537	45	7.672 à 675	41	18.091	46
1.816	47	8.385	46	18.094	46
2.966	47	9.980	47	18.301 à 305	46
3.926	46	10.282 et 283	47	18.401 à 405	41
4.046 et 047	46	11.248	47	18.461 à 465	46
4.974	46	12.993 à 995	47	20.816 à 818	47
5.437	46	13.156	44	21.061 et 062	47
5.439 et 440	46	13.158	44	22.691 et 692	47
5.442 et 443	47				

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 2 janvier 1951, le président du tribunal civil de Dijon a donné mainlevée du séquestre placé au titre de l'ordonnance du 5 octobre 1944, par son ordonnance du 25 janvier 1945, sur une somme de 19.000 F, solde créditeur du compte 29.528, ouvert à l'agence du Crédit lyonnais de Dijon au nom du sieur Tischer (Alois), désigné comme Allemand, en réalité ressortissant autrichien, architecte à Vienne, 111, Ungarstrasse, 4. (Instructions de la chancellerie des 15 décembre 1948 et 2 février 1949.)

Par ordonnances du 12 janvier 1951, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés ci-après:

Schloesser (Guillaume), ayant demeuré à Sérémange, rue Nationale;
Schmeer, ayant demeuré à Manom, château de Lagrange, 217, avenue Comte-de-Berthier;
Maier (Jakob), ayant demeuré à Basse-Yutz, 18, rue Jeanne-d'Arc;
Dessel (Heinrich), ayant demeuré à Nilvange, 53, rue Barrès;
Kohler (Klaus), ayant demeuré à Knutange, 4, rue de la République;
Korn (Alex), ayant demeuré à Knutange, 207, rue de la République;
Johannes (Pierre), ayant demeuré à Nilvange, 28, rue de Verdun;
Walter, ayant demeuré à Altroff-le-Haut;
Zurowski (Martin), ayant demeuré à Altroff-le-Haut, 49;
Franke, ayant demeuré à Rurange-les-Thionville,

tous de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 12 janvier 1951 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à la société Koks et Baustoffe, propriétaire Mme Franck, née Ginter, à Strasbourg-Cronenbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 5 avril 1945.

Par ordonnance en date du 17 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Saverne a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Clodong (Charles), demeurant à Lutzelhouse (Bas-Rhin), 177, Grand'Rue, ordonnance de mise sous séquestre du 28 mars 1945.

Par ordonnance en date du 13 janvier 1951, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 17 mai 1947, sur les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Metz (Jeanne-Madeleine), née Conrad, notamment des biens sis à Ribeauvillé (Haut-Rhin).

Par ordonnance en date du 13 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux ressortissants allemands suivants: Gregan (Else), épouse Krebs, ayant résidé à Horbourg; Mackschin, ayant résidé à Eguisheim; Haberstroh (Joseph), ayant résidé à Colmar; Renner, ayant résidé à Jebsheim; Raatz (Gustave), à Colmar (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Fick (Emile), de nationalité allemande, ayant demeuré à Wissembourg (Bas-Rhin), rue des Juifs, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Kunz (Raymund), de nationalité allemande, domicilié à Hörblach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Emile Beck, de nationalité allemande, domicilié à Köln-Riehl, Kulweg n° 46/47, part indivise dans la succession de Mme veuve Meyer, née Krempp, décédée à Friesenheim (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine-Inférieure

PONTS ET CHAUSSÉES — VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE D'AUMALE

Opération n° 1. — Construction des réseaux d'eau et de gaz à l'intérieur du périmètre de reconstruction.

ADJUDICATION SUR RABAIS

Le jeudi 15 février 1951, à quinze heures, il sera procédé, en séance publique, à Rouen, hôtel de la préfecture, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux pour la construction des réseaux d'eau et de gaz, à l'intérieur du périmètre de reconstruction à Aumale.

Ces travaux sont évalués comme il suit:

Travaux à l'entreprise	francs.
I. — Terrassements, chaussées et ouvrages de génie civil.	11.437.700
II. — Canalisations	1.763.180
III. — Robinetterie, fontainerie	3.388.720
IV. — Ouvrages divers	281.000
Total	16.870.700
Somme à valoir	1.129.300
Total général	18.000.000

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours, au moins, avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Prempain, ingénieur en chef, 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, service C. 40, 25, boulevard des Belges, à Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° Dans les bureaux de M. de Conihout, ingénieur ordinaire, 45, rue d'Ecosse, à Dieppe, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures.

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de la Seine-Inférieure, 2e division, 1er bureau, 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° A M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, service C. 40, 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur. Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Rouen, le 23 janvier 1951.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

VILLE DU HAVRE

Voirie et réseaux divers. — Assainissement. — Construction du collecteur des Londes dans le quartier de Graville, entre la voie 11 et le pont Fragonard.

ADJUDICATION SUR RABAIS

Le jeudi 15 février 1951, à quinze heures trente, il sera procédé en l'hôtel de la préfecture, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction du collecteur des Londes, dans le quartier de Graville (section comprise entre la voie 11 et le pont Fragonard).

Ces travaux sont évalués comme suit:

Travaux à l'entreprise	21.471.480 F.
Somme à valoir	2.028.520
Total général	23.500.000 F.

Montant du cautionnement provisoire: 300.000 F.

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours, au moins, avant celui de l'adjudication, entre les mains de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine-Inférieure, 25, boulevard des Belges (service C. 40), à Rouen.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de:

1° La préfecture de la Seine-Inférieure, 2e division, 1er bureau, 29, rue de Fontenelle, à Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges (service C. 40), Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

3° M. Huet, ingénieur d'arrondissement du Havre, cours de la République, n° 1, au Havre, de neuf heures à douze heures et de treize à dix-sept heures.

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

Au préfet de la Seine-Inférieure, 2e division, 1er bureau, 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

A M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Rouen, le 23 janvier 1951.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Gaudin-Roland (Lucien-Jules-Noël-Jacques), né le 25 décembre 1923 à Paris, demeurant 57, rue du Général-Leclerc, Saint-Maurice (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Roland.

M. Verrecchia (Robert), né le 21 mars 1923 à Pantin (Seine), domicilié à Antony (Seine), 13, rue de l'Eglise, sollicite l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Verrec.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

4 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union européenne** transfère son siège social du 33, rue du Rocher, au 6, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

23 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Nouvelle Jeunesse moutéenne.** But: établir une bibliothèque; organiser des séances littéraires, théâtre, bals, excursions. Siège social: chez la présidente, Mlle Flessel (Virginie), Château-Gaillard, le Moule.

28 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Ciné-Club du Plateau d'Assy.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique. Siège social: maison communale, Plateau d'Assy.

28 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Aile d'acier.** But: pratique du sport colombophile. Siège social: café de la Gare, Steenbecque.

28 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Société de Saint-Vincent de la Trinité de Vendôme.** But: célébrer la fête des vignerons (Saint-Vincent) le 22 janvier de chaque année; entretenir des relations amicales et d'entr'aide entre tous les membres de la société; organiser des voyages d'études aux régions viticoles voisines; propager, encourager et diffuser la consommation du vin. Siège social: au domicile du président, 69, faubourg Saint-Lubin, Vendôme.

28 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Aquesti di Baus** (Ceux des Baux). But: organisation des loisirs; enrichissement culturel et sportif de la population des Baux. Siège social: ancien hôtel de Provence, les Baux-de-Provence.

30 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association d'éducation de Louches.** But: organisation par tous les moyens appropriés du fonctionnement matériel de l'école de Louches. Siège social: école libre de Louches.

30 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des éducateurs physiques de l'enseignement public diplômés en kinésithérapie.** But: assurer l'amitié et la solidarité entre ses membres en vue de la défense de leurs intérêts. Siège social: 25, rue Fernand-Pelloutier, Drancy.

2 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des chasseurs de la Tour.** But: répression du braconnage, pratique de la chasse, protection du gibier. Siège social: 111, boulevard des Belges, Nantes.

2 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. Association **Caisse d'entr'aide des chaussures Caribou.** But: entr'aide sous toutes ses formes et, généralement, organisation de toute entreprise pouvant rendre service à ses membres. Siège social: rue de la Digue, Lamastre.

2 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Jeune de Belleville.** But: développement de la culture cinématographique parmi les jeunes. Siège social: 3, rue de la Solidarité, Paris.

2 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Nos petits de Noyer-Durand.** But: établir une collaboration plus étroite entre les mamans et les maîtresses pour le bien-être et le bonheur de leurs enfants. Siège social: école maternelle, 3, rue Noyer-Durand, Paris.

3 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. La Fédération nationale des déportés, résistants et patriotes (section de Beausoleil) change de titre et devient **Association des anciens déportés, internés et familles des disparus de Beausoleil-Monaco.** Modifications aux statuts. Siège social: mairie de Beausoleil.

3 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Union nationale des Castors.** But: coordonner, conseiller et représenter auprès des organismes privés ou publics les Castors et les groupements de Castors, c'est-à-dire de ceux qui, en dehors de leur activité professionnelle normale, travaillent à la construction de leur logement. Siège social: 43, rue Mouffetard, Paris.

5 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Sou des écoles laïques de Roussillon.** But: éducation et instruction du peuple par des cours et conférences aux élèves fréquentant les écoles laïques, ainsi qu'aux adultes. Siège social: mairie de Roussillon-en-Morvan.

9 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **Association bônoise pour l'aide aux mères de famille.** But: aide aux mères de famille en difficulté. Siège social: hôtel de ville, Bône.

9 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Bresse, Dombes et Bugey.** But: faciliter à ses adhérents toutes recherches artistiques, culturelles et folkloriques intéressant les régions de la Bresse, des Dombes et du Bugey et, dans ce domaine, s'intéresser et, éventuellement, participer à toutes manifestations. Siège social: 2, place de la Bourse, Lyon.

9 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union des anciens prisonniers et victimes de guerre de la région parisienne** transfère son siège social du 173, rue du Faubourg-Poissonnière, au 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

9 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, des évadés et des otages** transfère son siège social du 173, rue du Faubourg-Poissonnière, au 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

10 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. Association **Cantine scolaire d'Ambleville.** But: procurer aux écoliers le repas de midi complet. Siège social: mairie d'Ambleville.

10 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Les Vengeurs.** But: améliorer le sport colombophile. Siège social: café Jean, cité de Clercq, Oignies.

10 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Fédération ouvrière et paysanne des mutilés, réformés, veuves, orphelins de guerre, anciens combattants** (section du Croisic). But: défense des intérêts des anciens combattants et victimes de guerre. Siège social: rue de Kervaudu, le Croisic.

10 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. Société colombophile **La France.** But: pratiquer le sport colombophile; amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: chez M. Malbrancq (René), Moulin-Tablette, Maubeuge.

10 janvier 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Jeunesse sportive frais-maraîchine.** But: développement physique et moral des jeunes par la pratique de l'éducation physique et des sports et par l'organisation de cours éducatifs. Siège social: école de la Solitude, Frais-Marais, Douai.

10 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale de la promotion du travail** (section de Levallois-Colombes). But: augmenter les connaissances de chacun au bénéfice de l'industrie française; conserver et développer les relations amicales qui unissent les anciens et nouveaux auditeurs de la promotion du travail. Siège social: 161, rue Anatole-France, Levallois-Perret.

11 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Les Amis de Landevennec.** But: mise en valeur du patrimoine religieux, littéraire et artistique de la Bretagne. Siège social: bourg de Landevennec.

11 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. Société de pêche de la Cheppe **La Manne.** But: repeuplement et répression du braconnage. Siège social: mairie de la Cheppe.

11 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Cyclo-touristes thouarsais.** But: pratiquer et encourager le développement du tourisme à bicyclette en général. Siège social: hôtel des Voyageurs, Thouars.

11 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **L'Express.** But: pratique du sport colombophile, amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 57, rue Corneille-Desruelles, Fouquières-lez-Lens.

11 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Commune libre de Sainte-Thérèse.** But: venir en aide aux vieillards nécessiteux et aux malades sans ressources; amélioration de l'urbanisme pour les habitants: organisation de fêtes. Siège social: 40, rue Pierre-Corneille, Rennes.

11 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **L'Union motocycliste vigneusienne** transfère son siège social du 1, place Le Petit-Vergeat, à Vigneux-sur-Seine, au 1, place de l'Espérance, à Vigneux-sur-Seine.

11 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Société colombophile **L'Union.** But: concours, entraînements. Siège social: 38, rue Jean-Jaurès, Bernay-en-Artois.

12 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Comité lunévillois pour la réédification de la statue de l'abbé Grégoire,** But: réédification de la statue de l'abbé Grégoire. Siège social: mairie de Lunéville.

12 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **La Truite pré-en-pâillaise.** But: alevinage et repeuplement des rivières environnantes. Siège social: mairie de Pré-en-Pail.

12 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **La Concorde.** But: colombophilie. Siège social: route Nationale, Chocques.

12 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Centre de transfusion sanguine de Ponteise.** But: création d'un service de transfusion sanguine prêt à fournir, en cas d'hémorragies graves, des donneurs préalablement étudiés, du sang ou du plasma préparés et conservés dans les conditions techniques satisfaisantes, suivant les directives données par le ministre de la santé publique. Siège social: hôpital de Pontoise.

13 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Société amicale de chasse des Jeamonaières.** But: répression du braconnage et amélioration de la chasse. Siège social: 1, rue de la Salle, Nantes.

13 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Association sportive du centre d'apprentissage de garçons de Lunéville.** But: pratique des sports. Siège social: rue Boutet-de-Monvel, Lunéville.

15 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. Le **Club des directeurs de succursales Renault** transfère son siège social du 35, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine, au 180, boulevard Berthier, Paris.

15 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Syndicat d'initiative de la vallée du Taravo.** But: organiser l'essor touristique et sauvegarder les intérêts économiques de ladite vallée. Siège social: 2, place Foch, Ajaccio.

15 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des anciens combattants d'Antony change de titre et devient **Union des mutilés, anciens combattants et victimes de guerre d'Antony.** Siège social: 44, rue Auguste-Mounié, Antony.

15 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association de boxe cancalaise.** But: encourager la boxe et l'éducation physique sous toutes ses formes et en vulgariser la pratique. Siège social: 13, rue du Général-Leclerc, Cancale.

15 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des retraités des services publics et de santé.** But: rassembler tous les retraités des collectivités locales adhérents à la caisse des retraites des collectivités locales. Siège social: 213, rue La Fayette, Paris.

15 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Cantine scolaire de la Coulonche.** But: organisation matérielle, en liaison avec l'école, d'une cantine s'adressant à tous les enfants qui fréquentent les écoles de la Coulonche. Siège social: mairie de la Coulonche.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Renouvier-Pétanque.** But: développement du sport boules et formation des jeunes joueurs. Siège social: bar du Square, plan Renouvier, Montpellier.

17 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Amicale des chasseurs de Saint-Ouen-des-Alleux.** But: intensification de la protection du gibier, répression du braconnage et exploitation rationnelle de la chasse; défense des propriétés et des récoltes. Siège social, mairie de Saint-Ouen-des-Alleux.

17 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Le Cyclo-Club Lorient-Lignol change son titre, qui devient **Cyclo-Club lorientais,** et transfère son siège social de Lignol à Lorient, restaurant Hervé, place de la République.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Syndicat national des agents de la distribution et du transport des dépêches des P. T. T.** But: défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Siège social: 9, rue du Cher, Paris.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Le Cercle Union.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 68, rue Jean-Jaurès, Marcq-en-Barœul.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Amicale des gens de train de Troyes.** But: offrir un souvenir aux agents quittant la S. N. C. F. Siège social: gare de Troyes.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Jeunesse populaire parisienne J. P. P. XIXe.** But: omnisports. Siège social: 5, passage Maslier, Paris.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Le Club bouliste Patte-d'Oie.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café des Platanes, 7, place de la Patte-d'Oie, Toulouse.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lorient. **La Saint-Pierroise scolaire.** But: football. Siège social: école publique de Saint-Pierre-de-Quiberon.

18 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Allez la Guerche.** But: soutenir le Club athlétique guerchois. Siège social: mairie de la Guerche.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Union philatélique toulousaine** transfère son siège social du 2, rue de Belfort, Toulouse, au 18, rue Rivals, Toulouse, et renouvelle son bureau.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des employeurs et employés hôteliers, restaurateurs et limonadiers.** But: maintenir la bonne harmonie entre tous les membres de ces corporations; leur procurer les moyens d'étudier en commun les différents problèmes qui les intéressent; se venir en aide mutuellement, tant par des conseils que par des actes; entretenir le respect des traditions françaises de bon accueil et d'hospitalité, dans l'intérêt de la clientèle. Siège social: 38, rue Tiquetonne, Paris.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Fédération des familles de France, familles nombreuses et jeunes foyers.** But: défense de la famille. Siège social: Maison de la famille, place de Gaulle, Evreux.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Logis du Périgord.** But: développement de l'équipement hôtelier. Siège social, chambre de commerce de Périgueux.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association d'éducation populaire Sainte-Marie.** But: éducation populaire et œuvres sociales à Monchy-Cayeux; fondation et entretien d'écoles et, spécialement, maintien de l'école primaire libre déjà existante. Siège social: route d'Hesdrus, Monchy-Cayeux.

20 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Beauvais. **Société de chasse d'Hécourt-Haincourt.** But: mise en commun du droit de chasse, répression du braconnage, repeuplement du gibier. Siège social: mairie d'Hécourt

20 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Comité artistique de la coiffure de Saint-Etienne.** But: présentation de coiffures. Siège social: 5, rue Traversière, Saint-Etienne.

20 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association aéronautique de Frileuse.** But: pratique du vol sans moteur. Siège social, 6, rue Galilée, Paris.

20 janvier 1951 Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des anciennes élèves du centre d'apprentissage féminin des métiers de la métallurgie.** But: aider les élèves des promotions sortantes; caisse de secours. Siège social: 4, rue Voltaire, Puteaux.

21 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Les Messagers de l'avenir.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café de Mme veuve Tacq, Fretin.

(Associations régies par la loi du 21 mars 1884.)

12 février 1950. Déclaration à la mairie de Saint-Jean-de-Minervois. **Syndicat des producteurs de muscat, vins doux naturels appellation contrôlée de la commune de Saint-Jean-de-Minervois,** constitué conformément à la loi du 21 mars 1884, modifiée par celle du 12 mars 1920. But: défense des intérêts des producteurs de muscat, vins doux naturels appellation contrôlée. Siège social: mairie de Saint-Jean-de-Minervois.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.